



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 138 • NUMÉRO 060 • 2^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 14 février 2003

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 14 février 2003

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1005)

[Français]

LA LOI MODIFIANT LE CODE CRIMINEL (CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX ET ARMES À FEU) ET LA LOI SUR LES ARMES À FEU

PROJET DE LOI C-10—AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ATTRIBUTION DE TEMPS

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il a été impossible d'en arriver à un accord en vertu des dispositions de l'article 78(1) ou 78(2) du Règlement relativement aux délibérations à l'étape de l'étude des amendements apportés par le Sénat au projet de loi C-10, Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux et armes à feu) et la Loi sur les armes à feu.

En vertu des dispositions de l'article 78(3) du Règlement, je donne avis qu'un ministre de la Couronne proposera, à la prochaine séance de la Chambre, une motion attribuant un nombre spécifié de jours ou d'heures aux délibérations à cette étape et aux décisions requises pour disposer de cette étape.

* * *

LA LOI SUR LA MODERNISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor, Lib.) propose: Que le projet de loi C-25, Loi modernisant le régime de l'emploi et des relations de travail dans la fonction publique, modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques et la Loi sur le Centre canadien de gestion et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole devant cette Chambre pour proposer que l'on passe à la deuxième lecture de la Loi sur la modernisation de la fonction publique, un projet de loi qui s'adresse aux ressources les plus importantes pour tout gouvernement: nos employés, ces personnes qui servent les Canadiens et les Canadiennes.

Ce projet de loi envoie un signal non équivoque aux gestionnaires, aux fonctionnaires et aux représentants syndicaux qu'une saine gestion de nos ressources humaines doit désormais être la première de nos priorités.

J'ai toujours cru que des employés constituent le pivot de toute organisation et, dans le cas d'une organisation telle que la fonction publique, c'est encore plus vrai. Il ne faut pas oublier que notre capacité de répondre aux exigences de la population dépend de la qualité de notre personnel et de notre façon de diriger et de gérer nos employés.

Il y a deux ans, le gouvernement s'est fermement engagé, dans le discours du Trône, à mettre en marche des réformes législatives longuement attendues pour ce qui touche le système de gestion des ressources humaines de la fonction publique, pour faire en sorte que celle-ci puisse continuer à attirer les éléments de valeur dont elle a besoin pour répondre efficacement aux défis du XXI^e siècle.

Le gouvernement a pris cet engagement parce qu'il reconnaît que l'institution nationale d'envergure que constitue la fonction publique du Canada doit bien servir les Canadiens et les Canadiennes, comme elle le fait depuis des générations. Une fonction publique professionnelle, impartiale et qualifiée contribue, dans l'accomplissement de sa mission, à la qualité de vie élevée dont nous bénéficions tous au Canada.

Aujourd'hui, les gouvernements, le secteur privé et le secteur bénévole doivent composer au sein d'un environnement en pleine évolution, une évolution dont le rythme même semble s'accélérer dans la foulée des percées technologiques et de la mondialisation.

De plus en plus, les tâches quotidiennes sont axées sur le savoir, exigent la maîtrise de nouvelles compétences et imposent la prise en considération de l'adaptabilité de la main-d'oeuvre. Le vieillissement de la population active augmente l'impérieuse nécessité d'un transfert des connaissances et du savoir-faire d'une génération à l'autre.

[Traduction]

Les gouvernements sont aux prises avec des défis supplémentaires. La population nourrit des attentes croissantes et réclame, à juste titre, de meilleurs services et une participation accrue au processus décisionnel. Dans un marché du travail de plus en plus restreint, les gouvernements devront composer avec une concurrence accrue des autres employeurs qui, eux aussi, sont à la recherche d'employés de valeur. Au cours de la prochaine décennie, les fonctionnaires fédéraux seront fort nombreux à prendre leur retraite, et il faudra les remplacer. La fonction publique du Canada n'a pas le choix: elle doit s'adopter à la nouvelle donne du siècle naissant. Elle doit s'assurer une main-d'oeuvre qui lui est indispensable si elle veut s'acquitter de sa mission, qui consiste à servir les Canadiens.

Initiatives ministérielles

Une main-d'oeuvre exemplaire suppose un milieu de travail exemplaire. Dans le cas de la fonction publique, il s'agit d'un milieu de travail marqué par la diversité et apte à nourrir un sentiment d'appartenance chez les fonctionnaires, où ces derniers peuvent travailler dans la langue officielle de leur choix et reçoivent une juste rémunération. Par milieu de travail exemplaire, on entend un environnement professionnel positif où l'on accorde de l'importance aux compétences et aux résultats, où l'on n'hésite pas à déléguer le pouvoir décisionnel aux employés les mieux placés pour l'assumer, où les employés sont encouragés à faire preuve d'innovation et à user de discernement, mais sont également tenus de répondre de leurs actions. Un milieu de travail exemplaire doit obligatoirement faciliter l'apprentissage et le perfectionnement professionnel de tous les employés.

Bien sûr, un milieu de travail exemplaire signifie aussi des relations de travail misant sur l'harmonie plutôt que sur l'affrontement, et un esprit de coopération entre employeur et représentants syndicaux, qui travaillent ensemble dans un contexte où l'intérêt public demeure primordial.

•(1010)

[Français]

Ce sont ces principes indissociables d'un milieu de travail exemplaire qui ont inspiré l'élaboration de la Loi sur la modernisation de la fonction publique. En fait, ces principes sont clairement énoncés dans les deux préambules que contient le projet de loi, des préambules qui, rappelons-le, circonscrivent les valeurs autour desquelles s'articulera notre système de gestion des ressources humaines.

Comme vous le savez, le gouvernement s'emploie depuis un certain temps déjà à améliorer sa façon de gérer ses ressources humaines. Ces dernières années, il a adopté des mesures pour contrer le harcèlement, pour renforcer la diversité au travail, pour aider les fonctionnaires souffrant d'un handicap et pour favoriser l'apprentissage.

Plus récemment, nous avons réitéré notre engagement envers les langues officielles et avons mis en oeuvre une politique de divulgation interne pour les fonctionnaires qui voudraient dénoncer des écarts de conduite dont ils sont témoins dans le cadre de leurs fonctions. Nous comptons rendre bientôt public un nouveau code de valeurs et d'éthique pour la fonction publique.

[Traduction]

Notre cadre législatif n'est rien de moins que l'assise de tous ces éléments et c'est également le cas pour d'autres pratiques et politiques portant sur les ressources humaines. La Loi sur la modernisation de la fonction publique propose des changements fondamentaux dont nous avons besoin. Elle représente le juste milieu entre la concrétisation des objectifs importants touchant à la modernisation des ressources humaines et la création d'un milieu de travail exemplaire.

Ce projet de loi éliminera la paperasserie inutile qui entoure la dotation. D'une part, il engendrera des relations de travail plus constructives et plus harmonieuses. D'autre part, il clarifiera les responsabilités et renforcera l'obligation redditionnelle des principaux intervenants du système de gestion des ressources humaines, soit la Commission de la fonction publique, les administrateurs généraux et le Conseil du Trésor. Il facilitera en outre l'apprentissage et le perfectionnement professionnel des fonctionnaires afin que ceux-ci puissent répondre en permanence aux besoins de la fonction publique.

Cette grande réforme législative de la gestion des ressources humaines, la première réforme d'envergure en la matière en plus de 35 ans, nous fait aujourd'hui un pas important. J'aimerais maintenant parler brièvement de chacun des trois principaux aspects du projet de loi.

Commençons d'abord avec la dotation. Toute fonction publique professionnelle devrait avoir comme valeurs fondamentales la compétence et l'impartialité politique. C'est, et ce sera toujours, le cas de notre fonction publique. Soyons clairs: le projet de loi ne s'écartera en aucune façon de ces valeurs. Bien au contraire: il leur donnera encore plus de poids.

Dans l'actuel régime de dotation, le principe du mérite agit comme pierre angulaire du processus d'embauche de la fonction publique. Cependant, en cherchant à atteindre l'objectif ultime qui consiste à protéger ce principe, notre système actuel assujettit le choix du candidat le plus qualifié pour occuper un poste donné à des mécanismes lourds et empreints de normes.

•(1015)

[Français]

En l'an 2000, la vérificatrice générale a indiqué qu'il fallait compter, en moyenne, 119 jours pour une nomination interne. En voulant garantir l'excellence, nous avons, dans les faits, réduit notre capacité d'embaucher et de conserver les meilleurs et les plus brillants candidats.

La Loi sur la modernisation de la fonction publique fera en sorte que le principe du mérite servira l'intention de départ, soit de faire en sorte que les nominations reposent sur la compétence en exigeant que les candidats satisfassent aux qualifications requises. L'approche axée sur le mérite peut également impliquer la prise en compte des besoins opérationnels, ainsi que les besoins de l'organisation et de la fonction publique déterminés par l'administrateur général et par l'employeur. Le projet de loi ne dilue en rien le principe du mérite; il modifie simplement notre approche.

On n'administre pas et on ne peut pas administrer la fonction publique comme on administre une entreprise. Il s'agit d'une institution publique et, dans cette optique, ses pratiques d'embauche et de gestion sont et doivent être susceptibles d'être l'objet d'un examen approfondi.

La Loi sur la modernisation de la fonction publique prévoit une responsabilisation plus efficace. Elle assurera une meilleure concordance entre les rôles et les responsabilités de ceux et celles qui gèrent les ressources humaines au sein de l'appareil gouvernemental. Ce sont des rôles et des responsabilités qu'elle clarifiera.

Ce projet de loi maintiendra le statut d'organisme indépendant de la Commission de la fonction publique. Ladite Commission sera toujours tenue de rendre compte au Parlement, de protéger le principe du mérite et de faire en sorte que la compétence et l'impartialité politique demeurent au coeur de notre régime de dotation.

En redéfinissant les responsabilités en matière de politiques et de formation, la Commission sera plus étroitement tournée vers son mandat propre, qui consiste à garantir le principe du mérite, et sa responsabilité, qui consiste à contrôler, examiner et vérifier les activités de dotation.

La loi établira un nouveau Tribunal de la dotation de la fonction publique indépendant qui sera chargé d'effectuer des examens impartiaux des plaintes concernant des nominations internes et de protéger l'intégrité du système de dotation contre les abus d'autorité.

De même, le projet de loi renforcera et clarifiera le rôle du Conseil du Trésor à titre d'employeur. Il acquerra notamment le pouvoir de fixer des normes de qualification et divers autres règlements et politiques concernant les ressources humaines. Il sera en outre chargé d'établir les besoins actuels et futurs de la fonction publique.

[Traduction]

La Loi sur la modernisation de la fonction publique prévoit une délégation accrue des pouvoirs aux administrateurs généraux, laquelle sera contrebalancée par des mécanismes de responsabilisation renforcés. Les administrateurs généraux détermineront les compétences requises pour accomplir le travail, ainsi que les exigences et besoins opérationnels de leurs organisations, qui font partie intégrante de leurs responsabilités de gestion. Outre les pouvoirs qui leur seront délégués, les administrateurs généraux auront le pouvoir direct de déterminer les besoins de leurs fonctionnaires en matière d'apprentissage et de perfectionnement, d'accorder des primes et des marques de reconnaissance, et d'établir des normes disciplinaires conformément aux politiques et lignes directrices du Conseil du Trésor.

Ces changements qu'on propose d'apporter au système de dotation respectent les principes énoncés dans le préambule ainsi que notre vision d'un milieu de travail exemplaire.

Il n'y a pas que notre système de dotation qui a besoin d'être réformé. Nous devons aussi moderniser notre façon de travailler avec les agents négociateurs qui représentent nos employés. La majorité des fonctionnaires est syndiquée et le demeurera. Ce n'est pas une réalité que nous devons accepter, mais bien une réalité dont nous devons nous réjouir. Tout comme nous, plus de 17 agents négociateurs représentant 85 p. 100 de nos employés visent à apporter des changements positifs dans les différents milieux de travail. Il est temps de considérer les syndicats non pas comme des obstacles, mais comme des partenaires dans notre quête en vue de créer un milieu de travail exemplaire.

• (1020)

[Français]

S'inspirant des travaux du comité Fryer, le projet de loi, qui comprend une nouvelle Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, apportera des changements importants au présent cadre de relations de travail.

Pour améliorer le dialogue et la consultation, le gouvernement exigera que les administrateurs généraux établissent des comités consultatifs patronaux-syndicaux pour traiter de questions reliées au milieu de travail.

L'employeur et les administrateurs généraux pourront également travailler à l'amélioration conjointe du milieu de travail avec les agents négociateurs. Cela veut dire permettre des discussions et la résolution conjointe des problèmes, ainsi que l'adoption de solutions acceptées par les deux parties, sans faire obstacle à la responsabilité de la direction de prendre des décisions.

Le nouveau projet de loi reconnaîtra le Conseil national mixte comme une tribune possible de consultation multilatérale et d'amélioration conjointe du milieu de travail. Le Conseil est un exemple probant que les représentants syndicaux et patronaux peuvent travailler en partenariat.

[Traduction]

Le projet de loi augmentera les possibilités d'agir sur le plan informel et de faire preuve d'efficacité dans le processus de négociation collective. Il élargira le rôle de la Commission des relations de travail dans la fonction publique. Il donnera à son

Initiatives ministérielles

président la marge de manoeuvre nécessaire pour collaborer de façon informelle avec les parties, pour faire de la médiation et pour les aider à conclure des ententes plus rapidement. Il permettra des négociations éclairées en donnant accès aux services de recherche et d'analyse sur la rémunération à l'employeur et aux agents négociateurs.

Comme c'est le cas actuellement, les agents négociateurs pourront continuer de choisir entre l'arbitrage ou la conciliation pour résoudre les impasses dans le processus de négociation collective. Cependant, les bureaux de conciliation actuels seront remplacés par des commissions de l'intérêt public qui prendront en considération l'intérêt public au moment d'aider les parties à régler leur différend. Les membres de ces commissions, qui seront choisis à partir d'une liste de personnes recommandées conjointement par les deux parties, auront la marge de manoeuvre voulue pour faire de la médiation. Le statut et la crédibilité de ces commissions, et le fait que leurs rapports seront rendus publics, inciteront les parties à parvenir à un règlement et à éviter les grèves.

[Français]

En cas de conflit de travail ou de grève des employés de la fonction publique, les Canadiens veulent avoir l'assurance qu'ils pourront compter sur le gouvernement pour les programmes et les services dont ils ont besoin.

Le projet de loi prévoit des mesures qui garantissent le maintien des services essentiels pendant une grève. Le gouvernement aura le droit d'établir le niveau des services essentiels requis pour assurer la sécurité du public.

Toutefois, conformément à la nouvelle entente de partenariat, le gouvernement et les agents négociateurs détermineront ensemble le nombre de postes qui seront nécessaires pour assurer la prestation de ces services essentiels.

Le projet de loi modernisera la gestion des conflits au travail. Il obligera les ministères et les organismes à fournir des services informels de gestion des conflits à tous les fonctionnaires. C'est un ajout important au processus officiel actuellement en place qui aidera à résoudre rapidement les conflits avant qu'ils ne deviennent des différends officiels.

Les nouvelles mesures que nous proposons pour améliorer le régime des relations de travail nécessiteront un changement d'attitude aussi bien de la part des gestionnaires que des représentants syndicaux. Chacun devra y mettre du sien.

Toutefois, l'objectif commun des deux parties étant de créer un environnement de travail sain et productif, l'instauration de ces mesures profitera aux fonctionnaires et, en bout de ligne, à la population canadienne.

• (1025)

[Traduction]

Je vais maintenant vous parler d'un autre aspect clé d'un milieu de travail moderne: l'apprentissage et le perfectionnement professionnel.

L'une de nos premières priorités dans la mise en oeuvre des réformes du système de gestion des ressources humaines sera de former nos employés pour qu'ils s'adaptent à ce nouvel environnement. En effet, l'un des objectifs fondamentaux de la modernisation doit être d'établir un lien entre nos employés, leurs connaissances et leur savoir-faire, et la mission de la fonction publique, pour assurer le succès à long terme de notre projet de faire de la fonction publique un milieu de travail exemplaire.

Initiatives ministérielles

Les meilleurs politiques et systèmes au monde sont voués à l'échec si les gestionnaires et les employés n'ont pas reçu la formation nécessaire pour les utiliser. Nous avons à l'heure actuelle une stratégie d'apprentissage fragmentée.

C'est pourquoi le projet de loi C-25 propose de fusionner le Centre canadien de gestion et Formation et perfectionnement Canada pour créer l'École de la fonction publique du Canada. Cette dernière aura pour mandat d'offrir aux employés et aux gestionnaires qui travaillent partout au pays diverses activités d'apprentissage et de perfectionnement.

Il est indispensable que nous regroupions nos services de formation pour améliorer la prestation des cours et pour nous assurer que nos employés possèdent la capacité et les connaissances nécessaires pour s'adapter au changement.

[Français]

En bout de ligne, la capacité du gouvernement de fournir des résultats aux citoyens dépendra grandement de son habilité à promouvoir une culture de l'apprentissage continu, pour faire de la fonction publique une organisation novatrice, favorable à une prise de risques raisonnable et toujours à la recherche de nouveaux moyens de mieux servir la population.

Une réforme de cette ampleur ne s'effectue pas du jour au lendemain. La fonction publique ne doit pas seulement avoir la volonté nécessaire pour mettre en oeuvre ces réformes, elle doit aussi s'y prendre de la bonne manière.

C'est pourquoi nous avons prévu un échéancier de mise en oeuvre pluriannuel. Nous pourrions ainsi analyser nos progrès, voir ce qui va et ce qui ne va pas, et corriger le tir au besoin. Nous avons le devoir de demeurer transparents et de rendre compte des résultats atteints tout au long du processus de mise en oeuvre.

La production de rapports clairs et concis est certes un élément indissociable de la transparence et d'une responsabilisation efficace. Les députés de cette Chambre veulent recevoir en temps opportun une information complète sur la façon dont est gérée la fonction publique. Ils ont besoin de savoir ce qu'on a réalisé, si on a utilisé les bons moyens et ce qu'on a appris.

[Traduction]

En vertu du présent projet de loi, la présidente du Conseil du Trésor présentera chaque année un rapport au Parlement sur la mise en oeuvre des dispositions de la Loi portant sur la gestion des ressources humaines, en plus de son obligation actuelle de présenter un rapport sur les questions relatives à l'équité en matière d'emploi et aux langues officielles.

De plus, la Commission de la fonction publique continuera de présenter au Parlement un rapport sur ses activités. La Commission des relations de travail dans la fonction publique en présentera un sur les relations de travail. Enfin, le Tribunal de la dotation de la fonction publique fera rapport sur les plaintes concernant la dotation interne qui relèvent de sa compétence.

Ces rapports complets donneront ainsi l'assurance aux parlementaires et au gouvernement que les réformes sont bien gérées et que notre système de gestion des ressources humaines continue d'évoluer pour refléter les nouvelles réalités. Nous ne pouvons nous permettre d'attendre un autre 35 ans avant de revoir notre système. C'est pourquoi le projet de loi prévoit un examen après 7 ans de nos régimes de relations de travail et de dotation.

Les membres de cette Chambre débattent de questions qui ont une importance capitale pour la population canadienne, des questions qui concernent notamment les soins de santé, l'environnement, l'écono-

mie et le rôle du Canada sur la scène internationale. Les Canadiens et Canadiennes comptent sur nous pour veiller à ce que le gouvernement puisse continuer de s'occuper de ces priorités. Il nous faut reconnaître une chose toutefois : la fonction publique est le pilier sur lequel reposent toutes les activités du gouvernement, car ce sont les gens qui la composent qui assurent la prestation des services aux citoyens qui vivent au pays et à l'étranger.

[Français]

Pour entreprendre une réforme de cette envergure, nous avons besoin de la bonne volonté des cadres, des employés et des dirigeants syndicaux. Mais nous avons avant tout besoin de l'appui des parlementaires.

Les commentaires de mes collègues des quatre partis d'opposition lors du dépôt du projet de loi ont été très encourageants. Ils témoignaient d'une volonté ferme de travailler en toute objectivité politique et, si je peux me permettre de le dire, de manière collaborative et non axée sur la confrontation, afin que nous puissions effectuer ces réformes pour que la fonction publique du Canada demeure l'une des meilleures au monde.

[Traduction]

Nous devons tous appuyer ce projet de loi. Ce faisant, la Chambre confirmera qu'elle fait sien le principe de bon gouvernement et que la principale préoccupation des parlementaires et de la fonction publique est de bien servir les Canadiens et les Canadiennes.

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le 6 février 2003, la présidente du Conseil du Trésor du Canada et la députée de Westmount—Ville-Marie ont présenté au Parlement un projet de loi prétendant moderniser la gestion des ressources humaines dans la fonction publique fédérale.

Les libéraux ont pavaisé lorsqu'ils ont présenté le projet de loi C-25. En effet, la ministre a dit que le projet de loi constituait la première grande réforme de la gestion des ressources humaines en plus de 35 ans. Elle a dit que le système actuel était lourd et désuet. Force est de me demander qui a gardé la boutique pendant plus de neuf ans. Nous savons que le syndicat et la direction se s'entendent pas. Cependant, le projet de loi seul n'aidera pas le gouvernement au chapitre des relations de travail.

Le gouvernement fédéral a le syndicat qu'il mérite ou, plus précisément, les libéraux ont toujours donné le ton comme l'employeur qui, par sa faute, a provoqué des réactions déraisonnables de la part du syndicat. Avec ce projet de loi, la ministre admet enfin qu'une démarche axée davantage sur la collaboration et la consultation s'impose. Elle a raison, mais le gouvernement ne s'en est rendu compte qu'au cours de la dernière année. A-t-il été équitable dans ses négociations lorsqu'il a retiré plus de 30 milliards de dollars du régime de retraite des employés? Toute cette histoire ressemblait plus à un vol qu'à des négociations. Les employés en gardent un souvenir amer.

Bref, tous les conseils mixtes au monde ne réussiront pas à régler le problème. On peut créer des mécanismes de consultation et de collaboration un peu partout, mais tant que nous n'aurons pas un gouvernement qui adhère à une doctrine qui accorde de l'importance à ses employés et qui, avec le temps, sait gagner leur respect en faisant toujours preuve d'équité et d'honnêteté envers eux, ses espoirs déclarés de trouver une approche équilibrée à la modernisation des ressources humaines ne se réaliseront pas.

J'ai sous les yeux un projet de loi plein de détails techniques. Où est l'engagement du gouvernement à s'imposer un ensemble de valeurs, pendant que, par l'entremise de ce projet de loi, il en prescrit à d'autres? Avec ce projet de loi, il prescrit des valeurs à la fonction publique. Je suis désolé, mais nous n'allons pas l'appeler administration publique. Par la même occasion, où, dans cette prétendue ère nouvelle, le gouvernement décrit-il audacieusement des normes qu'il se serait imposées et grâce auxquelles il pourrait gagner le respect et créer une culture de collaboration avec les employés?

Les libéraux devraient présenter des excuses aux Canadiens et avouer aux travailleurs qu'ils n'ont pas tenu leurs promesses. Une nouvelle culture et un nouveau climat doivent être créés d'abord par le gouvernement. Je soutiens qu'on peut, lorsque tous les travailleurs ont appris, fort de leur expérience, à se faire confiance les uns les autres et à collaborer tous ensemble, accomplir davantage en 10 minutes qu'en 10 ans de bureaucratie confuse et de magouillage.

Je parle de leadership pour le Canada afin que nous ayons une idée de notre orientation. Il nous faut aussi des idéaux empreints de circonspection en matière de conduite politique au fur et à mesure que nous avançons vers l'avenir en tant que nation et société. Un leadership judicieux et inspirant constitue le seul moyen à long terme pour répondre aux nobles espoirs d'établissement d'une nouvelle culture de collaboration entre la direction et les syndicats.

Il n'est pas possible de légiférer pour détourner les employés de leur sens de la justice historique. Le gouvernement ne peut légiférer pour faire oublier les souvenirs et le profond sentiment de tristesse qui prévaut. C'est un processus auquel il doit se consacrer année après année.

Ceci dit, je conviens qu'il faut renouveler le cadre juridique de la fonction publique en ce qui concerne les pratiques d'embauche et de gestion afin d'en améliorer l'efficacité et de mieux répondre aux besoins des Canadiens. Toutefois, dès le départ, nous allons parler d'administration publique au lieu de fonction publique. Cela donne l'impression d'un gouvernement directif qui prétend savoir ce qui convient le mieux à tout le monde, qui fera comme bon lui semble et administrera au lieu d'essayer de répondre aux besoins des contribuables que doivent pourtant servir les ministères dans l'intérêt public et auxquels ils doivent rendre des comptes. Les citoyens ne seront-ils dorénavant que de simples quémandeurs en devenant des administrés?

Ce projet de loi remplacera la Loi sur l'emploi dans la fonction publique et la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. En outre, il modifie la Loi sur le Centre canadien de gestion et les dispositions sur les ressources humaines de la Loi sur la gestion des finances publiques.

La ministre soutient que ce projet de loi repose sur une approche équilibrée. Toutefois, sous une apparente souplesse parce que l'employeur donne la possibilité d'ajustements, il donne la possibilité de manipuler et de carrément faire fi de la situation des travailleurs qui se tourneront davantage vers leur syndicat dans une attitude de confrontation.

• (1030)

La dernière chose que nous voulions ici, c'est de faire en sorte que le document le plus en évidence sur le bureau d'un travailleur soit la convention collective. Cela peut se produire lorsqu'il y a un transfert de pouvoir et qu'une nouvelle autorité souple n'est pas appliquée judicieusement. Le gouvernement en tant que gestionnaire est parti de loin et s'il espère jamais améliorer grandement les choses, les pouvoirs qui sont associés à une souplesse accrue devront être

Initiatives ministérielles

utilisés avec prudence pour réaliser des objectifs d'une façon sensée pour toutes les parties concernées.

J'espère que grâce à un meilleur leadership de la part du gouvernement, la souplesse accrue en matière de dotation et de gestion des ressources humaines s'accompagnera de garanties quant au maintien d'une fonction publique fondée sur le mérite et non partisane. La ministre voit la nécessité de relations patronales-syndicales plus constructives et coopératives afin de soutenir un milieu de travail sain et productif. Le gouvernement a-t-il une idée de la façon d'y parvenir?

Chose certaine, un engagement plus grand à l'égard des types voulus de formation est un début, surtout en ce qui concerne les compétences en relations humaines et en affaires, la compréhension du comportement organisationnel, la psychologie industrielle, la science de la prise de décisions, la promotion du travail d'équipe et la gestion des gens. Tout cela doit faire partie de la culture régulière.

Lorsqu'il y a un rôle de supervision, même aux plus bas échelons, le titulaire doit recevoir la formation voulue en gestion des ressources humaines et respecter les normes sur la supervision d'employés. L'exploitation plus cohérente des talents peut aider les employés à poursuivre leur perfectionnement professionnel pour aider à répondre aux besoins de la fonction publique. Des rôles clarifiés et une reddition de comptes accrue pour les institutions et les personnes chargées de gérer la fonction publique devraient faire partie du cadre permanent d'examen. Les dirigeants ne peuvent gérer ce qu'ils ne mesurent pas et n'évaluent pas.

Une culture transparente d'évaluation des résultats et des moyens doit devenir la façon naturelle de procéder plutôt que simplement une réaction d'urgence au rapport de la vérificatrice générale ou la création d'un autre projet de gestion de crise. Il y a un bon rôle pour une Commission de la fonction publique dynamique et indépendante. Au lieu d'essayer de la contourner, lorsqu'elle ne semble pas répondre suffisamment aux besoins, la meilleure solution serait d'apporter les correctifs nécessaires. Donnons à la fonction publique les véritables ressources voulues pour s'acquitter de son travail en faisant en sorte qu'elle donne des résultats opportuns et nous pourrions alors profiter des véritables avantages potentiels qu'un rôle indépendant de ce genre peut apporter. Modifions-la au lieu de diluer son pouvoir et de la circonvenir.

Ce projet de loi semble maintenir suffisamment le rôle de la Commission de la fonction publique en tant qu'organisme indépendant de nomination, chargé de rendre des comptes au Parlement pour protéger le principe du mérite, mais la signification du mérite est affaiblie alors qu'il n'est plus question de chercher la meilleure personne qui est la plus qualifiée, mais plutôt une personne parmi un groupe satisfaisant aux exigences minimales.

La ministre prétend que la nouvelle politique de nomination au mérite permettrait aux gestionnaires de confirmer la nomination des candidats plus rapidement, en fait dès que leurs services seraient requis, tout en prévoyant des mesures de protection contre les abus. Le changement doit s'opérer avec discernement. C'est la mise en garde que je fais, sinon le malaise général dont parlent tellement les observateurs professionnels ne ferait que s'aggraver et le changement de culture dans la fonction publique serait impossible à réaliser. Quoi qu'il en soit, je demeure optimiste en ce qui concerne le nouveau tribunal indépendant qui examinerait les plaintes internes en matière de dotation et protégerait les fonctionnaires contre les abus de pouvoir.

Initiatives ministérielles

Je demande à la ministre de doter le tribunal de pouvoirs considérables dès sa création puisqu'il sera probablement submergé de plaintes jusqu'à ce que les choses se calment. Il disposera de très peu de temps pour établir sa crédibilité et on lui pardonnera difficilement les erreurs. Conférons-lui des pouvoirs globaux et donnons lui les moyens de s'en servir. Dotons-le des ressources nécessaires et faisons en sorte que l'ensemble de la population puisse en profiter.

La ministre reconnaît dans le projet de loi que le Parlement a besoin d'aide pour assumer son rôle de surveillance. Le Conseil du Trésor serait obligé de faire rapport annuellement sur les questions relatives à la gestion des ressources humaines. Par contre, si ce rapport n'est qu'un document comme tant d'autres qui permettent au gouvernement de se donner bonne conscience, l'exercice de reddition de comptes serait une pure perte de temps. Je préférerais que la reddition de comptes comporte un mécanisme d'évaluation et d'attestation qui serait confié à une entité à l'extérieur du gouvernement et qui donnerait notamment accès aux données brutes. Si le gouvernement est sérieux au sujet de la transparence, voilà sa chance.

La ministre espère que le projet de loi, la LMFP comme on l'appelle, jette les fondations d'un dialogue plus constructif entre les gestionnaires et les agents négociateurs, qui représentent plus de 85 p. 100 des fonctionnaires. Elle espère améliorer la négociation collective en facilitant la médiation, et fournir des mécanismes plus souples en vue de résoudre les conflits. C'est très intéressant, mais il n'est pas nécessaire que le gouvernement attende l'adoption d'une nouvelle loi pour faire preuve de plus de discernement, car le discernement a toujours été à portée de main du gouvernement.

Le gouvernement essaiera de réparer les choses en créant de nouvelles commissions d'intérêt public qui remplaceront les conseils de conciliation, dans le but, semble-t-il, d'aider les parties à régler leurs différends et de recommander des règlements tenant compte de l'intérêt public. Toutefois, le gouvernement obtient le comportement du syndicat qu'il mérite en fonction de sa conduite des années passées. Alors que la gestion doit disposer à la fois du pouvoir légal et de la capacité de gérer, nous n'avons pas encore vu, de la part des dirigeants politiques libéraux, un comportement montrant que ces changements mineurs proposés dans le projet de loi auront un effet notable.

• (1035)

Le gouvernement créerait aussi une nouvelle école de la fonction publique en fusionnant Formation et perfectionnement Canada et le Centre canadien de gestion. Cette nouvelle école fournira un enseignement innovateur et coordonné aux fonctionnaires et aux gestionnaires.

Je vois avec optimisme ce nouvel arrangement. Le gouvernement affirme disposer d'une stratégie pour permettre à la fonction publique de s'adapter aux besoins changeants des Canadiens. Il prétend que par la formation il est déterminé à assurer des pratiques d'emploi respectueuses et un dialogue efficace en milieu de travail.

Le gouvernement prétend que la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique est une mesure législative équilibrée résultant de recherches et de consultations faites par le groupe de travail sur la modernisation de la gestion des ressources humaines dans la fonction publique. Nous entendrons des membres de ce groupe de travail nous dire durant l'étude en comité si le projet de loi reflète assez leurs recommandations.

En ce qui concerne les modifications proposées à la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, elles visent à améliorer

les relations patronales-syndicales tout en maintenant le cadre actuel des relations de travail afin de contribuer à l'établissement d'un milieu de travail plus sain et plus productif. Je note une modification dans le titre de la version anglaise de la loi, qui emploie l'expression «labour relations» plutôt que «staff relations» pour moderniser le vocabulaire.

Le nouveau préambule du projet de loi insiste sur la valeur d'un régime de relations de travail qui repose sur la collaboration et qui s'applique dans un environnement où l'intérêt public reste primordial. Le gouvernement affirme tenir à un règlement équitable, crédible et efficace des problèmes relatifs aux conditions d'emploi. J'espère qu'il saura prêcher par l'exemple. Le manque de respect dont il a fait preuve à l'égard du Parlement dans le passé ne plaide pas en sa faveur en ce qui concerne ses rapports avec les travailleurs qui administrent les affaires publiques partout au Canada. Certains ministres et même de simples députés libéraux semblent croire que la fonction publique est au service du Parti libéral.

Le projet de loi à l'étude doit être viable, peu importe quel parti politique formera le gouvernement au cours des années à venir. Notre action, aujourd'hui, doit favoriser davantage l'esprit de leadership grâce aux partenariats que le contrôle grâce à la réglementation.

Le projet de loi ferait valoir le droit des employeurs de gérer, de définir eux-mêmes leur organisation, l'assignation des tâches et la classification des postes, et il reconnaîtrait aux employés certaines libertés en matière d'activité syndicale. J'espère que le gouvernement aura la sagesse de négocier, avec les syndicats, une liberté d'action raisonnable et accrue afin de leur permettre de s'adonner à des activités syndicales pendant les heures de travail et sur les lieux du travail.

Le projet de loi prévoit aussi créer la Commission des relations de travail dans la fonction publique, qui serait chargée de la prestation de services en matière d'arbitrage, de médiation et d'analyse et de recherche en matière de rémunération. Il faut souhaiter que les personnes appelées à faire partie de la commission aient les compétences les plus élevées possible et sachent inspirer confiance à toutes les parties, car elles seront appelées à jouer un rôle d'une grande importance. La commission continuerait de fournir des installations et un soutien administratif au Conseil national mixte.

En ce qui concerne les services d'analyse en matière de rémunération et les négociations consécutives, il convient de préciser que, de façon générale, les niveaux de rémunération dans la fonction publique devraient être alignés sur ceux du secteur privé, autrement dit non pas les précéder mais les suivre.

Un système de négociation à deux vitesses permettrait, d'une part, à la négociation visant l'ensemble de la fonction publique de définir les paramètres régissant les conditions d'emploi dans une unité de négociation et, d'autre part, de préciser les détails à négocier dans les ministères si l'employeur, l'agent négociateur et l'administrateur général y consentent. Ce système permettrait d'établir des conditions mieux adaptées aux besoins de chaque emploi. Le concept d'une seule convention collective cadre, complétée par des conventions sectorielles, est bien établi partout au Canada.

Initiatives ministérielles

Les commissions de conciliation et leurs membres seraient remplacés par des commissions de l'intérêt public, organes non permanents composés soit d'un membre unique, soit de trois membres nommés par le ministre compétent en vue d'aider les parties à résoudre leur litige et de recommander des règlements. Le président de la Commission des relations de travail de la fonction publique pourrait recommander l'établissement d'une commission de l'intérêt public, à la demande des parties ou de son propre chef. J'ose espérer que, si jamais la situation est si mauvaise qu'il faut nommer une commission, le gouvernement ne s'en servira pas pour négocier par l'intermédiaire des médias.

Le droit de grève ne serait acquis qu'au bout de 30 jours après la conclusion d'une entente relative aux services essentiels. Aucun employé dont le poste a été désigné essentiel ne pourrait prendre part à une grève et il serait interdit à quiconque d'empêcher les employés qui fournissent des services essentiels d'accéder à leur lieu de travail ou de le quitter.

Quant aux votes de grève, le projet de loi exigerait que les agents négociateurs tiennent des votes secrets. Je crois qu'il s'agit-là d'une mesure très sage.

• (1040)

Le projet de loi ferait en sorte également que tous les employés d'une unité de négociation ont le droit de voter et qu'on leur donne la possibilité raisonnable de voter. Il faudrait que les votes de grève aient lieu dans les 60 jours qui précèdent la grève et que les employés se soient prononcés majoritairement en faveur de celle-ci.

Quant au régime informel de gestion des conflits, chaque administrateur général de l'administration publique centrale serait tenu, après consultation des agents négociateurs représentant les employés du ministère ou de l'organisme, de mettre en place un régime informel de gestion des conflits et d'aviser les employés du ministère ou de l'organisme de son existence.

Pour ce qui est des modifications proposées à la Loi sur la gestion des finances publiques, c'est-à-dire de la délégation de pouvoirs et de responsabilités aux administrateurs généraux, le projet de loi leur confère d'énormes pouvoirs de manière à ce qu'ils puissent répondre à leurs besoins de ressources humaines et à leur répartition. Puisque les administrateurs généraux se voient conférer des pouvoirs aussi grands, il faut espérer que les ministres les obligeront à rendre des comptes. Puisse-t-on ne jamais revivre un autre scandale comme celui de DRHC!

Quant à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, le gouvernement prétend moderniser la dotation dans la fonction publique, préciser les rôles et responsabilités et donner un sens nouveau au mérite, créer de nouveaux arrangements pour le recours en matière de dotation et mettre en place un régime relatif aux activités politiques des fonctionnaires.

Le préambule du projet de loi énonce de beaux idéaux concernant la fonction publique, mais leur mise en oeuvre pourrait ultérieurement être compromise. Il y est question de l'importance d'un régime de dotation moderne et souple fondé sur le mérite et exempt d'ingérence politique. On y évoque une fonction publique vouée à l'excellence, servant la population avec intégrité et représentant la diversité canadienne, dont les membres viennent de toutes les régions du pays.

Cet idéal même est trop fréquemment hypothéqué par la géographie du territoire qui empêche les Canadiens de bénéficier tous d'une chance égale de poser leur candidature à un poste. Une telle pratique du gouvernement porte préjudice à l'unité nationale et entache notre réputation internationale en tant que pays libre et

démocratique. J'exhorte le ministre à interdire immédiatement toute discrimination semblable dans l'embauche, car la libre circulation des biens, du capital et de la main-d'oeuvre est essentielle à une économie de marché et à l'existence d'une démocratie qui fonctionne.

On préciserait les responsabilités de la Commission de la fonction publique, du Conseil du Trésor, de l'employeur, des administrateurs généraux et du Tribunal de la dotation de la fonction publique, ou TDFP. Ce tribunal se prononcerait sur les plaintes concernant les nominations internes et établirait des règlements régissant la procédure de traitement des plaintes. Comme je l'ai souligné, c'est un organisme très important.

Il est ensuite question du principe du mérite qui devrait s'appliquer à tous les niveaux dans l'ensemble de la fonction publique. Les nominations initiales effectuées par la Commission de la fonction publique continueraient de reposer sur le mérite et, ajoute-t-on, d'être exemptes d'ingérence politique, mais dans le cadre d'une démarche visant à rationaliser le long processus de dotation.

La définition qui suit sera vraisemblablement contestée et a déjà soulevé de la controverse dans les médias à l'échelle nationale. Une nomination serait fondée sur le mérite lorsque, selon la Commission de la fonction publique, la personne possède les qualifications essentielles pour le travail à accomplir, tout en prenant en compte toute qualification supplémentaire considérée comme un atout ou toute exigence opérationnelle actuelle ou future de l'administration susceptible d'être précisée.

Le nouveau sens du mot «mérite» serait le reflet des nouveaux rôles et responsabilités de la CFP, de l'employeur et des administrateurs généraux. L'employeur déterminerait les besoins de la fonction publique et se prononcerait notamment sur les pénuries de main-d'oeuvre et les cas d'incapacité. Les administrateurs généraux détermineraient les besoins particuliers au sein de leur administration et se prononceraient sur la disponibilité du travail par quart et les qualifications essentielles, ainsi que sur les qualifications complémentaires qui constitueraient un atout pour le travail à accomplir, mais qui ne seraient pas essentielles. On s'attendrait à ce que la CFP effectue les évaluations et la sélection.

Mon problème, c'est que la nouvelle définition édulcorée du mérite ne précise en rien qu'il faut choisir la personne la plus apte à occuper le poste dans le cadre d'un concours donné. Étant donné que cet objectif fondamental n'existerait plus, il ne serait plus nécessaire de fournir des justifications ou de rendre des comptes dans le cas d'un processus de sélection peu soigné ou même dans un cas où une personne privilégiée bénéficie d'un avantage d'initié.

Rien ne détruira le système plus rapidement que le réseau social informel des échanges entre employés lorsqu'ils sauront qu'un candidat beaucoup moins compétent a été choisi pour un poste grâce au nouveau système proposé, alors que ce soi-disant gagnant remplissait les exigences minimales du poste, mais n'était certes pas le meilleur candidat du groupe s'étant présenté à un concours. La ministre fera face à un véritable désastre si elle ne corrige pas cette définition des plus fondamentale.

Le mérite signifie précisément qu'il faut embaucher la personne ayant le plus de qualités dans le cadre d'un concours quelconque. C'est ainsi que les tribunaux ont défini le mérite.

• (1045)

On peut comparer cela à l'octroi de contrats, qui devrait être une activité toute simple, mais qui fait pourtant trébucher le gouvernement à maintes reprises.

Initiatives ministérielles

L'attribution des marchés publics connaît des difficultés partout au pays. Le gouvernement semble toujours vouloir interpréter les règles à sa façon et accorder des passe-droits, alors qu'il a établi un nombre insuffisant de normes absolument incontournables. En vertu des règles actuelles sur les marchés publics, il est encore beaucoup trop facile de récompenser les amis politiques. Voilà pourquoi on a mis au point le processus des soumissions scellées dans le secteur privé.

La ministre est parfaitement au courant des difficultés, des injustices et de la manipulation qui entourent l'octroi de contrats et le choix de candidats lors des concours. La nature humaine aura autant de marge de manoeuvre si on adopte cette définition affaiblie du mérite dans la fonction publique.

Il est possible d'être à la fois efficace et efficient d'une part et juste d'autre part. De même, peut-on dire qu'on utilise au mieux le potentiel des ressources humaines lorsqu'on ne choisit pas la meilleure personne dans le cadre d'un concours et qu'on accorde plutôt un poste à un candidat aléatoire selon des critères inconnus?

Puisque le mérite deviendrait maintenant tout à fait accessoire, pourquoi devrions-nous continuer à tenir des concours? Il est inacceptable d'espérer procéder ainsi. On peut certes être efficace et régler la question des goulots d'étranglement sans pour autant affaiblir le principe du mérite.

L'article 33 permet un processus de nomination annoncé ou non annoncé. Cela aussi est inacceptable. L'annonce d'un concours sur Internet ne coûte pas très cher. La communication opportune des postes à pourvoir et des possibilités d'avancement est inhérente à l'application du principe du mérite. Ces deux éléments sont liés.

L'article 34 comporte des termes de dénigrement:

...la Commission peut définir une zone de sélection en fixant des critères géographiques, organisationnels ou professionnels...

En droit, cette définition ne tient pas, car il est fondamental que la fonction publique soit indépendante et professionnelle. Cet article touche la raison d'être de l'existence de la Commission de la fonction publique et des raisons ayant conduit à sa création. La discrimination géographique est intolérable, et le public s'attend à ce qu'il n'y en ait pas.

Il n'y a pas de système de nomination ou de promotion parfait. Je suis heureux de constater que la mesure prévoit un recours relativement au processus de nomination internes. Le projet de loi prévoit également un dialogue entre les gestionnaires qui embauchent et les candidats, tout au long du processus de dotation, de manière à dissiper les inquiétudes et à redresser les erreurs en vue de réduire le besoin de présenter des plaintes en bonne et due forme. Les recours officiels seront adressés au nouveau Tribunal de la dotation de la fonction publique, lequel remplace l'actuel Comité d'appel de la Commission de la fonction publique.

Les candidats pourront adresser au Tribunal de la dotation de la fonction publique une plainte fondée sur certains motifs tels que l'abus de pouvoir, le favoritisme par exemple, ou l'omission de la part de la Commission d'évaluer le plaignant dans la langue officielle de son choix.

Le Tribunal de la dotation de la fonction publique pourra aussi interpréter et appliquer la Loi canadienne sur les droits de la personne pour les questions relatives à la discrimination et, s'il y a lieu, accorder une indemnité financière aux termes de la loi pour les souffrances et douleurs subies ou une rémunération spéciale lorsqu'il aura statué qu'il y a eu comportement intentionnel ou négligent.

La Commission canadienne des droits de la personne pourrait recevoir avis du fait que le Tribunal de la dotation de la fonction

publique est saisi d'une question relative à la discrimination et pourrait présenter ses observations relativement à la question soulevée. Cette mesure vise à promouvoir une meilleure prise de décision de la part du Tribunal pour les questions liées à la discrimination et à l'emploi ainsi qu'à rationaliser les recours.

Les dispositions du projet de loi n'empêcheraient toutefois pas un employé de déposer une plainte auprès de la Commission canadienne des droits de la personne.

La partie la plus importante et la plus pratique est absente du projet de loi. Je n'y vois pas que le TDFP aurait clairement le pouvoir de s'opposer à un choix et d'exiger que l'on recommence le processus à zéro, donnant ainsi la possibilité à d'autres candidats de se présenter. C'est la mesure corrective la plus efficace et la plus appropriée pour s'assurer que les gestionnaires se conduisent de manière équitable, faute de quoi, ils devront recommencer le processus à zéro et choisir le meilleur candidat. Les délais pourraient être très rapides et ne devraient pas retarder indûment les choses. Ce problème est si élémentaire qu'il doit être réglé.

Il semble des plus raisonnable que les employés des organismes distincts soient automatiquement autorisés à participer au processus de sélection ouvert aux employés de l'administration publique centrale. Les postes dans ces organismes faisaient fort probablement partie de la fonction publique avant que le statut de ces derniers ne change, comme ce fut le cas de l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Les organismes distincts pourraient également demander que la CFP approuve leur mode de dotation de manière que leurs employés puissent être mutés au sein de l'administration publique centrale.

● (1050)

Aux termes de la loi, la Commission de la fonction publique serait obligée de consulter les agents négociateurs sur des sujets aussi essentiels que les principes régissant les priorités de nomination ou les mises en disponibilité, les normes de qualification, la définition d'avancement, les affectations assorties d'une période de probation et les nominations à un niveau déterminé. La dotation continuerait à être exclue des négociations collectives.

La CFP aurait le pouvoir d'enquêter sur les nominations soupçonnées d'être politiquement motivées ou sur la possibilité de fraude dans le processus de nomination, et pourrait prendre les mesures correctives qui s'imposent, y compris la révocation, s'il était prouvé qu'il y avait eu influence politique ou fraude.

Passons maintenant aux fonctionnaires qui occupent un poste pour une durée déterminée. La durée de leurs fonctions deviendrait automatiquement indéterminée, c'est ce que j'appelle le statut permanent, à la fin de la période cumulative d'emploi fixée par l'employeur et dans les circonstances déterminées par celui-ci. À l'heure actuelle, je pense que cette période est de trois ans et qu'elle devrait être réduite à deux ans, calculée en heures réelles en fonction d'une année de travail normale.

Le recours aux travailleurs occasionnels devrait nous préoccuper tous. La durée autorisée d'un emploi occasionnel serait limitée à un maximum de 90 jours par année civile. Le gouvernement devrait étudier dans quelles circonstances il a recours à cette pratique, et ce, en vue de la limiter strictement aux cas où elle est absolument essentielle.

Les Canadiens travaillant dans la fonction publique ne devraient pas nécessairement perdre leurs droits politiques. À ce sujet, je ne crois pas que le gouvernement ait trouvé le juste équilibre avec cette initiative. Il essaie bien, avec ce nouveau projet de loi, de mettre en place un régime pour régir les activités politiques des fonctionnaires, lequel régime met en équilibre les droits de ces fonctionnaires de participer au processus politique avec le principe de l'impartialité politique au sein de l'administration publique.

L'étendue des activités politiques autorisées est précisée dans la loi et dans les règlements pris par le gouverneur en conseil sur la recommandation de la Commission de la fonction publique. Dans le cas des sous-ministres, à ce niveau supérieur de la hiérarchie, le projet de loi limite les activités politiques au simple exercice du droit de vote, ce qui nous paraît approprié. On maintiendrait cependant l'obligation de prendre congé de la fonction publique pour se porter candidat à des élections fédérales, provinciales ou territoriales, et l'on y ajouterait l'obligation d'obtenir la permission de la CFP pour se porter candidat à des élections municipales ou régionales. Le même régime s'applique aux candidats à l'investiture. Ce sont là des restrictions injustes.

Le projet de loi ne précise pas non plus que la demande de congé à cette fin ne devrait pas être refusée indûment. La décision d'accorder ou de refuser un tel congé devrait aussi pouvoir faire l'objet d'un appel.

Le véritable problème surgit dans le long processus visant à présenter sa candidature. J'ai été moi-même un fonctionnaire provincial permanent. J'ai pu présenter ma candidature au fédéral à l'insu de mon employeur et sans sa permission, puisque ce que je faisais en dehors de mes heures de travail, en autant que c'était légal, ne regardait nullement mon employeur. Je suis sorti gagnant du congrès à l'investiture, mais j'ai dû attendre un an environ avant que le bref ne soit émis et que la campagne ne commence. Personne, à l'exception d'initiés au sein du gouvernement fédéral, ne savait quand la campagne électorale débiterait. J'ai pu invoquer la disposition de la convention collective permettant alors de prendre un congé sans traitement d'au plus cinq ans sans devoir obtenir l'autorisation de l'employeur. Quant à ma capacité d'assumer mes fonctions d'employé public, j'ai pu invoquer officieusement la date de début de mon congé sans traitement. C'était en 1993, et il semble que le gouvernement fédéral soit encore en retard à cet égard par rapport à l'exemplaire Colombie-Britannique.

Le rendement au travail est l'affaire de l'employeur. Un conflit d'intérêts concernant de l'information gouvernementale confidentielle est l'affaire de l'employeur. Au-delà de cela, toutefois, cela ne regarde pas l'employeur que les gens s'engagent politiquement, appartiennent à un parti, fassent du bénévolat politique en dehors de leurs heures de travail ou voient leur candidature retenue en vue d'élections dont la date n'est pas encore connue.

Le projet de loi prouve que le gouvernement en est encore au Moyen-âge lorsqu'il s'agit de respecter les droits politiques fondamentaux des fonctionnaires fédéraux et d'encourager les plus brillants et les plus prometteurs à sortir du rang et à s'engager politiquement comme il se doit. Telles qu'elles sont rédigées, les dispositions sont excessivement paternalistes et directives au point d'en être insultantes. Elles ne tiendraient jamais devant un argument fondé sur la charte.

Je compte donc que le ministre consacrerait des ressources à la révision de cette partie du projet de loi qui, à première vue, est beaucoup trop restrictive et va à l'encontre des idéaux démocratiques des Canadiens.

Article 31 du Règlement

●(1055)

Le vice-président: Le député aura environ 10 minutes pour conclure après la période des questions. Nous passons maintenant aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

L'ECO-TECH VILLAGE

M. Julian Reed (Halton, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'annoncer aujourd'hui à la Chambre la création de l'Eco-Tech Village, dans la merveilleuse circonscription de Halton. Il s'agira de la première collectivité en Amérique du Nord à combiner deux modèles innovateurs en matière de design: l'écovillage et le télévillage.

Les résidents de ce village, une communauté branchée et s'appuyant sur la haute technologie, mais aussi soucieuse de la durabilité écologique et de la conservation de l'énergie, profiteront du meilleur des deux mondes.

Nichée sous l'escarpement du Niagara, cette nouvelle communauté se fondera dans la nature environnante tout en restant rattachée au reste de la ville de Milton.

Celle-ci, grâce au Plan d'action 2000 et au fonds vert pour les municipalités, a reçu la somme de 100 000 \$ pour mettre son plan d'aménagement à exécution. Félicitations à la ville de Milton pour son approche innovatrice en matière de planification municipale.

* * *

LA SAINT-VALENTIN

M. Werner Schmidt (Kelowna, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en cette journée de la Saint-Valentin, j'aimerais rendre hommage aux héros obscurs du Parlement, nos conjoints et conjointes et êtres chers.

Ces personnes élèvent nos familles et nous représentent dans nos circonscriptions en notre absence. Elles doivent endurer les longues heures de travail, les soirées qui s'éternisent, les changements de dernière minute, la tension des campagnes électorales et le stress de l'éloignement. Elles sacrifient leur vie personnelle en étant dans la mire du public.

Dans les périodes difficiles et remplies d'incertitude, elles constituent pour nous la voix de la raison et sont nos plus fidèles conseillers. Elles partagent avec grâce et énergie nos plus grandes joies et nos plus profonds chagrins.

Je souhaite une heureuse Saint-Valentin à nos conjoints et conjointes et à nos êtres chers, pour l'appui désintéressé qu'ils et elles nous procurent dans notre travail de député.

Et à ma chère Teena, je tiens à exprimer tout mon amour et ma plus profonde gratitude.

* * *

●(1100)

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, le déversement catastrophique de pétrole au large de l'Espagne, qui a contaminé environ 180 plages et tué des milliers d'oiseaux et de poissons, a été causé par un pétrolier monocoque.

Article 31 du Règlement

Pour éviter de nouveaux désastres, le 15 États membres de l'Union européenne ont convenu d'interdire, à compter de ce mois-ci, le transport de pétrole lourd dans des pétroliers monocoques. Ils ont également décidé d'imposer, d'ici 2010, une interdiction complète sur les bâtiments monocoques de plus de quinze ans.

Au Canada, les pétroliers monocoques seront progressivement mis au rancart jusqu'en 2015. Compte tenu de la longueur du littoral canadien, de l'importance sociale et économique considérable du secteur des pêches et de la nécessité d'assurer l'intégrité de notre écosystème côtier, j'exhorte le ministre des Transports à raccourcir les délais et, à l'instar de l'Union européenne, à fixer l'interdiction canadienne à 2010, afin de prévenir des désastres comme ceux de l'*Exxon Valdez* et du *Prestige*.

* * *

L'IRAK

Mme Karen Kraft Sloan (York-Nord, Lib.): Monsieur le Président, depuis quelques mois, le gouvernement bat le tambour de guerre de plus en plus fort dans l'espoir d'étouffer les appels de la communauté internationale à la résolution pacifique et rationnelle du conflit en Irak.

Le discours guerrier ne demeure qu'un discours. On n'a même pas présenté les éléments de preuve les plus élémentaires pour justifier une attaque contre l'Irak qui, comme on le sait, entraînerait la mort de milliers de victimes innocentes. En fait, on exige plus de preuves pour inculper quelqu'un de vol à main armée que celles que M. Powell a présentées à la communauté internationale la semaine dernière pour justifier l'invasion d'un pays souverain.

La guerre est une admission de l'échec des voies diplomatiques. J'ai le fervent espoir que nous continuerons de recourir à la diplomatie.

* * *

LE JOUR DU DRAPEAU NATIONAL

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, le 15 février 1965, le gouvernement du Canada a adopté le drapeau canadien qui est vite devenu un symbole reconnu partout dans le monde et qui reflète nos valeurs de paix, de respect, de justice et de tolérance.

Je suis donc heureux de féliciter le premier ministre du Canada et M. Jesse Flis, qui a été député de Parkdale—High Park pendant plusieurs années, de leurs efforts qui ont mené à la création d'un Jour du drapeau national en 1996.

Notre drapeau est le symbole de l'unité de notre pays et il représente tous les Canadiens, sans égard à leur race, à leur langue ou à leurs croyances. J'espère que les Canadiens se réuniront aujourd'hui pour fêter notre identité et notre héritage communs. Soyons fiers de notre drapeau et de notre citoyenneté.

* * *

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Andy Burton (Skeena, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'économie de la Colombie-Britannique est dans une situation désespérée. Le conflit du bois d'œuvre, le ralentissement du secteur minier et le peu d'activité dans l'exploitation pétrolière et gazière en mer ont engendré des difficultés économiques énormes, particulièrement dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique et dans ma circonscription de Skeena.

Espérons que le ministre des Finances uniformisera les règles fiscales dans le budget qu'il doit déposer sous peu. Les taux

d'imposition des sociétés doivent être égalisés pour favoriser les nouveaux investissements dans ces industries essentielles.

De plus, il revient au gouvernement fédéral libéral de convaincre les provinces d'agir dans le dossier de l'exploitation pétrolière et gazière en mer. L'équivalent britannico-colombien d'Hibernia, en mieux, a besoin de directives des deux gouvernements supérieurs.

Les emplois et les revenus sont essentiels au bon fonctionnement de l'économie de la Colombie-Britannique. Les habitants du nord de la Colombie-Britannique doivent pouvoir compter sur de nouvelles possibilités d'emploi. Les ressources sont disponibles. Le gouvernement doit réduire les tracasseries administratives et les impôts pour permettre la reprise de notre économie dans le secteur des ressources.

* * *

[Français]

LA MARCHÉ MONDIALE POUR LA PAIX

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, demain aura lieu une marche mondiale pour la paix qui pourrait bien être la plus importante manifestation de l'histoire de l'humanité.

Aux quatre coins du monde, des hommes et des femmes exigeront de leurs dirigeants politiques qu'ils mettent tout en œuvre pour éviter la guerre. Il est hors de question que l'humanité se laisse entraîner par le sentiment guerrier qui anime les États-Unis sans que toute autre démarche n'ait été épuisée et toute autre alternative envisagée.

La population civile de l'Irak et surtout les femmes et les enfants ont déjà trop souffert et fait les frais d'un despote de l'intérieur et de sanctions économiques et politiques provenant de l'extérieur, sans que nous leur ajoutions une horreur supplémentaire, soit celle de la guerre.

Les millions de gens qui marcheront demain signifieront par une extraordinaire mobilisation que le XXI^e siècle ne doit pas être à l'image du précédent avec ses deux grandes guerres mondiales, ses dizaines de conflits régionaux qui ont coûté des millions de vies et la terreur continue et suspendue de la guerre froide.

C'est sous l'égide des Nations Unies et pas autrement que doit se régler la question irakienne et même celle de la Corée du Nord. Car s'il y a des menaces que nous ne nions pas, il y a aussi des espoirs pour l'humanité que nous ne devons pas laisser fondre.

* * *

● (1105)

[Traduction]

S.U.C.C.E.S.S.

Mme Sophia Leung (Vancouver Kingsway, Lib.): Monsieur le Président, le 8 février, j'ai eu le plaisir d'assister au gala de collecte de fonds annuel de S.U.C.C.E.S.S., à la Place GM de Vancouver. Cet événement unique auquel ont pris part plus de 12 000 personnes et représentants des trois paliers de gouvernement, dont le lieutenant-gouverneur Iona Campagnolo, est réellement un gala de prestige dans la communauté.

S.U.C.C.E.S.S. est un organisme chinois de services sociaux qui est bien établi et qui a servi plus de 420 000 personnes en 2002. Sous la direction de Lawrence Woo, Michelle Kwok et Lilian To, le gala a permis de recueillir plus de 500 000 \$ pour appuyer de nombreux programmes communautaires comme la formation professionnelle, les services d'établissement des immigrants et des programmes à l'intention des personnes âgées et des jeunes, pour n'en nommer que quelques-uns.

Article 31 du Règlement

Je félicite et remercie les responsables et le conseil d'administration de S.U.C.C.E.S.S. de leur travail acharné et de leur dévouement envers la communauté.

* * *

LES CARTES DE LA SAINT-VALENTIN POUR LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Bob Wood (Nipissing, Lib.): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la Saint-Valentin et, partout au pays, plus de 3 000 valentins ont été envoyés à des anciens combattants dans des établissements de soins de longue durée, dans le cadre du programme «Des valentins pour les anciens combattants».

Par l'entremise de ce programme, depuis sept ans, Anciens Combattants Canada invite les Canadiens à créer des cartes de la Saint-Valentin spéciales pour les anciens combattants du Canada. Voici ce qu'aurait dit un ancien combattant qui a reçu une telle carte cette année:

C'est très réconfortant. Ce sont des étrangers qui m'écrivent, et la Saint-Valentin est la fête de l'amour, mais c'est extraordinaire. Cela signifie que ces jeunes ne m'ont pas oublié et n'ont pas oublié ce que j'ai fait.

Un autre ancien combattant a dit qu'il était comblé parce qu'il n'avait pas reçu de carte de la Saint-Valentin depuis son enfance.

Envoyer des valentins peut sembler bien peu de chose, mais cela signifie tellement pour nos anciens combattants. Quiconque connaît un ancien combattant devrait prendre le temps aujourd'hui de le remercier d'avoir servi notre pays. Laissons leur savoir qu'ils auront à jamais une place dans nos coeurs, et ils nous en seront reconnaissants.

* * *

LE ZIMBABWE

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, au Zimbabwe, le chef de l'opposition Morgan Tsvangirai subit un procès qui est une parodie de la justice pour avoir, selon l'acte d'accusation, comploté d'assassiner Robert Mugabe. Le procès est une véritable farce. Le témoignage repose sur un enregistrement falsifié fait par le Montréalais Ari Ben-Menashe, recherché à l'échelle internationale pour fraude.

La GRC a fait enquête sur ces allégations. La publication du rapport de cette enquête exonérerait M. Tsvangirai. Si les résultats de cette enquête ne sont pas rendus publics, la personne sera exécutée par pendaison dans très peu de temps, ce qui aura d'énormes conséquences sur la région.

Le procès est une farce. Le Canada ne peut pas se croiser les bras et laisser un innocent mourir sur la foi du témoignage d'un faussaire. Il faut que le gouvernement fasse en sorte que les conclusions de l'enquête de la GRC soient rendues publiques et présentées au tribunal de Harare.

Il faudrait aussi que la GRC enquête sur M. Ben-Menashe, sur son associé Alexander Legault et sur leur entreprise, Dickens et Madson, soupçonnés de fraude internationale, de trafic de diamants de la guerre et d'autres crimes.

* * *

ARARAT

M. Sarkis Assadourian (Brampton-Centre, Lib.): Monsieur le Président, le film *Ararat* du réalisateur Atom Egoyan, qui traite du génocide arménien et de l'effort qu'a sur les ancêtres des victimes du premier génocide du XX^e siècle le refus soutenu d'en reconnaître

l'existence, a remporté hier soir, au XXIII^e gala annuel des prix Génie, cinq des neuf prix pour lesquels il était en lice, y compris celui du meilleur film.

Arinee Khanjian a été nommée meilleure actrice pour son rôle dans *Ararat*.

Les autres prix Génie récoltés par le film *Ararat* sont allés à Elias Koteas pour la meilleure interprétation masculine dans un rôle secondaire, à Mychael Danna pour la meilleure musique originale et à Beth Pasternak pour les meilleurs costumes.

Le succès remporté par le film est un hommage au talent de M. Egoyan et de Mme Khanjian et témoigne de l'appui écrasant que s'est mérité *Ararat* auprès des amateurs de films canadiens partout dans le monde.

En mai dernier, Atom Egoyan m'a envoyé de Cannes une note disant que j'étais son héros. Nous pouvons tous dire à M. Egoyan qu'il est maintenant un héros canadien.

Je sais que mes collègues se joignent à moi pour féliciter la distribution et l'équipe de tournage d'*Ararat* d'avoir réussi un grand exploit canadien.

* * *

DENNIS MCDERMOTT

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour honorer la mémoire de Dennis McDermott, un dirigeant courageux et éloquent du mouvement syndical canadien, qui a été directeur canadien des TUA, président du Congrès du travail du Canada et ambassadeur du Canada en Irlande. Toute sa vie, il a milité en faveur des droits de la personne, et il a été membre du NPD et du CCF pendant plus de 50 ans.

Dennis McDermott a joué un rôle essentiel pour faire adopter la première loi ontarienne sur les droits de la personne, en 1948. À la tête des TUA du Canada, il a jeté les bases de l'un des syndicats qui ont remporté le plus de succès dans toute l'histoire du Canada, les TCA.

À titre de président du Congrès du travail du Canada, il croyait que les syndicats devaient s'engager dans des combats plus larges, depuis l'égalité économique et sociale jusqu'à la paix et la justice dans le monde.

Bonne route, Dennis, et que Dieu te garde au creux de sa main.

* * *

● (1110)

[Français]

JEAN-BAPTISTE MEILLEUR

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, il me fait excessivement plaisir de souligner la désignation de M. Jean-Baptiste Meilleur comme personnage d'importance historique nationale.

Jean-Baptiste Meilleur, médecin de profession et père de 10 enfants, est reconnu comme le principal fondateur du réseau d'enseignement public au Québec en tant que premier titulaire du poste de surintendant de l'instruction publique au Bas-Canada. Il fut l'un des fondateurs du Collège de l'Assomption en 1833, et député du comté du même nom entre 1834 et 1838.

Questions orales

Comme j'ai eu le privilège d'enseigner à l'école Jean-Baptiste-Meilleur de Repentigny ainsi qu'au Collège de l'Assomption, c'est avec fierté que je souligne cet événement d'importance pour toute notre communauté.

On dit de Jean-Baptiste Meilleur que les institutions qu'il a mises sur pied ont jeté les bases d'un système d'éducation qui subsiste depuis plus d'un siècle au Québec.

* * *

ALEXANDRE CYR

M. Claude Duplain (Portneuf, Lib.): Monsieur le Président, demain sera le Jour du drapeau canadien. J'aimerais profiter de l'occasion pour rappeler l'extraordinaire travail qu'avait effectué l'ancien député de Gaspé à la Chambre des communes, M. Alexandre Cyr, pour souligner cette journée.

Le 14 février 1973, M. Cyr avait réussi à obtenir l'unanimité de la Chambre sur une motion spéciale demandant que le drapeau canadien ait une place d'honneur parmi les parlementaires. Le lendemain, jour du 8^e anniversaire du drapeau canadien, le Président accédait à la demande des députés.

M. Cyr a accompli beaucoup lorsqu'il était député. Ici, où les parlementaires se réunissent et travaillent à améliorer notre société, il a laissé un important héritage soit le rappel que le patriotisme et le civisme sont essentiels à l'accomplissement de notre travail.

* * *

[Traduction]

LES PAIEMENTS DE TRANSFERT

M. Norman Doyle (St. John's-Est, PC): Monsieur le Président, d'après le premier ministre Grimes, Terre-Neuve-et-Labrador ne recevra qu'environ 200 millions de dollars sur les 13,5 milliards qui seront versés aux provinces au cours des trois prochaines années pour les soins de santé. Comme les transferts sont calculés au prorata de la population, notre province reçoit toujours des montants relativement faibles. Le problème est aggravé par le vieillissement et la contraction de la population sur un vaste territoire.

Le premier ministre du Canada a avoué que le système de financement par habitant n'assure pas un financement adéquat aux trois territoires du Nord, qui sont vastes mais très peu peuplés. Par conséquent, il faudrait tenir compte d'un facteur de péréquation dans le calcul de notre part des transferts fédéraux au titre de la santé, facteur qui tiendrait compte des réalités de notre géographie et de notre démocratie. Autrement, une petite province comme Terre-Neuve-et-Labrador sera toujours en retard sur le reste du pays.

* * *

[Français]

MICHAËLLE JEAN

Mme Liza Frulla (Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles, Lib.): Monsieur le Président, le mois de février est le Mois de l'histoire des Noirs. Il permet aux Canadiens et aux Canadiennes de prendre conscience d'un volet de leur histoire et de se familiariser avec des personnes qui font figure d'exemples.

À ce titre, Michaëlle Jean, journaliste primée à la télévision, animatrice et énergique cinéaste, est un modèle pour les jeunes femmes dans le domaine du cinéma et du journalisme. Elle a été la première Noire à occuper le poste de chef d'antenne à la Société Radio-Canada. Aujourd'hui, nous la voyons entre autres chaque

semaine aux émissions *The Passionate Eye*, *Rough Cuts* et les *Grands reportages*.

Mme Jean est entrée à Radio-Canada en 1988 en tant que journaliste à l'émission *Actuel*. Elle a ensuite travaillé aux émissions d'affaires publiques *Montréal ce soir* et *Virages* et à l'émission d'actualités nationales et internationales *Le Point*.

Elle a couvert plusieurs questions difficiles et reçu de nombreux prix pour ses efforts, dont un Prix de journalisme d'Amnistie internationale et un Prix Galaxie en tant que meilleure animatrice d'une émission d'information.

Michaëlle Jean est un exemple de personne qui a le pouvoir de nous inspirer en tant que femmes.

* * *

[Traduction]

L'INDUSTRIE DE LA RESTAURATION

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je tiens à féliciter l'employeur le plus important au Canada, l'industrie de la restauration, qui donne du travail à plus d'un million de Canadiens. Y travaillent des adolescents comme des aînés, des gens qui y font carrière à temps plein comme des étudiants, qui triment aux études et au travail en vue de se préparer à une vie et une carrière productives et satisfaisantes.

Ce million de Canadiens devraient savoir que l'Alliance canadienne est le seul parti fédéral à parler en leur nom, que le gouvernement fédéral est en train de les escroquer. Leur association clame haut et fort qu'ils paient une part disproportionnée d'impôts à la source comparativement aux salariés à revenu élevé et aux industries à forte capitalisation.

L'Alliance canadienne croit que les cotisations de l'assurance-emploi sont trop élevées. Les conservateurs les ont augmentées et les libéraux les ont gaspillées depuis 1993 au point où la caisse d'assurance-emploi n'est qu'une illusion. Elle n'existe plus, ayant été dilapidée par les libéraux qui se sont lancés dans de folles dépenses.

Je félicite l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires et ses 1 020 700 travailleurs qui sont fiers d'en faire partie. Espérons que le ministre des Finances les écoutera enfin et qu'il proposera des mesures pour venir en aide à ces travailleurs et à cette industrie extraordinaire.

QUESTIONS ORALES

•(1115)

[Traduction]

L'IRAK

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, dans le discours qu'il a prononcé hier soir aux États-Unis, le premier ministre a pris soin d'appuyer chacune des parties au différend international concernant l'Irak. En semant ainsi la confusion au lieu d'énoncer une position claire, il n'a fait que nous pousser davantage vers la marginalité dans ce dossier.

Questions orales

Maintenant que M. Blix a présenté son rapport, le gouvernement peut-il montrer clairement qu'il appuiera de façon non équivoque nos alliés, soit les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie et d'autres, en affirmant qu'ils ont le droit d'agir et que Saddam Hussein sera désarmé?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, contrairement au chef de l'opposition, nous préférons connaître les faits avant d'énoncer notre position. Nous examinerons attentivement le rapport de M. Blix, et nous nous attendons à ce que d'autres pays partout dans le monde fassent de même au cours des prochains jours.

Le premier ministre a énoncé clairement la position du Canada hier soir, et nous maintenons cette position.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le premier ministre dit à la Chambre depuis des mois que le gouvernement nous ferait part de sa position une fois que M. Blix aurait présenté son rapport. C'est aujourd'hui le grand jour. Le premier ministre a entendu le rapport.

Je vais poser ma question de la façon la plus parlementaire possible. Quelle est la position du premier ministre sur cette question aujourd'hui?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, on m'a dit que le chef de l'opposition était très rapide, mais c'est quand même étonnant qu'il soit capable de porter un jugement pendant qu'on est encore en train de présenter le rapport. Je crois qu'il serait lui-même prêt à reconnaître que ce serait utile que nous examinions attentivement le rapport que M. Blix et son comité sont en train de présenter au Conseil de sécurité des Nations Unies avant de déterminer la position que la communauté internationale devrait adopter.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ces derniers mois, tous les autres pays membres des Nations Unies ont été capables d'énoncer leur position à leurs citoyens sur certaines de ces questions. Nous sommes un pays souverain. Les Canadiens ont autant le droit que n'importe quel autre pays d'attendre cela de leur gouvernement.

Je sais que le véritable problème, c'est que le premier ministre est confronté au choc des civilisations au sein de son propre caucus. Je dirai au vice-premier ministre que le gouvernement a entendu, comme nous tous, ce que Hans Blix a dit aujourd'hui. N'a-t-il aucune réaction à ce que M. Blix dit au sujet de l'Irak...

Le vice-président: À l'ordre. Le vice-premier ministre a la parole.

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je ne sais pas exactement quel coup bas le chef de l'opposition voulait porter en parlant de choc des civilisations. Il pourrait peut-être en apprendre un peu plus sur la civilisation avant de poser sa prochaine question.

De toute façon, je crois qu'il convient que nous...

Des voix: Oh, oh!

Le vice-président: À l'ordre. Nous allons entendre les questions ainsi que les réponses.

L'hon. John Manley: Monsieur le Président, il n'y a pas de choc des civilisations, mais seulement des divergences d'opinions.

Pour sa part, l'Alliance canadienne est prête à se mettre au garde-à-vous devant les États-Unis, peu importe ce qu'elle pense. La communauté internationale n'a pas eu le temps d'examiner le rapport et d'y répondre.

Nous croyons que cette responsabilité revient aux Nations Unies. Le Conseil de sécurité doit examiner l'information qui lui est présentée.

• (1120)

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les libéraux ne cessent d'é luder la question sur laquelle ils avaient dit qu'ils finiraient par se prononcer.

Hans Blix a de nouveau dit aujourd'hui au Conseil de sécurité de l'ONU que Saddam Hussein n'avait pas précisé où se trouvaient des quantités importantes d'armes de destruction massive déclarées précédemment. Je ne sais pas où était le premier ministre. C'est ce que M. Blix a déclaré aujourd'hui.

Selon la résolution 1441, il y aura de sérieuses conséquences en cas de non-respect des modalités prévues.

Le premier ministre va-t-il enfin dire aux Canadiens si le gouvernement va, oui ou non, faire corps avec ses alliés pour faire appliquer la résolution 1441 de l'ONU?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous avons prié instamment le Conseil de sécurité d'adopter la résolution 1441. Il est important que le Conseil de sécurité ait la possibilité d'étudier l'information fournie par les inspecteurs afin de déterminer la suite des événements. Ce n'est sûrement pas trop demander.

Je sais que ces députés sont impatients d'appuyer sur la gâchette, mais donnons-nous au moins le temps d'analyser le rapport présenté aujourd'hui par M. Blix.

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous sommes impatients d'éviter la guerre en confrontant le problème et en prenant position, et non en fuyant et en cherchant à éviter de prendre une décision.

Le gouvernement ménage la chèvre et le chou dans le dossier de l'Irak et il a agi si souvent de la sorte que cela a affaibli notre position dans le contexte international. Une réponse s'impose. Pendant des semaines, le premier ministre a promis que le gouvernement prendrait une décision le jour où le rapport Blix serait rendu public. La majorité des autres membres de la communauté internationale ont pris une décision, dans un sens ou dans l'autre.

Pourquoi le gouvernement ne peut-il prendre une décision? Les Canadiens ont le droit de le savoir, tout comme nos alliés, et aussi Saddam Hussein.

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, pourrions-nous au moins avoir une heure pour lire le rapport?

Qu'est-ce qui pousse l'Alliance canadienne à exiger que nous insistions pour entrer en guerre dans les minutes suivant le début de la présentation du rapport par les inspecteurs?

La résolution 1441 prévoit un système intrusif d'inspection. C'est ce que voulait le Canada. C'est ce que nous avons demandé.

Le rapport doit être étudié par le menu avant que le monde décide que le recours à la force est justifié dans un contexte autre que celui de l'autodéfense.

Questions orales

[Français]

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, alors que les inspecteurs déposent un nouveau rapport devant le Conseil de sécurité, la communauté internationale craint que les États-Unis agissent unilatéralement à l'extérieur du cadre des Nations Unies.

Comme le premier ministre ne l'a pas fait hier, à Chicago, est-ce que le vice-premier ministre peut prendre l'engagement en cette Chambre qu'il est totalement exclu que le Canada soit partenaire dans une action unilatérale des États-Unis?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, il y a une diversité d'opinions à la Chambre. Ce n'est pas une diversité de civilisations. Mais je crois que nous avons appuyé une résolution très dure, parce que c'est nécessaire que le gouvernement d'Irak soit informé qu'il faut qu'il détruise les armements de destruction massive.

Maintenant, nous attendons le rapport qui est présenté à l'instant au Conseil de sécurité aux Nations Unies.

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré hier que toute action face à l'Irak devra s'inscrire à l'intérieur du cadre des Nations Unies.

Peut-on savoir quelle sera la réponse du Canada si les États-Unis décident d'agir unilatéralement, comme ils ont menacé de le faire récemment?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, il faut comprendre qu'avec la résolution 1441 qui a été adoptée, c'est clair que le Conseil de sécurité a créé une situation où il y aura une réponse si M. Saddam Hussein n'accepte pas les conditions prescrites dans cette résolution.

Alors, c'est pour cette raison que nous attendons le rapport de M. Blix.

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, justement, les premiers échos qu'on a du rapport Blix nous confirment que le processus mis en place par la résolution 1441 adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies n'est pas terminé et fonctionne bien.

Est-ce que le vice-premier ministre peut dire à cette Chambre que le gouvernement fait la même analyse du rapport des inspecteurs déposé aujourd'hui et que, dans ce sens, on a la preuve que le processus d'inspection fonctionne bien et qu'on doit le poursuivre?

● (1125)

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, ni pour l'Alliance canadienne ni pour le Bloc québécois va-t-on accepter de juger le rapport avant d'avoir l'occasion de l'étudier. Je crois que c'est une obligation de la communauté mondiale de considérer soigneusement le rapport et de déterminer les actions qui seront nécessaires par la suite.

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement doit réaliser que l'inquiétude domine dans la population actuellement et que l'un des enjeux aujourd'hui, c'est le rôle et l'utilité même des institutions internationales que contestent les États-Unis et leurs principaux porte-parole.

Peut-on savoir du vice-premier ministre quelles actions le Canada entend poser dès maintenant pour défendre ces institutions internationales qu'il a d'ailleurs contribué à bâtir?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je crois que c'est une critique qui n'est pas justifiée. En tout cas, ce sont les États-Unis qui

ont demandé la résolution 1441. C'est le secrétaire d'État américain qui a présenté la preuve qui existe, selon les États-Unis, devant le Conseil de sécurité, le 5 février.

Je crois que nous avons une position très juste qui consiste à attendre le rapport et de l'étudier dans le contexte du Conseil de sécurité, dans le contexte de la communauté mondiale.

[Traduction]

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse elle aussi au vice-premier ministre.

Les médias nous apprennent à l'instant que Hans Blix a dit qu'aucune arme de destruction massive n'avait été trouvée en Irak et que les inspecteurs circulaient maintenant plus librement dans ce pays, mais qu'ils avaient besoin de plus de temps et que de nouveaux avions espions étaient à leur disposition pour les aider dans leur travail.

À la lueur de ces nouvelles, le vice-premier ministre pourrait-il nous dire si oui ou non il va intervenir et demander aux Nations Unies et aux membres du Conseil de sécurité d'accorder plus de temps aux inspecteurs pour qu'ils finissent leur travail en Irak, au lieu de déclarer la guerre?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je ne commenterai pas la teneur du rapport Blix durant la présente période des questions car ni moi ni le gouvernement n'avons eu le temps de l'étudier. M. Blix n'a pas encore fini de présenter son rapport.

Le ministre des Affaires étrangères fera une déclaration publique plus tard aujourd'hui, une fois que nous aurons pu étudier soigneusement la teneur de l'ensemble du rapport et non simplement de quelques extraits.

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Dans ce cas, monsieur le Président, je vais poser une question au vice-premier ministre au sujet du discours prononcé hier à Chicago par le premier ministre et dans lequel il a dit que passer par les Nations Unies accroîtrait la légitimité du recours à la force contre l'Irak. Or, le premier ministre a voté contre la tenue d'un vote à la Chambre pour qu'elle puisse voter sur la participation à la guerre.

Si l'autorisation des Nations Unies équivaut à une légitimation, je suppose que, dans la logique du premier ministre, si George Bush agissait seul, ce serait illégitime.

Par conséquent, le vice-premier ministre pourrait-il déclarer aujourd'hui à la Chambre qu'il ne participera pas à la guerre de George Bush si elle n'est pas approuvée par les Nations Unies?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, je pense que nous devrions donner le temps à la communauté mondiale de réagir à la teneur du rapport.

Je pense qu'il est important de reconnaître que le libellé de la résolution 1441 est très ferme et que cette dernière prévoit des conséquences graves en cas de non-conformité.

Ce qui est en cause ici, ce n'est pas simplement de savoir si les inspecteurs trouvent des armes de destruction massive, mais à quel point le gouvernement irakien se conforme aux exigences de la résolution concernant le régime d'inspection poussée.

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, j'ai une question à poser, et le vice-premier ministre peut y répondre aujourd'hui.

Questions orales

M. Blix vient de souligner au Conseil de sécurité à quel point il est important que son équipe d'inspecteurs ait accès à des renseignements de sécurité à la disposition des États membres des Nations Unies.

Le Canada a-t-il pris directement des mesures pour mettre à la disposition de M. Blix les renseignements de sécurité qui ont été portés à l'attention du Canada et qui pourraient être utiles à l'équipe d'inspecteurs des Nations Unies en Irak?

Si le Canada ne l'a pas fait, le vice-premier ministre peut-il expliquer pourquoi et s'engagera-t-il à mettre dorénavant pareille information à la disposition de M. Blix?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, nous allons attendre de prendre connaissance du rapport de M. Blix.

Je ne me lancerai pas dans une discussion sur l'information classifiée et sur l'utilisation qu'on en fait, mais je tiens à dire qu'il est extrêmement important pour les Canadiens et la communauté internationale que non seulement nous désarmions Saddam Hussein, mais que le monde se conduise aussi conformément aux normes du droit international.

* * *

• (1130)

LA FISCALITÉ

M. Scott Brison (Kings—Hants, PC): Monsieur le Président, Rob Bryden, un libéral de premier plan et un ami du ministre des Finances, veut utiliser 60 millions de dollars de deniers publics pour sortir l'équipe de hockey les Sénateurs d'Ottawa de la faillite.

Pourquoi le gouvernement accepterait-il une entente qui coûtera aux contribuables canadiens 60 millions de dollars lorsqu'il y a sur la table d'autres offres pour maintenir les Sénateurs à Ottawa qui ne coûteraient pas un sou aux contribuables canadiens?

Mme Colleen Beaumier (secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, les décisions en la matière sont prises de façon professionnelle en fonction de la loi seulement.

Permettez-moi de garantir à notre vis-à-vis qu'il n'y a pas et n'y a jamais eu d'ingérence politique dans le processus de décisions fiscales.

* * *

LA JUSTICE

M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le système de justice est dans un état lamentable et le ministre de la Justice n'aide pas les choses. Les tribunaux sont toujours incapables de protéger les victimes, même lorsque les peines maximales sont relevées.

Aux termes du projet de loi C-20, les prédateurs d'enfants pourront encore profiter d'une détention à domicile au lieu de l'emprisonnement. Quand le ministre va-t-il donner aux enfants canadiens la protection dont ils ont besoin en établissant des peines minimales pour les prédateurs d'enfants?

M. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, notre législation sur la pornographie juvénile est, sans aucun doute, parmi les plus sévères du monde. Nous avons continué de suivre l'évolution de la situation. Ainsi, le projet de loi C-15A est maintenant en vigueur et il s'en prend à ceux qui utilisent Internet pour attirer les enfants. Nous avons maintenant accru les sanctions

avec le projet de loi C-20. Je pense que nous faisons de l'excellent travail. Nous faisons de notre mieux pour protéger les enfants, qui sont une priorité pour notre gouvernement.

M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne): Monsieur le Président, pourquoi le député ne parle-t-il pas aux policiers plutôt qu'aux bureaucrates?

Au lieu de protéger les enfants dans le projet de loi C-20, le ministre de la Justice a refusé d'augmenter l'âge du consentement à des relations sexuelles avec des adultes, qui est maintenant de 14 ans. Il n'a pas éliminé en fait toutes les défenses pour la pornographie juvénile. Il n'a pas éliminé la détention à domicile pour les prédateurs d'enfants.

Pourquoi le ministre de la Justice ne fait-il pas ce qui s'impose? Pourquoi ne modifie-t-il pas enfin la loi afin de protéger nos enfants?

M. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, il est très important que le député comprenne que nous prenons de nombreuses mesures importantes qui, une fois réunies, sont très efficaces pour lutter contre la pornographie juvénile.

Nous avons proposé le projet de loi C-20 qui ne prévoit qu'une seule défense contre la pornographie juvénile. Nous avons supprimé la défense fondée sur la valeur artistique. En fait, cela sera une façon très efficace de s'attaquer à ceux qui s'adonnent à la pornographie juvénile. Nous sommes ici pour protéger nos enfants.

* * *

[Français]

L'IRAK

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, hier, le premier ministre a manqué de fermeté dans son allocution, particulièrement à l'endroit du secrétaire américain à la Défense, qui après avoir jonglé avec l'idée d'utiliser des armes chimiques n'exclut pas maintenant l'usage de l'arme nucléaire en Irak.

Est-ce que le gouvernement n'est pas d'accord pour dire à nos voisins et amis qu'ils sont en train de provoquer une escalade? La diplomatie canadienne ne devrait-elle pas prévenir les Américains de faire marche arrière?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, comme l'a dit mon collègue, le ministre des Affaires étrangères, il y a quelques jours et hier, les États-Unis sont un pays où le droit international est important. Nous avons une confiance totale relativement à leur comportement dans ce domaine.

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, on entre dans une période extrêmement dangereuse et la population est inquiète. Devant les propos du secrétaire à la Défense, on s'attend à que le Canada, à titre d'ami et voisin des États-Unis, contribue à réduire la tension.

Est-ce que le vice-premier ministre peut comprendre que la population du Québec et du Canada attend de son gouvernement qu'il dénonce la menace d'utiliser l'arme nucléaire?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai rien à rajouter à la réponse que j'ai déjà donnée et qu'a donnée le ministre des Affaires étrangères. Nous avons confiance dans le fait que les États-Unis sont une démocratie, un allié qui est dévoué aux règles du droit international, comme c'est le cas pour le Canada.

Questions orales

●(1135)

[Traduction]

LA JUSTICE

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la semaine dernière la police de Vancouver-Ouest a chronométré un chauffard à 167 kilomètres-heure, en pleine circulation routière. Plus tard, sa contravention en main, l'individu s'est vanté de ce qu'il avait fait, et lorsqu'on lui a demandé s'il avait pensé aux conséquences de son acte et il a simplement répondu qu'il s'en fichait. Quelques jours plus tôt, deux chauffards qui avaient tué un piéton s'étaient vu imposer une peine de détention à domicile. Il n'y a aucune mesure de dissuasion.

Le procureur général de la Colombie-Britannique a demandé, une fois de plus, qu'on limite l'octroi de sursis. Les provinces ont commencé à modifier leur code de la route. Pourquoi le ministre ne fait-il pas sa part en restreignant le recours aux ordonnances de sursis?

M. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, des cas semblables sont désolants, mais il n'en demeure pas moins que le recours aux ordonnances de sursis donne d'excellents résultats depuis six ans.

Le ministre de la Justice a demandé au Comité de la justice et des droits de la personne de se pencher sur des exemples de ce genre, d'examiner toute la question de l'octroi de sursis et de lui soumettre ses recommandations. Le comité poursuit présentement ses travaux.

M. Jim Gouk (Kootenay—Boundary—Okanagan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, de nombreux criminels violents ont reçu des condamnations avec sursis, comme ces hommes qui ont violé une femme et qu'une juge a remis en liberté après avoir honteusement déclaré qu'elle avait tenu compte de leurs origines haïtiennes.

L'ancien ministre de la Justice et actuel ministre de l'Industrie a déclaré, en réponse aux plaintes que nous avons exprimées, que l'ordonnance de sursis n'a pas été conçue pour s'appliquer aux délinquants violents.

Par conséquent, pourquoi le gouvernement ne modifie-t-il pas le Code criminel afin d'empêcher tout individu condamné pour une infraction violente de bénéficier d'une ordonnance de sursis, comme le recommandait le projet de loi C-347 que j'ai présenté?

M. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, la Cour suprême du Canada a dit que l'ordonnance de sursis avait un effet de réprobation.

Nous examinons la question, mais l'ordonnance de sursis s'est révélée très efficace pour réprimer de tels actes.

Lorsque le comité présentera son rapport, nous déciderons des mesures à prendre, le cas échéant, au sujet de l'octroi de sursis. Nous croyons cependant que le régime actuel fonctionne bien.

* * *

[Français]

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ): Monsieur le Président, toute la semaine, le ministre de l'Industrie nous a confirmé que l'augmentation du prix de l'essence et ce que vivent les gens ne l'intéressent pas.

Est-ce que le ministre va admettre que s'il avait voulu montrer sa préoccupation, il aurait déjà saisi le Bureau de la concurrence de cette question?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, cela fait aujourd'hui la cinquième fois cette semaine que le Bloc demande une ingérence du fédéral dans un champ de compétence exclusivement provincial. Je n'accepte pas la position du Bloc. Je n'accepte pas leur demande de centraliser tous les pouvoirs ici à Ottawa. Il faut respecter le rôle des gouvernements provinciaux.

C'est à nous qu'incombe la responsabilité de régler la concurrence, mais les prix au détail relèvent des provinces.

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ): Monsieur le Président, j'espère bien que le ministre va comprendre ma prochaine question. Je vais la lui poser pour la sixième fois dans l'intention qu'il me fournisse la bonne réponse.

En octobre 2000, le prix de l'huile à chauffage était d'environ 51¢ le litre au Québec. Le gouvernement a alors jugé la situation assez critique pour décider d'envoyer des chèques afin d'aider les citoyens, même les prisonniers ou les morts, à payer l'huile à chauffage.

Maintenant que le prix est de plus de 60¢ du litre, est-ce que le ministre va se décider à bouger et ainsi démontrer que l'intérêt d'octobre 2000 n'était pas seulement électoraliste?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, en ce qui concerne le prix au détail, c'est la responsabilité des provinces de le régler.

Au fédéral, nous sommes responsables pour la concurrence, et le Bureau de la concurrence surveille continuellement la situation sur le terrain. Si l'honorable député veut avoir de l'action au niveau provincial, il faut parler avec la maison mère.

* * *

[Traduction]

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le projet de loi C-29 omet un autre aspect.

Michael Parfremment a été pris en train de vendre du matériel de pornographie juvénile sur Internet. La police a trouvé toute une collection de pornographie juvénile sur son ordinateur. Ce pervers n'a été condamné qu'à 14 mois de détention à domicile.

Pourquoi le gouvernement continue-t-il de se mettre du côté des pédophiles et des pervers plutôt que du côté des enfants de notre pays?

●(1140)

M. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, il est évident que le projet de loi C-20 a été présenté afin de résoudre ce genre de problèmes.

La loi C-15A, déjà en vigueur, est appliqué et sera utilisé dans des cas comme celui-ci. En plus d'améliorer le processus en matière de poursuite, il permettra aux juges d'ordonner le retrait de tout ce type de matériel d'un ordinateur.

Nous estimons agir dans le bon sens. Nous ferons en sorte que les amateurs de pornographie juvénile ne puissent pas s'installer sur Internet.

*Questions orales***LA JUSTICE**

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, James Peart a été reconnu coupable d'avoir agressé sexuellement des enfants pendant plus de vingt ans. Il a été reconnu coupable de 10 chefs d'accusation d'agression sexuelle sur des enfants. Il a été condamné à 20 mois de travaux communautaires.

Le projet de loi C-20 n'aborde pas ce terrible déni de justice. Notre système de justice immobilise temporairement les agresseurs qui causent à des enfants des souffrances qu'ils endureront durant toute leur vie.

Le ministre s'engagera-t-il à faire en sorte qu'on ne condamne pas les agresseurs sexuels d'enfants à l'emprisonnement avec sursis ou à des peines dérisoires?

M. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, si le député se donnait la peine de parcourir le projet de C-20, il constaterait que nous augmentons les sanctions et que nous envoyons un message aux tribunaux leur disant à quel point nous trouvons ces questions graves.

Il importe de ne pas oublier que ce n'est pas le ministre de la Justice qui impose les peines, mais bien le juge du procès. Nous devons bien transmettre notre message et c'est que nous faisons par l'entremise du projet de loi C-20.

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre.

Il y a quelque temps, le leader du gouvernement à la Chambre a promis d'agir dans le dossier des dépenses électorales du tiers parti de monsieur Harper. Qu'a fait le gouvernement exactement depuis cette annonce?

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'annoncer que, plus tôt ce matin, le procureur général du Canada a déposé une demande auprès de la Cour suprême du Canada pour obtenir la permission d'en appeler de la décision en question. Le gouvernement croit que les plafonds de dépenses imposés aux tiers durant une campagne électorale ainsi que l'obligation de faire preuve de transparence et de présenter des rapports complets sont des objectifs valables en démocratie.

* * *

L'IMPÔT

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, hier, la ministre du Revenu national a déclaré qu'elle risquait la prison si elle nous révélait le fond de sa pensée au sujet de l'octroi à une équipe de hockey de la somme de 60 millions de dollars puisés dans la poche des contribuables.

Je suis originaire de Winnipeg où nous avons vu de première main combien il était ridicule de gaspiller l'argent des contribuables pour des franchises sportives professionnelles.

Ma question s'adresse au ministre des Finances qui ne risque pas de faire de la prison s'il donne une réponse honnête dans cette enceinte. Est-il d'accord pour que des mesures fiscales soient prises en vue de renflouer l'équipe des Sénateurs d'Ottawa à hauteur de 60 millions de dollars? Est-ce oui ou est-ce non?

Mme Colleen Beaumier (secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, les décisions portant sur ces questions sont prises avec professionnalisme et en stricte conformité avec la loi. La ministre ne s'immisce pas et ne s'immiscera pas dans ces décisions.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, après une telle réponse, je crois que Don Cherry conviendra que nous devons également trouver une solution aux commotions cérébrales dans cette ligue.

Nous savons que le ministre des Finances a voulu aider les Sénateurs d'Ottawa. Il a téléphoné au directeur d'une banque pour lui demander de renflouer cette équipe. Le banquier a refusé, mais j'ai l'impression que le ministre dit oui. Il n'est pas trop tard pour faire preuve de bon sens. Nous sommes en période de prolongation, dans l'attente du budget.

Le ministre s'engagera-t-il aujourd'hui à renoncer mardi à faire ce cadeau, ou bien compte-t-il envoyer promener les contribuables?

Mme Colleen Beaumier (secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je ne vois pas très bien quel aspect de cette affaire le député n'a pas bien saisi, mais je vais répéter ce que j'ai dit.

Les décisions portant sur ces questions sont prises avec professionnalisme et en stricte conformité avec la loi. Que le député se rassure: aucun politique ne cherche ou n'a cherché à influencer ces décisions.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC): Monsieur le Président, hier, lorsque j'ai posé une question au ministre des Transports, j'ai obtenu une réponse trompeuse. Peut-être souhaiterait-il se reprendre aujourd'hui?

J'ai posé une question au sujet d'offres d'emploi publiées par son ministère. Dans la partie de l'annonce décrivant les candidats admissibles, on disait que ces postes s'adressaient uniquement à ceux dont le code postal se trouvait dans la région d'Ottawa. Le ministre a répondu que tous les Canadiens sont égaux et que, d'où qu'ils soient au pays, leur candidature sera étudiée pour quelque poste que ce soit. Ces deux réponses ne sont pas compatibles.

Il ne peut pas affirmer que tous peuvent présenter leur candidature alors que l'offre d'emploi dit bien qu'elle ne s'adresse qu'aux gens de la région d'Ottawa. Le ministre a-t-il voulu induire la Chambre en erreur ou est-ce l'offre d'emploi qui trompe les Canadiens?

● (1145)

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, mon collègue n'a pas induit la Chambre en erreur. Le député devrait être honnête. Il sait très bien que l'embauche dans la fonction publique est une tâche qui appartient à la Commission de la fonction publique, un organisme qui fait rapport directement au Parlement.

Nous travaillons justement de concert avec la Commission de la fonction publique et avec d'autres parlementaires dans le but d'améliorer le système. Nous savons tous que des projets-pilotes visant à élargir la zone de sélection sont en cours. Voilà pourquoi je ne crois pas qu'il soit honnête de la part du député de poser cette question à mon collègue.

*Questions orales***L'INDUSTRIE DE L'ÉDITION**

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition de Patrimoine canadien accorde une aide financière aux éditeurs qui publient des livres canadiens. Les éditeurs doivent en retour reconnaître cette aide qui leur est fournie par le gouvernement fédéral en ajoutant une mention à cet effet dans les premières pages des livres.

La ministre de Patrimoine canadien pourrait-elle nous dire pourquoi le gouvernement du Canada a subventionné la publication de la populaire série Harry Potter, qui s'est vendue à plus de 192 millions d'exemplaires dans le monde entier et dont l'auteure est britannique?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): En fait, monsieur le Président, la série en question n'est pas admissible à l'aide fournie par le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition.

* * *

LA JUSTICE

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, à Vancouver, Joel Libin, un adolescent de 16 ans, a été brutalement battu lorsqu'il retournait chez lui à pied le soir, et il a subi des dommages permanents au cerveau. Les deux jeunes qui lui ont fait cela ont plaidé coupable, mais ont obtenu une condamnation avec sursis de seulement 18 mois de détention à domicile.

Au lieu de continuer d'examiner la question, comme le secrétaire parlementaire vient de le dire, pourquoi le gouvernement ne s'engage-t-il pas à présenter dès maintenant une loi forçant les criminels à purger des peines sérieuses pour des crimes sérieux?

M. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, la condamnation à l'emprisonnement avec sursis est une formule à laquelle nous recourons depuis six ans avec un certain succès.

Il est évident que les tribunaux trouvent des moyens de l'utiliser avec succès. L'expérience montre que quelque 17 p. 100 des délinquants qui, autrement, auraient été incarcérés, ont été traités efficacement par ce processus.

Nous nous préoccuons des victimes, mais, en fait, nous devons examiner le programme dans son ensemble. Le comité est en train de le faire, et nous attendons son rapport.

M. Richard Harris (Prince George—Bulkley Valley, Alliance canadienne): Que de sornettes, monsieur le Président. Voici un autre cas non couvert par le projet de loi C-20.

Un homme de Calgary a été trouvé coupable d'homicide involontaire après avoir tué sa fille nouveau-née en lui brisant la colonne vertébrale. Il a été condamné à la détention à domicile avec sursis.

Le ministre écouterait-il les Canadiens et présenterait-il un projet de loi qui garantirait l'imposition de peines d'emprisonnement minimales à ceux qui commettent pareils crimes abominables? Peut-il le faire?

M. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit clairement à la Chambre aujourd'hui, les ordonnances de sursis remplissent une fonction fort utile dans notre système judiciaire.

Il y a des cas exceptionnels. Il y a des cas sur lesquels il faut se pencher. Le ministre a saisi le Comité de la justice de la question. En fait, le comité permanent étudie la question en ce moment même et en fera rapport à la Chambre. Nous serons alors mieux à même de déterminer s'il faut apporter des changements.

* * *

[Français]

LA FISCALITÉ

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, après avoir tenté il y a trois ans d'aider les équipes professionnelles de hockey et les Sénateurs, et après avoir passé récemment un coup de fil au président de la CIBC, voilà que le vice-premier ministre s'apprête à puiser 60 millions de dollars à même les poches des contribuables pour garder à tout prix l'équipe de hockey à Ottawa.

Le ministre n'a-t-il pas compris que les contribuables ne veulent pas que le gouvernement renfloue les coffres d'une équipe professionnelle de hockey dont le joueur le plus obscur gagne plus que le premier ministre du Canada?

• (1150)

[Traduction]

Mme Colleen Beaumier (secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, c'est là une accusation tout à fait absurde.

Je vais répéter encore une fois pour être certaine d'être bien comprise. Les décisions sont prises de façon très professionnelle dans ces dossiers. Le gouvernement ne s'ingère pas dans ce processus.

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, je pense que la prochaine question que je vais poser ne peut pas porter préjudice à personne.

Le ministre des Finances tente de faire indirectement ce qu'il ne peut pas faire directement. Est-ce que le ministre des Finances peut nous donner l'assurance qu'il est hors de question que notre argent serve au sauvetage d'une équipe de hockey professionnelle avec des joueurs millionnaires?

[Traduction]

Mme Colleen Beaumier (secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, ce n'est pas un débat. Nous en sommes à la période consacrée aux questions et réponses et je viens de répondre à la question.

* * *

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Larry Spencer (Regina—Lumsden—Lake Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, Roger Williams a été reconnu coupable de possession de plus de 300 représentations de pornographie juvénile. Quelle a été sa sentence? À peine deux années de probation et 100 heures de travaux communautaires.

Le projet de loi C-20 ne règle rien. Des peines maximales plus sévères seront inutiles tant que l'on continuera d'imposer des peines de détention à domicile et de travaux communautaires aux pornographes.

Quand le ministre cessera-t-il de défendre ces criminels et déposera-t-il une mesure législative établissant une peine d'emprisonnement minimale pour les adeptes de la pornographie juvénile?

M. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, j'ai étudié de très près la question de la pornographie juvénile au pays.

Nos lois en la matière sont parmi les plus sévères au monde. Le projet de loi C-20 actuellement à l'étude à la Chambre contient de nouvelles dispositions qui augmenteront les peines imposées et fourniront de nouvelles restrictions sur les défenses invoquées par les personnes accusées de pornographie juvénile. Le gouvernement travaille très fort pour protéger ses enfants et il continuera de le faire.

* * *

LA JUSTICE

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, Alliance canadienne): Il travaille fort dans le mauvais sens, monsieur le Président.

Cette semaine, le responsable de l'explosion de l'appareil d'Air India, Inderjit Singh Reyat, s'est vu imposer une peine de cinq ans d'emprisonnement. Il aura droit à une libération conditionnelle dans dix mois. Pour avoir tué 329 personnes, il purgera sa peine dans un établissement fédéral équipé d'un billard, d'un court de tennis, d'une piste de jogging et d'un terrain de golf, un établissement que le solliciteur général refuse de qualifier de club féd.

Il a fallu 18 ans pour traîner ce meurtrier devant les tribunaux. Est-il surprenant que les Canadiens aient perdu confiance dans le système de justice?

Quand le gouvernement s'assurera-t-il que les criminels reçoivent des châtiments qui sont à la mesure de la gravité de leurs crimes?

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je sais que le député d'en face fait allusion à des commentaires de la presse, mais il demeure que Service correctionnel Canada évaluera cet individu indépendamment de la décision des juges à son égard. Il l'évaluera et l'intèrnera là où il le jugera bon, compte tenu de son évaluation.

* * *

LE PROJET DE LOI C-10

M. Julian Reed (Halton, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre de la Justice.

La Chambre sera peut-être appelée à se prononcer sur les amendements que le Sénat propose d'apporter au projet de loi C-10 sur la cruauté envers les animaux et les armes à feu.

Le secrétaire parlementaire aurait-il l'obligeance d'expliquer à la Chambre en quoi l'adoption, plutôt que le rejet, des amendements que le Sénat propose d'apporter au projet de loi C-10 serait dans l'intérêt supérieur des Canadiens?

M. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, pour ce qui concerne le contrôle des armes à feu, il est très important que nous commençons à réduire le coût du programme. Le projet de loi C-10A est un excellent début.

Le projet de loi C-10A est aussi affaire d'efficacité puisqu'il vise à simplifier et à échelonner le renouvellement des permis d'armes à feu, à encourager le recours à Internet, à établir un système de prédédouanement pour les étrangers qui souhaitent fréquenter nos parcs et nos camps de chasse, et à simplifier les modalités de cession. C'est un excellent...

Le vice-président: La députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke a la parole.

Questions orales

LA JUSTICE

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, un homme de 58 ans a été reconnu coupable du viol d'une fillette et a été condamné à deux ans de détention à domicile. Il est autorisé à sortir de chez lui et à se rendre au travail, même si son crime a été commis pendant qu'il était au travail. Le projet de loi C-20 ne fait rien pour régler un tel problème.

Le ministre s'engagera-t-il à supprimer les condamnations avec sursis dans le cas des criminels reconnus coupables d'infractions sexuelles avec violence?

M. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, toutes les sortes d'infractions criminelles et les peines applicables font l'objet d'un examen au bout d'un certain temps.

Comme je l'ai dit plus tôt à la Chambre, la question de la condamnation avec sursis a été renvoyée au Comité permanent de la justice et des droits de la personne. Il procède à un examen complet et fera rapport au ministre. Nous verrons à ce moment-là si des évaluations ou des révisions s'imposent.

* * *

● (1155)

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, Alliance canadienne): Monsieur le Président, cela n'en finit pas. Un homme de Moncton a été condamné pour possession et commerce de pornographie juvénile sur Internet. Comme la loi actuelle ne prévoit aucune peine minimale, peut-on s'étonner qu'il ait reçu une condamnation de six mois avec sursis? Il est retourné à son ordinateur.

Le nouveau projet de loi C-20 sur la pornographie juvénile ne prévoit aucune peine minimale pour ces crimes.

Le ministre s'engagera-t-il aujourd'hui à amender le projet de loi C-20 pour qu'il prévoit des peines minimales d'emprisonnement pour ces pornographes?

M. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, il est très clair que, dans notre système de justice, nous voulons que les juges, qui comprennent et connaissent les faits et les circonstances, examinent chaque cas individuellement.

Un des problèmes que posent les peines minimales, c'est que, bien souvent, il y a des conséquences non voulues. Nous ne voulons pas intervenir à cet égard, à moins que ce soit absolument nécessaire. Toutes les commissions de réforme du droit ont recommandé de ne pas trop imposer de peines minimales, et c'est pourquoi nous tentons d'en imposer le moins possible.

Nous attendons que le comité rende sa décision et présente son rapport. Le ministre l'évaluera et verra ce qu'il peut faire.

Questions orales

[Français]

LES NUMÉROS D'ASSURANCE SOCIALE

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ): Monsieur le Président, la Loi sur l'assurance-emploi exige que l'on fasse la preuve de la citoyenneté et de l'identité du demandeur pour obtenir un numéro d'assurance sociale.

Le ministère n'exige qu'un seul document comme preuve, contredisant ainsi la vérificatrice générale qui soutient qu'il en faut deux pour rencontrer les exigences de la loi.

Quand la ministre va-t-elle donner les directives afférentes pour que ses fonctionnaires agissent avec rigueur dans la vérification de la citoyenneté et de l'identité des demandeurs de numéros d'assurance sociale avant de procéder à l'émission de ladite carte?

Mme Diane St-Jacques (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, le ministère poursuit ses améliorations au registre et nous avons notamment resserré les exigences relatives à la preuve d'identité.

Ainsi, depuis le 1^{er} août 2002, on accepte les certificats de baptême comme pièce d'identité pour l'émission d'un nouveau numéro d'assurance sociale et on n'accepte que des documents originaux comme preuve d'identité pour demander un numéro d'assurance sociale.

* * *

[Traduction]

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Bob Wood (Nipissing, Lib.): Monsieur le Président, le projet des cartes de la Saint-Valentin pour les anciens combattants existe maintenant depuis sept ans.

Le ministre des Anciens combattants peut-il nous faire le bilan de ce programme pour cette année et nous dire ce que représente ce programme pour nos anciens combattants?

L'hon. Rey Pagtakhan (ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement), Lib.): Monsieur le Président, le programme des cartes de la Saint-Valentin pour les anciens combattants est une autre façon de témoigner à nos anciens combattants le respect et l'admiration que nous leur vouons et de les remercier pour la liberté, l'égalité et la justice dont nous jouissons aujourd'hui.

Je remercie les milliers d'enfants et tous les Canadiens qui ont envoyé des cartes de la Saint-Valentin de même que le personnel du ministère des Anciens combattants qui a distribué les cartes aux anciens combattants de partout au pays.

Cette année, nous avons reçu quelque 3 500 cartes. Un ancien combattant a dit: «Cela m'a grandement ému.» Effectivement, ce programme revêt une importance énorme aux yeux de nos anciens combattants.

* * *

LA JUSTICE

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en 1999, Scott Carew a tellement secoué sa fillette qu'elle a subi de graves lésions au cerveau. Elle ne dépassera jamais l'âge mental et physique d'un nourrisson de cinq mois.

Quelle peine a été imposée à cet homme qui a détruit la vie de sa fille? Seulement deux années de détention à domicile et des heures de travaux communautaires.

Le projet de loi C-20 n'aborde pas ce problème. Le ministre acceptera-t-il de présenter un projet de loi pour veiller à ce que la condamnation avec sursis ne s'applique plus dans le cas de crimes aussi violents?

M. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, quand on entend les exemples qui nous sont donnés, nous ne pouvons que sympathiser avec les victimes de telles agressions.

Toutefois, il faut examiner le système dans son entier. C'est ce que nous faisons actuellement par l'entremise du Comité permanent de la justice et des droits de la personne. Nous attendrons de recevoir son rapport et nous verrons s'il y recommande des changements à la loi actuelle.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, l'Office des normes générales du Canada est en discussion actuellement concernant le changement d'appellation des organismes génétiquement modifiés. Les membres du comité opteront plutôt pour l'appellation «produit du génie génétique» ou «issu du génie génétique».

Le gouvernement fédéral veut-il ainsi démontrer son manque de volonté d'informer adéquatement les consommateurs en utilisant de tels termes et cacher à la population la provenance des OGM sous le couvert d'autres appellations?

● (1200)

M. Claude Duplain (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, la question concernant l'étiquetage des produits génétiquement modifiés est en discussion présentement dans différents comités. Tout le monde en parle. Il y a présentement des délibérations à cet égard. Aussi, j'aurai le plaisir de répondre plus tard au député avec de meilleures informations que ce que je peux lui donner aujourd'hui.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au vice-premier ministre.

Dans le discours qu'il a prononcé à Chicago hier soir, le premier ministre a dit que le recours à l'ONU conférerait une légitimité accrue à l'utilisation de la force en Irak. Cela veut-il dire également que, sans le recours à l'ONU, il serait illégitime d'utiliser la force en Irak?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, il faut être prudent. Il est important de reconnaître que l'ONU a déjà adopté au sujet de la situation en Irak une résolution très ferme qui prévoit des conséquences sérieuses.

Nous allons prendre le temps d'examiner le rapport de M. Blix, mais il importe de le situer dans le contexte de la résolution 1441 et de toute autre résolution ultérieure.

LA JUSTICE

M. Norman Doyle (St. John's-Est, PC): Monsieur le Président, le ministre de la Justice est au courant de l'affaire Patrick Kelly. On lui a fourni une quantité incroyable de preuves démontrant que la condamnation de ce dernier pour meurtre au premier degré constituait une erreur judiciaire.

M. Kelly est emprisonné depuis maintenant près de 20 ans. La demande de renvoi de l'affaire à la Cour suprême du Canada a reçu l'appui du Projet Innocence, de l'école de droit d'Osgoode, ainsi que de l'organisme appelé Association in Defence of the Wrongly Accused.

Le ministre a reçu cette demande il y a deux ans. Quand renverra-t-il l'affaire à la Cour suprême du Canada?

M. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, il existe une façon très efficace de faire examiner les cas d'erreur judiciaire, mais cette procédure exige un certain temps et de nombreuses enquêtes afin que le ministre puisse prendre une décision éclairée.

Le ministre est évidemment saisi de l'affaire, mais je ne peux rien dire de plus.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, je veux me réserver le droit de soulever une question de privilège.

Au cours de la période des questions d'hier, le premier ministre suppléant a indiqué que le gouvernement n'avait aucune information précise indiquant que le Canada pourrait être la cible d'attentats terroristes dirigés, entre autres, contre des politiciens. Pourtant, quelques heures à peine avant qu'il ne fasse cette déclaration, le bureau de son collègue, le ministre de l'Industrie, a été mis en quarantaine en raison d'une menace à l'anthrax.

J'aimerais savoir si le premier ministre suppléant était au courant de cela avant de répondre, ce qui donnerait matière à une question de privilège à la Chambre.

Le vice-président: La présidence a pris note de la question soulevée par l'honorable député de Calgary-Centre.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Rodger Cuzner (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 13 pétitions.

* * *

LA LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Alliance canadienne) demande à présenter le projet de loi C-395, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (fixation du taux de cotisation de façon à contrôler le surplus du Compte d'assurance-emploi).

Affaires courantes

—Monsieur le Président, je suis ravi de présenter mon projet de loi d'initiative parlementaire pour modifier la Loi sur l'assurance-emploi de façon à contrôler le surplus du compte d'assurance-emploi.

La mesure législative que je propose exige que la commission fixe chaque année un taux de cotisation permettant de maintenir le surplus du compte d'assurance-emploi à l'intérieur d'une fourchette établie.

Les faits sont maintenant bien connus. L'excédent accumulé du compte de l'assurance-emploi a atteint 40 milliards de dollars au 31 mars 2002, dépassant ainsi de 25 milliards de dollars les 15 milliards de dollars recommandés par l'actuaire en chef de DRHC pour le fonctionnement du programme. En 2001-2002, l'excédent de 4 milliards de dollars enregistré pour le programme d'assurance-emploi représentait près de la moitié de l'excédent fédéral pour cet exercice.

D'après les médias, le ministre des Finances s'apprête à prendre des mesures budgétaires pour faire changer la situation. J'espère sincèrement que c'est bien le cas et que mon projet de loi lui sera utile à cet égard.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

● (1205)

PÉTITIONS

L'ENVIRONNEMENT

M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui.

La première est signée par 609 habitants de la région du Grand Toronto qui craignent que le développement urbain n'empiète sur la préservation du territoire. Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de légiférer pour créer dans nos villes des espaces verts de compétence fédérale.

POSTES CANADA

M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition est signée par un grand nombre de personnes qui s'inquiètent du fait que la Loi sur la Société canadienne des postes interdit aux facteurs ruraux de négocier collectivement. Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'abroger le paragraphe 13(5) de la Loi sur la Société canadienne des postes.

LE COLLÈGE DE LA PROTECTION CIVILE DU CANADA

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je présente une pétition au nom de la population de Renfrew—Nipissing—Pembroke, plus particulièrement de Petawawa et Pembroke. Les pétitionnaires demandent au Parlement de reconnaître que le Collège de la protection civile du Canada est indispensable pour former des Canadiens à faire face à des situations d'urgence, que le Collège devrait demeurer à Arnprior et qu'il devrait être modernisé afin que les Canadiens puissent y recevoir la formation nécessaire, particulièrement en ces temps d'incertitude et de menace.

POSTES CANADA

M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions à présenter.

Affaires courantes

Conformément à l'article 36 du Règlement 36, je suis heureux de présenter deux pétitions aujourd'hui. Les pétitionnaires disent s'inquiéter du fait que les facteurs ruraux gagnent souvent moins que le salaire minimum et qu'ils ne peuvent négocier collectivement en vue d'avoir un meilleur salaire.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'abroger le paragraphe 13(5) de la Loi sur la Société canadienne des postes. Les deux pétitions contiennent 55 signatures de Canadiens de Winnipeg ainsi que de Ste. Anne, Richer et Steinbach dans la circonscription de Provencher que je représente.

LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est également avec plaisir que je dépose aujourd'hui trois pétitions exhortant le Parlement à protéger le droit des Canadiens à la liberté de partager leurs convictions religieuses sans crainte de poursuites.

Les pétitionnaires attirent l'attention du Parlement plus particulièrement sur les articles 318 et 319 du Code criminel que vise à modifier un projet de loi actuellement à l'étude devant le comité de la justice, soit le projet de loi C-250.

Les trois pétitions portent la signature de Canadiens de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Manitoba et de l'Ontario.

LA LOI SUR LE MARIAGE

M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter aujourd'hui une pétition demandant au Parlement de protéger les lois concernant l'institution du mariage de manière à ce que la définition du mariage dans le droit canadien ne soit pas modifiée.

La pétition porte la signature d'Ontariens, surtout de la ville de Brampton.

L'IRAK

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Alliance canadienne): Monsieur le Président, au nom des électeurs de la circonscription d'Okanagan—Shuswap que je représente, j'ai ici une pétition demandant au Parlement de confirmer son appui à une résistance soutenue du Canada aux pressions exercées par les États-Unis pour le persuader de prendre part à une guerre préventive en Irak.

Les pétitionnaires soulignent que seul le Conseil de sécurité des Nations Unies a l'autorité voulue pour décider si l'Irak se conforme à sa résolution 1441.

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ces 604 pétitionnaires nous rappellent que les Canadiens sont favorables à la recherche éthique menée sur les cellules souches, recherche qui s'avère déjà prometteuse pour guérir et soigner des maladies comme l'Alzheimer, le diabète, le cancer, la sclérose en plaques et les blessures à la moëlle épinière.

Ils nous rappellent aussi que d'importants progrès ont été réalisés dans la recherche sur les cellules souches non embryonnaires, appelées cellules souches adultes, qui ne provoquent pas de réactions immunitaires et ne soulèvent pas les problèmes éthiques associés aux cellules souches embryonnaires.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de concentrer son programme législatif et son appui sur la recherche sur les cellules

souches adultes pour qu'on puisse découvrir les cures et les thérapies pour les maladies dont souffrent les Canadiens.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Norman Doyle (St. John's-Est, PC): Monsieur le Président, je voudrais déposer une pétition signée par plusieurs milliers de Canadiens. Les pétitionnaires affirment que les tribunaux n'ont pas appliqué la loi actuelle en matière de pornographie juvénile de façon à clairement faire savoir qu'une telle exploitation des enfants sera promptement réprimée.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à prendre les mesures nécessaires pour protéger nos enfants en déclarant illégal tout matériel faisant la promotion et la glorification de la pédophilie et d'activités sadomasochistes mettant en cause des enfants.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Rodger Cuzner (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 115 et 131.

[Texte]

Question n^o 115—**M. Jason Kenney:**

Pourquoi la Monnaie royale canadienne a-t-elle supprimé l'inscription traditionnelle «D.G. Regina» sur l'envers de la pièce de 10 cents de 2002, et a-t-elle l'intention d'en faire autant pour les autres pièces de monnaie?

M. Steve Mahoney (Mississauga-Ouest, Lib.): L'inscription latine «D.G. Regina» apparaît sur la pièce de 10 cents de 2002.

En 2001, la Monnaie royale canadienne a fait un changement de motif temporaire pour souligner l'Année internationale des bénévoles. L'inscription latine, «D.G. Regina», qui figure traditionnellement sur toutes les pièces de monnaie canadienne, a été omise pour faire de la place au motif artistique de cette pièce commémorative. Les programmes de monnaie de circulation commémorative ont l'important avantage d'ajouter au succès général de l'événement faisant l'objet de célébrations, en plus d'être très lucratifs pour le gouvernement en termes de seigneurage, profits. La pièce de l'Année des bénévoles 2001 a permis au gouvernement de récolter approximativement 9 millions de dollars en termes de seigneurage.

Le Bluenose et l'inscription latine ornent de nouveau la pièce de 10 cents depuis janvier 2002.

Question n^o 131—**M. David Anderson:**

Quel a été le montant total facturé chaque année, de 1993 à 2001, au gouvernement et à ses organismes par «Angus Reid Group Inc. Research Associates»?

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Voir la réponse à la Question n^o 38, déposée le 9 décembre 2002.

* * *

● (1210)

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Rodger Cuzner (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, si la question n^o 37 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document en question serait déposé immédiatement.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

Initiatives ministérielles

[Texte]

Question n° 37—**M. James Rajotte**:

Depuis 1993, quels sont les subventions, contributions, contrats et (ou) garanties d'emprunt par le truchement d'une société de la Couronne, d'un ministère et (ou) d'un organisme gouvernemental ont été accordés aux avoirs financiers de la fiducie sans droit de regard de l'ancien ministre des Finances, en précisant la source et le montant de la subvention, de la contribution, du contrat et (ou) de la garantie d'emprunt, la date à laquelle le montant a été versé, la ou les raisons du financement et l'état actuel de la subvention, de la contribution et (ou) de la garantie d'emprunt (si elle a été entièrement remboursée, partiellement remboursée ou non remboursée, y compris le montant du remboursement—dans le cas des contrats, veuillez préciser s'ils ont été remplis, s'il y a eu un appel d'offres et toute raison pour restreindre l'appel d'offres)?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Rodger Cuzner: Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le vice-président: D'accord?**Des voix**: D'accord.**INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

[Traduction]

LA LOI SUR LA MODERNISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-25, Loi modernisant le régime de l'emploi et des relations de travail dans la fonction publique, modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques et la Loi sur le Centre canadien de gestion et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Alliance canadienne): Monsieur le Président, avant la période des questions, je dénonçais le caractère trop restrictif des limites imposées à la participation des employés de la fonction publique à des activités politiques. Heureusement, la ministre m'a dit, pendant la pause, qu'elle reverrait l'article pertinent du projet de loi.

Diverses formes de serments sont utilisées dans la fonction publique. On a remarqué que les serments visés dans le projet de loi C-25 ne renvoient ni à la reine ni à Dieu. Pour moi, les serments plus modernes concernant la loyauté des employés et la non-divulgaration de renseignements confidentiels traduisent un concept contractuel entre l'employé et l'employeur. Les médias ont fait état de préoccupations au sujet du changement apparent apporté à l'énoncé des serments. On en trouve un exemple à l'article 54 de la partie 4 du projet de loi.

J'estime que le serment est acceptable et reflète la reconnaissance des règles qui s'appliquent à une culture d'entreprise moderne. Le serment reflète une condition d'emploi de nature contractuelle entre l'employé et l'employeur. Il est adapté à l'emploi et n'a rien à voir avec le statut du Parlement, la reine ou la religion.

La Loi sur le Centre canadien de gestion sera renommée Loi concernant l'École de la fonction publique du Canada. Cette modification vise à intégrer les activités d'apprentissage dans la fonction publique. Formation et Perfectionnement Canada, qui relève actuellement de la Commission de la fonction publique, et le Centre canadien de gestion fusionneront en un seul établissement d'apprentissage, l'École de la fonction publique du Canada.

Il est à espérer que lorsqu'il appliquera cette mesure, le gouvernement s'inspirera de l'institut de justice de la Colombie-Britannique et de son expérience en formation dans de nombreuses disciplines au sein de la fonction publique, qu'il tiendra compte des synergies trans-systémiques qui peuvent être trouvées et qu'il saura commercialiser l'école partout dans le monde.

Il est à souhaiter que la nouvelle école fédérale ait un mandat large et que tout employé permanent puisse demander à utiliser ses services. Il serait également souhaitable que le mandat de l'école soit exercé sous ses auspices à la grandeur du pays, le plus près possible du lieu de travail et de résidence des employés fédéraux.

Il faut aussi espérer un renforcement des partenariats avec diverses universités, en particulier avec les écoles d'administration publique comme celle de l'Université de Victoria. Les possibilités sont illimitées, car le Canada peut vendre ses connaissances partout dans le monde. En nous montrant ouverts à la participation plutôt qu'en suivant notre tendance à nous isoler des difficultés qui se manifestent dans le monde, nous pourrions devenir le porte-étendard mondial de la société civile et d'institutions publiques fiables auprès des démocraties émergentes.

Je souhaite parler aussi du devoir qu'ont les fonctionnaires d'observer et de dénoncer les actes fautifs, et de la protection qu'ils doivent avoir contre des représailles s'ils le font. Le ministre m'a envoyé une longue note au sujet de la Politique sur la divulgation interne d'information concernant des actes fautifs au travail, en vigueur depuis novembre 2001. Cette politique a fait l'objet d'une large diffusion, mais je me demande combien de fonctionnaires sont au courant de l'existence de cette politique applicable à l'échelle de tout le système. Je ne crois pas qu'il y en ait beaucoup. Cette politique permet aux employés de divulguer de l'information concernant des actes fautifs et de veiller à ce qu'ils soient traités équitablement et protégés contre des représailles lorsqu'ils agissent conformément aux dispositions prévues.

Le ministre doit savoir qu'une longue note d'information et des tentatives de diffusion ne suffisent pas. La note pourrait être annulée demain. La politique de base doit figurer dans la loi, de manière à faire comprendre que le Conseil du Trésor établira et appliquera une politique sur la divulgation d'actes fautifs au sein de la fonction publique et qu'il présentera un rapport à ce sujet et que les employés qui divulguent de bonne foi de l'information seront protégés de toutes représailles. Nul besoin d'un long article. Il reste que les principes de la note doivent être incorporés à la loi. Quant aux détails, ils seraient partie des codes de conduite énoncés par le Conseil du Trésor.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre constatent que le gouvernement est confronté à une baisse importante du moral des troupes au sein de la fonction publique. Nombre de fonctionnaires sont épuisés et d'autres sont très cyniques à l'égard des améliorations susceptibles de se produire un jour. Les hauts fonctionnaires comptent les jours avant leur retraite et il pourrait même y avoir une vague de départs à la retraite. Les employés ont vu passer sous leurs yeux des tas de projets tels que la Norme générale de classification, des plans de réorganisation et des recommandations gouvernementales. Il est donc possible qu'ils voient ce projet de loi comme un autre de ces projets.

● (1215)

Les données révèlent que la satisfaction des fonctionnaires diminue. Je peux certes dire au ministre que la satisfaction des consommateurs par rapport aux services reçus des organismes fédéraux est en baisse.

Initiatives ministérielles

Permettez-moi d'apporter quelques précisions à ce sujet. Tout ce que nous accomplissons en cet endroit est pour le bien du pays. Nous travaillons pour le compte des citoyens, et ils règlent toutes les factures. Quand nous commençons à légiférer et à réorganiser la fonction publique, nous devons parler du public que tous ces changements sont censés viser.

Le gouvernement aime modifier les choses en adoptant l'approche descendante. Il pense à Lee Iacoca qui vient sauver la mise de la Société Chrysler, ou au nouveau président-directeur général d'IBM qui se présente pour sauver l'entreprise, imposant le changement à partir du haut et préconisant une nouvelle vision et de nouvelles façons de faire. Toutefois, lorsque nous intervenons, où faisons-nous intervenir le point de vue du client, du consommateur ou du contribuable, ou quand adoptons-nous l'approche ascendante?

Étant un réformateur de la base, c'est toujours dans cette perspective que j'aborde les choses. Comme je suis un politicien, il va de soi que je dois toujours évaluer où se situe l'opinion de la collectivité. Sachant qu'au sein de la fonction publique il n'existe pas de réelles forces du marché, il faut évaluer d'une façon différente l'influence que peuvent exercer les consommateurs. Une personne ne peut changer d'endroit et dire «Comme je ne peux obtenir de services au ministère de l'Immigration, je me présenterai ailleurs pour y obtenir des services d'immigration».

Nous devons analyser la satisfaction de la clientèle pour évaluer nos réalisations dans la fonction publique. À titre d'exemple, si un Canadien moyen se rend à l'étranger et y épouse quelqu'un, il peut s'écouler jusqu'à trois années avant que cette personne n'obtienne le statut d'immigrant admis dans un dossier de base ne posant pas de problème. Les nouveaux mariés pourraient être séparés pendant des années. Cela arrive à l'heure actuelle au Canada. Ce faible rendement est tout à fait ridicule.

Le prochain exemple a trait à l'ADRC. Nous allons bientôt tous produire notre déclaration de revenu, et celle-ci est indûment compliquée. Lorsque nous sommes témoins de l'angoisse des personnes âgées cherchant à comprendre ce formulaire, nous nous demandons qui est au service de l'autre. La liste ne s'arrête pas là. Par exemple, j'ai assisté à une assemblée publique où des anciens combattants, soit des personnes âgées, cherchaient à communiquer et à obtenir des indemnités qui leur sont dues. Avec l'adoption du gouvernement en direct et l'émergence des centres d'appel, le gouvernement s'éloigne effectivement des clients qu'il est censé servir et disparaît même de leur vue.

À bien des égards, le système est complètement à l'envers puisque le contribuable doit faire des pieds et des mains pour se plier aux exigences de la bureaucratie alors que ce devrait être l'inverse, puisque le système a pour mandat de s'adapter à ceux qu'il est censé servir et de communiquer efficacement avec eux.

Comment veiller à ce que les contribuables en aient pour leur argent? Obtiendront-ils leur passeport avec célérité et quand ils en auront besoin? Seront-ils protégés contre les soi-disant réfugiés qui sont en fait des terroristes? Le Régime de pensions du Canada est-il menacé par des transactions peu sages et des pertes croissantes en bourse? Les soldats recevront-ils l'aide supplémentaire dont ils ont besoin quand ils rentrent chez eux? Est-ce que notre démocratie fonctionne? Les questions à ces réponses dépendent des fonctionnaires.

Selon moi, le projet de loi n'est qu'un petit pas au début d'un long processus qui nous sortira d'une mauvaise situation. La collaboration dont la ministre parle au sujet des syndicats peut commencer tout de suite, ici même à la Chambre, si l'on permet que le projet de loi

continue à être amélioré grâce à l'expérience pratique et à la bonne volonté des députés.

La ministre pourra défendre la Chambre contre les intérêts profondément ancrés du Conseil du Trésor, du BCP, et du CPM qui dictent la manière de faire les choses, qui ne font pas confiance au bon sens de l'opposition et qui doutent qu'elle puisse avoir une vue d'ensemble.

Je félicite la ministre pour cette initiative. Je promets que nous, l'opposition officielle, nous serons constructifs, car nous ne voulons surtout pas faire de la politique avec la vie des fonctionnaires et nous voulons tous que le Canada devienne le meilleur pays au monde.

Le leader parlementaire de mon parti m'a demandé, à cause des manoeuvres des gens d'en face concernant les mesures d'initiative parlementaire, que tous les projets de loi soient amendés comme suit.

• (1220)

Monsieur le Président, je propose donc:

Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots après le mot «que» pour les remplacer par ce qui suit:

Le projet de loi C-25, Loi modernisant le régime de l'emploi et des relations de travail dans la fonction publique, modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques et la loi sur le Centre canadien de gestion et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois, mais que l'ordre soit annulé, le projet de loi retiré et son objet renvoyé au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires.

[Français]

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, je n'ai pas vraiment compris la motion de mon collègue, mais j'imagine qu'il faut essayer de travailler de façon constructive et j'ai bien l'intention de le faire.

J'aimerais avant tout remercier tous les gens qui travaillent dans la fonction publique. Je pense qu'aujourd'hui ce projet de loi, qui a été attendu pendant 35 ans, est là pour eux. Il est là pour les protéger et les aider à se perfectionner afin que le système fonctionne mieux.

On connaît l'utilisation que les gens d'ici font de la fonction publique. Ce sont des services dont nous avons besoin et que nous utilisons régulièrement jour après jour. Nous connaissons la grandeur d'esprit et l'efficacité des travailleurs de la fonction publique. Aujourd'hui, je voudrais quand même leur rendre hommage parce qu'ils le méritent tous.

Cela étant dit, pour ma part, j'ai pris connaissance de ce projet de loi en très peu de temps parce que je ne l'ai obtenu seulement qu'hier. Ce n'est pas la faute de la ministre, au contraire. C'est plutôt qu'on m'a demandé d'être la porte-parole de ce dossier parce que je connais bien le Code canadien du travail. On m'a donc demandé de travailler sur ce dossier et c'est avec grand plaisir que j'ai accepté.

J'ai accepté parce que je crois qu'ici à la Chambre, on a les outils nécessaires pour faire avancer des dossiers comme celui de la fonction publique. Ce n'est pas simple. La fonction publique fédérale est quelque chose de très compliquée. On connaît l'ampleur de la fonction publique québécoise, mais c'est quand même moins lourd que la fonction publique canadienne.

Apporter des changements et essayer de faire plaisir à tout le monde, c'est quasi impossible. C'est un peu comme quand on avait révisé à l'époque, et je m'en rappellerai toujours, la loi-cadre sur l'environnement. On avait les groupes environnementaux d'un côté, les gens d'affaires d'un autre et, au centre, tous les autres témoins. Il est évident qu'on n'arrive jamais à faire plaisir à tout le monde, mais il est possible d'en arriver à des terrains d'entente.

Initiatives ministérielles

J'aimerais ici ouvrir une parenthèse pour la présidente du Conseil du Trésor. J'espère qu'en comité, et j'aimerais qu'on m'assure de cette possibilité, on pourra vraiment entendre tous les témoins qui veulent venir nous rencontrer et qu'on pourra aussi rencontrer tous les syndicats. Ce sont eux qui travaillent avec les employés, qui sont leurs représentants et qui reçoivent très souvent les griefs.

J'aimerais qu'on puisse rencontrer tous les témoins, qu'on prenne le temps de bien travailler sur ce projet de loi pour nous assurer qu'il sera efficace non seulement pour les prochaines années, mais pour une période de temps quand même assez importante.

Par contre, et je vais en parler dans mon discours, je souhaiterais qu'il y ait un processus de révision qui soit beaucoup moins long que 35 ans. Cela n'a pas de bon sens.

Pendant toute la période du processus pendant lequel on étudiera le projet de loi et on y apportera des amendements, je souhaiterais qu'on se concentre là-dessus, mais qu'on ne vienne pas nous jouer des tours par la porte arrière. Je m'explique.

L'année dernière, nous avons révisé toute la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Peut-être que la présidente du Conseil du Trésor n'est pas au courant, mais pendant qu'on faisait l'étude en comité, le Conseil du Trésor a décidé de fermer le Centre de ressources adaptées pour les personnes handicapées. C'est un service essentiel. Ce n'était pas un service qui coûtait une fortune; il fonctionnait avec un budget annuel de 566 000 \$.

Mais cela s'est produit au moment même où nous étudions la Loi sur l'équité en matière d'emploi et où nous recevions des témoins, entre autres des personnes handicapées, qui sont venues nous dire à quel point ce centre était primordial et d'une importance capitale. D'ailleurs, on avait demandé à ce que la ministre vienne témoigner devant le comité, mais je pense que cela n'a pas été possible. C'est peut-être une nouvelle information que je dévoile aujourd'hui.

Je crois beaucoup au travail des comités parce que je pense qu'il y a là des gens responsables qui font de la recherche. Il y a des députés qui veulent vraiment faire avancer les dossiers. Mais il ne faudrait pas que pendant qu'on étudie quelque chose qui est d'une très grande importance, on nous arrive par la porte arrière avec des changements en ce sens. C'est une remarque que je fais et j'espère que cela servira de leçons à l'avenir et que cela ne se reproduira plus.

• (1225)

Je tiens à souligner que mon message est passé. Le Centre d'adaptation pour les personnes handicapées dans les milieux de travail est un centre qui offre des services pour les personnes handicapées qui entrent dans les différents ministères. Ces ministères n'ont pas obligatoirement les outils nécessaires pour que ces gens puissent travailler avec des services adaptés. C'est donc un service qui est très important et il n'est toujours pas rétabli.

C'est un message pour la présidente du Conseil du Trésor si elle a un intérêt particulier à cet égard. On nous avait dit que les ministères étaient capables d'offrir ce service ce qui est faux. Ce n'est pas le cas pour tous les ministères. Il n'y a que trois ministères à travers le pays qui sont capables d'offrir ces services. C'est pourtant quelque chose d'assez important.

[Traduction]

M. Jim Gouk: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Ce débat est fort important. La ministre écoute attentivement et je crois que vous devriez vérifier s'il y a quorum à la Chambre.

Après le compte:

Le président suppléant (M. Reed): Il y a maintenant quorum. Nous reprenons le débat.

[Français]

Mme Monique Guay: Monsieur le Président, quand on parle de choses intéressantes, on essaie de nous couper la parole.

Je reviens donc au projet de loi. Je crois qu'on a le temps de passer aussi certains messages lorsqu'on étudie un projet de loi. Je ne vois pas le problème avec l'Alliance canadienne, mais on a tous nos tempéraments et nos caractères.

J'aimerais qu'on entre dans le vif du projet de loi et qu'on fasse peut-être l'historique. En effet, c'est quand même un projet de loi très volumineux. Vous avez vu le nombre de pages qu'il comporte et il touche à plusieurs autres lois canadiennes. Il faut voir l'impact que cela peut avoir.

Le projet de loi C-25, la Loi sur la modernisation de la fonction publique—je l'ai dit tout à l'heure—remplace l'ancien projet de loi qui datait de 35 ans. La politique en place était devenue vétuste depuis fort longtemps et il était grand temps d'y apporter des changements appropriés.

Le projet de loi est le résultat de nombreux rapports et études, plus d'une trentaine au total. Il a donc fait l'objet d'un travail de fond extrêmement important relativement à la nécessité de renouveler la gestion du recrutement et de la dotation de la fonction publique.

Ces rapports et études arrivent unanimement à la conclusion qu'il doit y avoir un changement de culture dans la fonction publique. On est dans les années 2000 et il faut se moderniser et apporter des changements en profondeur, parce qu'entre aujourd'hui et il y a 35 ans, il s'est produit des différences capitales.

La présidente du Conseil du Trésor a déposé son projet de loi à la Chambre le 6 février 2003. Les objectifs de ce projet de loi sont d'ajouter la notion de mérite, de mettre en place un système de dotation beaucoup plus souple, d'améliorer les relations syndicales et patronales et d'intégrer un cadre de perfectionnement et d'apprentissage pour l'ensemble de la fonction publique.

Par ce projet de loi, le Conseil du Trésor croit désormais être en mesure de faire face à la réduction constante de la main-d'oeuvre et à l'accroissement de la concurrence sur le marché du travail. Il est évident qu'il faut aussi être concurrentiel dans la fonction publique. Il faut permettre aux gens d'être aussi performants que dans le secteur privé. Nous sommes d'accord avec ce point de vue.

Le gouvernement entend également faire face au problème démographique présent au sein de la fonction publique. Ce dernier croit qu'avec ce projet de loi, il pourra résoudre ces déficiences issues de l'âge et de la représentativité. Il est évident que la population est vieillissante, surtout au Canada et au Québec et nous devons faire face à ces situations. Les gens vont peut-être prendre leur retraite beaucoup moins jeunes, ils vont continuer à travailler. On vit plus longtemps, et plus vieux. Il faut donc s'adapter à toutes ces situations et c'est ce que tente de faire ce projet de loi.

À cela, il faut ajouter les lacunes en matière de compétence professionnelle. Le gouvernement identifie ce point comme critique. Enfin, le projet de loi a pour but d'améliorer la perception que la population a envers la fonction publique. Cela est très important. Souvent, les gens ont une perception très négative de la fonction publique et il faut renverser la vapeur.

Initiatives ministérielles

C'est sûr qu'on ne demandera pas de miracle. On tentera de trouver des solutions qui, à moyen et à long terme, seront efficaces. On travaillera en ce sens. C'est plus spécifiquement ce dernier point qui doit faire l'objet d'un changement de culture.

C'est un projet de loi volumineux, imposant et important, car il vise à modifier non seulement des aspects techniques de l'administration de la fonction publique, mais également toute l'approche envers celle-ci. C'est pourquoi il est question de revoir et de transformer la culture de la fonction publique. Il faut donc agir de manière structurée et minutieuse pour établir spécifiquement les véritables modifications et, surtout, les impacts de celles-ci.

L'analyse ci-dessous a pour but de considérer les tenants et les aboutissants de chaque disposition en fonction de leurs résultats.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous sommes en faveur du principe du projet de loi. Toutefois, il est évident que nous tenterons d'y apporter des amendements importants car nous considérons qu'il y a des lacunes. Il y a des passages dans le projet de loi qui ne sont pas assez solides et il faudrait peut-être leur donner un peu plus d'ampleur.

● (1230)

Comme je l'ai dit, nous travaillerons dans le sens d'une critique positive. J'espère ainsi que cela se passera très bien en comité. J'espère que mes collègues de tous les partis présenteront une critique positive dans ce dossier.

Il y a certaines lacunes, entre autres en ce qui concerne le harcèlement psychologique et sexuel. J'ai reçu ce matin, de la part d'une spécialiste de la CSN qui a fait une enquête à ce sujet, un sondage rendu public dernièrement montrant que 21 p. 100 des employés de la fonction publique canadienne disent avoir subi du harcèlement; cela fait beaucoup de personnes. Je sais que la ministre est très sensible à cette question.

Dans le projet de loi, nous devons être plus spécifiques à ce sujet, parce que cela n'est pas précisé suffisamment; c'est en tout cas ce que disent les représentants de certains syndicats. Il faudra donc revoir cela et apporter des amendements en ce sens.

La partie 1 du projet de loi porte sur la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Cette première partie a pour principal objectif de favoriser les relations patronales-syndicales, en amorçant un dialogue continu. Pour ce faire, on prévoit instaurer une meilleure médiation et conciliation pour améliorer la négociation de conventions collectives. On vise sinon à éliminer tout au moins à réduire les obstacles à la négociation collective.

Enfin, le projet de loi met en place les balises pour une meilleure gestion des conflits. On sait que lorsqu'on commence à gérer des conflits, ce n'est pas une situation facile. Ça prend vraiment des outils. On a maintenant des experts qu'on peut utiliser. Il y a des gens qui sont spécialisés dans ce domaine. Il faut savoir les utiliser à bon escient. Je pense que le projet de loi a de bonnes dispositions à cet égard.

Il faut noter que les bases existantes sont maintenues. Le projet de loi prévoit la description des droits de la direction, la portée de la négociation, le choix du mode de résolution des conflits et l'administration de la loi par un organisme indépendant.

La partie 1 est divisée en 14 sections. On voit que c'est assez laborieux. Il est premièrement question des relations de travail. Il est question de la liberté du fonctionnaire, mais non de sa protection en cas de délation.

Nous prévoyons présenter un amendement à cet effet. Il est très important de pouvoir protéger un employé en cas de délation et on ne retrouve pas cela dans le projet de loi.

Il nous apparaît inconcevable que les fonctionnaires ne soient protégés que par une politique interne. Il faudrait une réelle protection et nous présenterons un amendement en ce sens.

Toujours dans cette première partie, les 14 sections traitent notamment du Comité consultatif du milieu de travail et de la Commission des relations de travail dans la fonction publique. Il y est question de la négociation, des services essentiels et du vote de grève.

La partie 2 traite des griefs. Par la suite, il est question de la santé et de la sécurité au travail. La dernière partie vise les dispositions générales. J'essaie ici de décrire un peu, pour le bénéfice de mes électeurs qui nous écoutent, comment la loi est faite. Je le fais aussi pour ceux qui sont intéressés et qui viendront probablement témoigner en comité.

La section 3 de la partie 1 traite du Comité consultatif et de l'amélioration conjointe du milieu de travail. Il sera dorénavant obligatoire de former des comités consultatifs patronaux-syndicaux dans chacun des ministères. C'est une excellente nouvelle. Très souvent, c'est là où on réussit avant tout à régler les conflits et de façon beaucoup plus rapide.

Ces comités seront mis sur pied par l'administrateur général et les agents négociateurs et auront pour objet d'offrir un forum de discussions sur tous les sujets touchant les relations de travail. Il n'y a rien de plus important que d'écouter les employés. Ce sont eux qui font le travail, qui utilisent l'équipement, qui sont là tous les jours, huit heures par jour. Il est important de les écouter et de les consulter. Bien souvent, on réussit à trouver des solutions très simples à des problèmes qui, si on les laisse s'aggraver, risquent d'amener la perte d'employés. On a des employés qui tombent malades et des situations problématiques qui s'amplifient. Je trouve fort intéressant qu'il y ait cette possibilité dans le projet de loi.

C'est en collaboration que l'administrateur général et les agents de négociations seront habilités à faire des aménagements visant l'amélioration du milieu de travail dans le cadre d'interventions du Conseil national mixte ou de tout autre forum pertinent.

● (1235)

Le projet de loi définit ce comité comme lieu de toute consultation entre les parties sur les questions liées au milieu de travail, leur participation à la formulation des problèmes relatifs à celui-ci et une étude de solutions en vue de l'adoption de celles qui conviennent.

La commission des relations de travail dans la fonction publique a pour mandat d'offrir des services de médiation et d'arbitrage. Par la médiation, les parties pourront bénéficier des conseils d'un médiateur lors de négociations de conventions collectives, ou lors de résolutions de griefs.

On sait combien il est important, souvent, d'avoir des médiateurs qui ne sont pas nécessairement impliqués dans le dossier, mais qui peuvent avoir un apport assez important. Souvent, c'est cela qui fait que le conflit va se régler beaucoup plus rapidement ou que la négociation va prendre beaucoup moins de temps, ce qui fait que les ententes se concluent beaucoup plus vite.

La commission aura également comme mandat de chercher et d'analyser les composantes de rémunération.

Initiatives ministérielles

Il y a ensuite le droit de négociations et le choix du mode de règlement des différends. Le projet de loi maintient le mode de règlement des différends actuels. Certaines exclusions sont prévues. Les postes de direction ou de confiance font partie de ces exclusions, sauf pour les avocats du ministère de la Justice.

Il faudra voir au comité si les gens veulent apporter des améliorations ou des changements à cela. Nous consulterons et nous verrons ce que les syndicats et les groupes de travailleurs nous apporteront comme informations.

Il y a les services essentiels. Le gouvernement définit les services essentiels par tout ce qui est nécessaire à la sécurité publique. Il revient exclusivement à l'employeur de fixer le niveau de fourniture de services, c'est-à-dire la quantité et la fréquence du service. Une fois le niveau établi, il y aura entente sur les services essentiels qui spécifiera les types et le nombre de postes qui serviront à la fourniture desdits services. En cas d'urgence, il y a suspension ou modification de l'entente. Le droit de grève n'est acquis que 30 jours suivant la conclusion de l'entente.

Nous avons aussi l'arbitrage. Le mandat des conseils d'arbitrage sera de prendre en considération les besoins reliés aux postes, soit rechercher la personne possédant la compétence nécessaire, offrir une rémunération comparable au secteur privé, le tout en corrélation de la classification appropriée.

L'alinéa 148e) stipule que:

[...] le conseil d'arbitrage prend en considération les facteurs qui, à son avis, sont pertinents et notamment:

e) l'état de l'économie canadienne et la situation fiscale du gouvernement du Canada.

Il y a également la conciliation qui est une partie très importante du projet de loi. Cette commission sera ponctuelle. Elle est nommée par le ministre à partir de la liste fournie par l'employeur et les agents négociateurs. Les personnes listées sont choisies par les deux parties.

Les facteurs d'appréciation de la Commission sont les mêmes que ceux du conseil d'arbitrage, c'est-à-dire notamment la recherche de la personne possédant la compétence nécessaire, d'offrir une rémunération comparable au secteur privé, le tout en corrélation de la classification appropriée.

Je vous ai donné en détail ce qu'il y avait dans la partie 1. Dans la partie 2 du projet de loi, on traite des griefs.

Il devient dorénavant obligatoire pour les administrateurs généraux d'avoir les mécanismes de règlement de différends. Ces mécanismes demeurent néanmoins informels et les employés doivent en être informés.

Les employés pourront soulever des points de différend touchant la discrimination, sauf en ce qui concerne l'équité salariale. Les employés pourront également soumettre des griefs portant sur l'interprétation de la Loi canadienne des droits de la personne. Lors d'un tel point en litige, la Commission canadienne des droits de la personne devra être notifiée et celle-ci aura toute la latitude de faire des représentations.

Je vois que le temps avance rapidement. Je ne vous ferait pas toute la lecture, mais c'est une partie fort importante de la loi.

Ensuite, la partie 3 concerne la santé et la sécurité au travail qui relève de la partie II du Code canadien du travail. Ce dernier a été révisé il y a quelques années. Étant donné qu'on a travaillé à faire la révision de cette loi pendant plusieurs années, elle a donc été modernisée et améliorée de façon assez importante en ce qui touche la Loi sur la santé et la sécurité au travail

La partie 4 concerne les dispositions générales. Il y a maintenant interdiction de divulguer des notes ou ébauches d'ordonnance des commissaires, arbitres, médiateurs ou du conseil d'intérêt public, ou de toute personne participant à la résolution d'une plainte. Ce principe a son corollaire dans l'application des ententes de médiation au Québec.

● (1240)

Finalement, cette loi fera l'objet d'un examen après sept ans.

Je ne pourrai pas lire tout mon document, parce que je manquerai de temps, et je sais que mes collègues du NPD et du Parti conservateur voudront eux aussi prendre la parole. De toute façon, nous aurons l'occasion de discuter de ce sujet en comité.

Je voudrais parler des faiblesses du projet de loi, parce que c'est très important pour moi. Le harcèlement est un point très important. J'ai reçu tout à l'heure un avis personnel d'un individu de la CSN qui viendra témoigner au nom de son syndicat à ce sujet.

Un sondage qui a été réalisé auprès de 95 000 fonctionnaires—c'est beaucoup de monde—a dévoilé, en décembre dernier, qu'un fonctionnaire sur cinq a été victime de harcèlement dans son milieu de travail. Or, il n'y a rien dans la réforme de la loi pour protéger les fonctionnaires contre le harcèlement, dont plusieurs d'entre eux disent être victimes.

La ministre devra donc voir à ce qu'on puisse définir cela très précisément. Lorsqu'on parle de harcèlement, il ne s'agit pas seulement de harcèlement sexuel; il y a aussi le harcèlement psychologique. C'est une forme de harcèlement très difficile à déceler dans une entreprise. Imaginez, dans la fonction publique qui compte 95 000 employés, le harcèlement psychologique est encore beaucoup plus difficile de déceler. On aura besoin de spécialistes.

Déjà, quand on souffre ou qu'on est victime de harcèlement, on n'ose pas en parler, on n'ose pas le dire, on n'ose pas l'exprimer. Il va falloir qu'il y ait les outils nécessaires dans la loi. Ainsi, la loi permettra peut-être qu'on ait des personnes ressources pour offrir des services aux personnes qui se sentent victimes de harcèlement psychologique ou sexuel.

Il est important de mentionner que si on règle ce problème—on dit qu'il s'agit de 21 p. 100 de la fonction publique—l'atmosphère sera d'autant plus satisfaisante. En effet, quand on sent qu'on n'a pas de pression eu égard à notre travail, c'est beaucoup plus intéressant de s'acquitter de nos fonctions et de donner le meilleur de nous-mêmes.

Il y a une absence de protection des dénonciateurs. Je l'ai dit tout à l'heure. La nouvelle loi ne prévoit rien pour les dénonciateurs qui alertent les médias quant à de présumés méfaits commis par leurs supérieurs.

Pour ce qui est de la protection de la loi, on nommerait un commissaire à l'intégrité indépendant qui s'occuperait de ces cas. Mais ce n'est pas suffisant pour nous et nous soumettrons des amendements en ce sens.

Ensuite, il y a toute la question du recrutement et de la dotation. La dotation et le principe du mérite sont au coeur de la réforme du projet de loi C-25. L'embauche se fera sur la notion du mérite, une notion qu'on veut élargir, afin de pouvoir engager plus rapidement un candidat. Actuellement, le processus peut s'étirer sur des mois, voire des années, chaque candidat devant être évalué et classé selon des critères établis par la jurisprudence des tribunaux.

Initiatives ministérielles

La ministre veut donner aux gestionnaires plus de latitude. Les délais seront ainsi raccourcis, mais nous nous posons la question: à quel prix? Il faudra que les employés s'assurent non seulement de posséder les compétences du poste visé, comme c'est le cas actuellement, mais aussi d'être dans la bonne manche du patron dont le poste relève, sans quoi ils ne seront même plus évalués.

Il y a donc toute une question autour du recrutement et de la dotation pour lesquels on devrait peut-être essayer de trouver un équilibre dans les limites. Alors je sais que la façon de procéder auparavant était longue et ardue, mais peut-on trouver un juste milieu? C'est là où nous accrochons un petit peu.

Il y a aussi toute la question du bilinguisme. On sait qu'eu égard à plusieurs postes, souvent on va embaucher un haut fonctionnaire qui n'est pas bilingue, mais qui s'engage à apprendre l'autre langue. Très souvent, ce qui arrive, c'est qu'il n'apprend tout simplement pas ladite langue. Il est alors important qu'on spécifie cela dans le projet de loi, à savoir qu'on mette en place des règles très strictes, et qu'on s'assure que des gens qui entrent en fonction à titre de hauts fonctionnaires soient déjà bilingues ou qu'ils maîtrisent au moins la deuxième langue officielle et qu'ils décident de se perfectionner. Il ne faut pas embaucher des gens qui s'engagent à apprendre la langue et qui, en bout de ligne, ne le font jamais.

Il y a donc eu plusieurs réactions à ce projet de loi. On discutera de cela en comité. C'est là que cela se fera. Des gens l'ont accueilli froidement, notamment M^{me} Turmel du syndicat de la fonction publique. Toutefois, en travaillant en comité, en tentant d'améliorer la situation, on trouvera des solutions et des terrains d'entente. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous appuierons le comité et nous travaillerons étroitement avec celui-ci. J'espère que nous aurons tout l'appui de la ministre.

J'aimerais ajouter une dernière chose quant au projet de loi. C'est une chose qui m'a énormément plu, non seulement à titre de bloquiste, mais aussi à titre de personne ouverte sur le monde. En effet, à l'article 54, à la page 133, on a changé le serment ou l'affirmation solennelle. Ainsi, on l'a changé de façon à ce qu'il soit beaucoup plus ouvert à toutes les religions.

Quand on prend un emploi, oui, on doit prêter serment. Je suis d'accord avec le fait qu'il y ait un serment. Toutefois, de là à le faire devant Dieu, si les gens ne croient pas en Dieu, c'est inutile. Il y a donc maintenant toute cette délicatesse qu'on retrouve dans le projet de loi. Je félicite donc la ministre à cet égard. On appelle cela se moderniser.

Nous travaillerons donc très fort avec le comité. J'aimerais féliciter la ministre pour le travail qui a été fait. J'espère qu'il y aura aussi un procédé, une façon de faire visant à améliorer la loi, mais pas seulement tous les 35 ans. J'espère qu'on pourra peut-être nommer, ultérieurement, un secrétariat de la fonction publique, comme on a au Québec. On pourrait, à ce moment-là, renouveler régulièrement la loi pour s'assurer qu'on ne fonctionne pas selon des règles désuètes qui font en sorte qu'on doive travailler doublement pour essayer d'améliorer une loi qui modifie un tas d'autres lois.

Donc, j'espère qu'il y aura une ouverture d'esprit en ce sens. Je voudrais encore une fois remercier la ministre pour lesdites améliorations.

•(1255)

[Traduction]

M. Norman Doyle (St. John's-Est, PC): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots ou sujet du projet de loi C-25, la Loi sur la modernisation de la fonction publique.

Cette mesure législative est fort valable comme première tentative de réforme globale de la fonction publique. Le gouvernement a admis lui-même que, au cours des dernières décennies, la fonction publique est demeurée structurellement et fonctionnellement une organisation à approche descendante. Ses rouages sont assez lourds; c'est un géant encombrant qui impose parfois aux ministères plusieurs mois de travail, dans un dédale d'écritures et de rencontre pour embaucher un simple commis aux dossiers.

Le projet de loi C-25 assouplit le processus de dotation et de gestion du personnel. À l'intérieur de certaines limites, les gestionnaires auront davantage droit de regard sur l'embauche et la sélection de candidats, comme dans la vraie vie. Les candidats qui se sentiront floués par le processus de dotation auront des recours, grâce au Tribunal de la dotation de la fonction publique.

Le projet de loi insiste aussi sur la nécessité d'axer sur la collaboration les relations patronales-syndicales. Le but est d'intégrer les employés à la gestion du milieu de travail. Personne ne sait mieux accomplir une tâche que ceux qui le font quotidiennement. Si nous parvenons à atteindre les objectifs du projet de loi, le climat de travail des employés du gouvernement fédéral devrait s'améliorer.

Le projet de loi prévoit la modernisation et l'intégration de la formation et du perfectionnement du personnel dans la fonction publique fédérale. Il définit plus clairement le rôle de joueurs clés dans le domaine des ressources humaines, au Conseil du Trésor et à la Commission de la fonction publique, sans oublier les divers sous-ministres et autres cadres équivalents.

Dans bien des cas, ce sont des améliorations qui n'ont que trop tardé dans la fonction publique canadienne. Si ces changements sont appliqués correctement, nous pourrions avoir une fonction publique bien plus heureuse, moins portée à faire la grève et plus productive.

Depuis 20 ans, la nature du travail a évolué. À l'ère de l'informatique, les connaissances circulent rapidement. Nous avons tous plus de connaissances et il semble que nous accomplissions davantage. Qui a osé dire que les ordinateurs nous faciliteraient la vie? Ils sont rapides et, à cause de leur importance dans nos vies, le rythme de nos vies s'est également accéléré. Il y a peut-être plus d'efficacité, mais il y a certainement accélération. La fonction publique n'a pas su soutenir le rythme frénétique adopté par le secteur privé dans le monde moderne.

De nombreux fonctionnaires de la génération du baby-boom sont au bord de la retraite. On nous dit qu'il faut engager 7 000 employés chaque année simplement pour compenser les départs à la retraite. Lorsque le processus d'embauche s'éternise, il arrive souvent que les meilleurs candidats soient raflés par le secteur privé. Ajoutons à cela la pénurie imminente de travailleurs spécialisés dans tous les secteurs, à cause du départ de la génération du baby-boom, et la fonction publique aura beaucoup de mal à recruter les bons employés qu'il lui faut. S'il est une critique que nous pouvons adresser au gouvernement, c'est qu'il a beaucoup tardé à réagir à la pénurie des compétences qui s'annonce dans tous les secteurs de l'économie.

Quant au projet de loi, il semble très complet et détaillé, mais les difficultés surgissent dans les menus détails. Je suis persuadé que, en ce moment même, des juristes et des dirigeants syndicaux sont en train d'éplucher ces détails. S'il y a des problèmes majeurs, je suis sûr que les parties intéressées le feront valoir. Chose certaine, le comité fera une étude plus détaillée du projet de loi.

Initiatives ministérielles

Il est important que les gestionnaires aient davantage leur mot à dire dans le processus de recrutement. Après tout, ils devront travailler tous les jours avec les gens engagés. En tant qu'employé et employeur, j'ai toujours vu qu'il était sage d'avoir un milieu de travail productif et harmonieux.

J'ai lu récemment un article, et je suis persuadé que je n'ai pas été le seul car il était très public, qui faisait allusion à une étude sur la question de savoir qui était le mieux à même d'embaucher, le gestionnaire ou le technocrate du service des ressources humaines. L'étude a constaté que même si les deux pouvaient évaluer les candidats en ce qui concerne leurs compétences techniques, le gestionnaire faisait un bien meilleur travail pour ce qui était de choisir un employé capable de s'intégrer à une organisation. En termes simples, je suppose que la personnalité compte et ce, beaucoup.

Ce pouvoir supplémentaire accordé aux gestionnaires doit être contrebalancé par une procédure très solide de règlement des griefs. Les gestionnaires doivent être tenus de justifier leurs décisions en matière d'embauche. Il est interdit d'engager des gens à la suite de pressions politiques. On ne peut également engager des amis qui n'ont pas les compétences de base. Comme nous le savons tous, le gouvernement a pris soin d'un bon nombre de ses amis politiques, alors ne laissons pas le système être victime du népotisme bureaucratique également. Si de telles personnes posent leur candidature et obtiennent un poste, il doit y avoir un processus de recours. La partie 5 du projet de loi décrit ce processus. Là encore, dans ce domaine, le problème réside dans les détails et dans l'importance que le gouvernement accorde en fait à une véritable réforme. On étudiera sans aucun doute en profondeur cette question au comité.

Un aspect du projet de loi auquel je veux me reporter plus précisément, et je suis heureux que la ministre soit ici aujourd'hui, est l'article 34 de la partie 2, concernant les nominations. Cet article dit que la Commission de la fonction publique peut définir une zone de sélection en fixant des critères géographiques, organisationnels ou professionnels. Je suis conscient du fait que c'est une partie du projet de loi qui peut permettre des mesures d'action positive en matière de recrutement.

Je suis persuadé que la ministre est au courant des efforts déployés par notre collègue de Cumberland—Colchester relativement à cette disposition. Il a interrogé le ministre des Transports à ce sujet, hier, à la Chambre. Le ministre a dit expressément que ces dispositions n'existent pas. Dans ce cas, que font-elles dans le nouveau projet de loi, à l'article 34, partie 2?

Je suis persuadé que la ministre sait également que, jusqu'à tout récemment, dans la région de l'Atlantique surtout, nous faisons face à des annonces d'emplois du gouvernement fédéral exigeant des candidats de certaines régions géographiques. À Terre-Neuve, par exemple, un poste offert à St. John's pouvait ne s'adresser qu'aux candidats de la presqu'île Avalon. Les gens qui vivaient à Gander ou à Labrador City ne pouvaient présenter leur candidature. De plus, de nombreux emplois dans le centre du pays étaient offerts seulement à des candidats de certaines régions géographiques.

Il y a plusieurs façons de voir les choses. Certains électeurs de ma circonscription m'ont dit que les possibilités d'emploi à la fonction publique fédérale étaient tellement restreintes qu'ils n'auraient pas une seule chance d'obtenir le poste s'il était offert à 30 millions d'autres Canadiens. C'est un côté de la médaille. De l'autre côté, il y a tellement plus d'ouvertures dans la région centrale du Canada et ailleurs qu'ils aimeraient avoir le droit de poser leur candidature pour

ces postes. À mon avis, tous les Canadiens devraient avoir le droit de participer à un concours, où qu'ils habitent au pays. Qu'ils viennent de Terre-Neuve, d'autres secteurs du Canada atlantique ou encore de la Colombie-Britannique, ils devraient avoir le droit de poser leur candidature pour ces postes.

J'espère de tout coeur que la ministre traitera du paragraphe 34(2) quand elle prendra la parole. On peut lire à la page 125 du projet de loi:

En vue de l'admissibilité à tout processus de nomination sauf un processus de nomination fondé sur les qualités du titulaire, la Commission peut définir une zone de sélection en fixant des critères géographiques, organisationnels ou professionnels, ou en fixant comme critère l'appartenance à un groupe désigné...

À moins que je fasse erreur en interprétant le document, ce qui est tout à fait possible, il me semble que le problème dont le député de Cumberland—Colchester parlait hier existe toujours dans le projet de loi, même si le ministre des Transports a dit le contraire lorsqu'il a répondu à une question à ce sujet hier. J'espère sincèrement que la ministre se penchera sur cette question parce que toute cette procédure me semble discriminatoire, particulièrement dans les régions où les emplois sont rares.

Bien sûr, j'étais du même avis que mon collègue. Je crois que, lorsqu'on lance un concours, tous devraient avoir le droit d'y participer. Cela rend le processus plus équitable.

Ce projet de loi est basé sur de bonnes intentions. Je recommande qu'on le soumette au comité pour qu'il en fasse une étude et une analyse approfondies. Espérons que nous pourrions corriger certaines des lacunes de ce projet de loi à cette étape.

• (1300)

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que je participe au débat sur le projet de loi C-25, la Loi sur la modernisation de la fonction publique. Je serai bref, car nous sommes plutôt confiants que nous réussirons, avant la fin de la journée, à renvoyer ce projet de loi au comité, qui pourra entreprendre l'important travail d'étude et d'analyse intégrales du projet de loi.

«Intégrales» est le mot clé ici, car il s'agit d'un volumineux projet de loi. La présidente du Conseil du Trésor présente là une mesure législative très ambitieuse. Les syndicats et les employés de la fonction publique sont optimistes et croient que cette modification majeure ira peut-être jusqu'à modifier la culture de la fonction publique. Il y aurait là de quoi nous réjouir tous.

Comme c'est souvent le cas, la meilleure observation sur ce nouveau projet de loi est peut-être celle de Hugh Winsor. En effet, celui-ci a fait remarquer dans le *Globe and Mail* que, pour ce qui concerne le gouvernement, moins on veut en faire et plus il faut être vigilant. C'est la règle de l'inversement proportionnel.

Je ne sais pas si d'autres députés l'ont mentionné, mais nous constatons que le rôle des fonctionnaires a fait l'objet d'au moins 37 études approfondies depuis 40 ans. Bon nombre de ces études ont produit des recommandations d'une vaste portée. Souvent, elles ont été abordées avec le même optimisme que celui dont je fais preuve aujourd'hui, mais aucune n'a vraiment modifié en profondeur nos rapports avec la fonction publique.

Il y a lieu d'être relativement optimistes cette fois parce que nous commençons avec des changements législatifs. Nous tentons d'abord de régler les aspects structurels et les paramètres des problèmes pour pouvoir ensuite nous concentrer sur les détails. Voilà pourquoi, à première vue, le caucus du NPD se réjouit de cette initiative. Nous nous engageons à lui accorder toute l'attention qu'elle mérite.

Initiatives ministérielles

Je regrette toutefois, au lieu de discuter du projet de loi, de devoir débattre de l'amendement qui a été proposé afin que le projet de loi soit retiré et que la question soit renvoyée au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires.

Cet amendement aurait pour effet de rejeter tout le travail qui a été accompli jusqu'à maintenant, dont l'étude exhaustive de 18 mois qui a produit le rapport Fryer et les travaux du groupe de travail dirigé par le sous-ministre Ran Quail. Fondamentalement, l'amendement aurait pour effet de saisir le nouveau Comité des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la question de savoir comment modifier les dispositions législatives concernant la fonction publique.

Je soupçonne que l'amendement proposé est attribuable à de la mesquinerie politique plutôt qu'à un intérêt sincère en vue de régler les graves problèmes auxquels font face nos employés du secteur public. Comme je l'ai dit, je déplore de devoir maintenant faire mes observations dans le cadre d'un débat sur une motion de renvoi au lieu de pouvoir débattre du projet de loi qui, nous l'avions espéré, aurait entraîné des modifications importantes.

Cela étant dit, permettez-moi de souligner l'importance de modifier les dispositions législatives concernant la fonction publique. Nous devrions aborder cette question en nous souvenant que les années 90 ont été une décennie terrible pour notre fonction publique. Les salaires ont été gelés pendant sept ans. Les fonctionnaires ont dû composer avec un examen des programmes insensé qui s'est traduit...

• (1305)

M. David Anderson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais demander s'il y a quorum.

Le vice-président: Convoquez les députés.

Après l'appel du timbre:

Le vice-président: Il y a quorum. Nous reprenons le débat.

• (1310)

M. Pat Martin: Avant qu'on signale l'absence de quorum, je disais que nous devrions étudier le projet de loi C-25 en tenant bien compte du fait que les années 1990 ont été une décennie terrible pour les employés de la fonction publique.

Ils ont subi sept ou huit ans de gel salarial complet. L'examen des programmes a eu des effets dévastateurs: le tiers des fonctionnaires ont été mis à pied. Beaucoup ont été démoralisés par les suppressions d'emplois, car en dépit d'une réduction d'un tiers de l'effectif, la charge de travail n'a pas été allégée. Les employés devaient trouver le moyen de dispenser les services à la population avec moins de ressources et moins de personnel.

L'insulte suprême a été infligée lorsque l'ancien président du Conseil du Trésor a pris l'excédent de 30 milliards de dollars du régime de pensions des employés, sans permission, sans négociation et sans tenir compte du fait que cet excédent était la propriété des employés. En définitive, un régime de pensions devrait être vu comme une caisse où l'on garde des salaires jusqu'à ce qu'on en ait besoin. Lorsque le régime de pensions a affiché un excédent, le gouvernement en a retiré la totalité, soit 30 milliards.

On peut comprendre que le moral des employés n'ait jamais été aussi bas que pendant les années 1990. Cela explique aussi leurs réserves et leurs hésitations à l'égard du nouveau projet. Leur confiance a vraiment subi un dur coup pendant cette décennie.

Je disais plus tôt que toute personne qui a travaillé suffisamment longtemps dans la fonction publique a vu défiler à peu près tous les

machins-trucs scientifiques. À peu près tous les genres de psychovulgarisation californienne imaginables ont été administrés aux employés de la fonction publique, depuis la gestion de la qualité totale avec William Deming, jusqu'à Fonction publique 2000, sans oublier les cercles de travail de qualité et le concept d'équipe. Toutes ces idées devaient aider à lutter contre le terrible problème du moral des employés et, je suppose, l'absence d'attachement à leur emploi qui en découlait pour beaucoup d'entre eux.

Le rapport Fryer a recommandé de nombreuses mesures qui devaient améliorer, et qui ont effectivement amélioré le niveau de satisfaction des employés et, par conséquent, leur productivité et leur bien-être au travail. Je suis heureux de constater que le projet de loi C-25 tient compte de certaines des recommandations du rapport Fryer.

Je puis informer la ministre que, durant les audiences du comité, nous proposerons d'autres modifications qui mettraient en oeuvre d'autres recommandations de l'étude qui ne se trouvent pas dans le projet de loi. Cela explique aussi pourquoi nous étions optimistes quant à la possibilité de faire passer le projet de loi de la Chambre au comité, où ce travail utile pourrait commencer.

Les ressources humaines et les relations de travail sont toujours deux questions difficiles. Elles sont très complexes. Elles présentent de multiples facettes. Elles sont encore plus complexes dans le secteur public parce que les relations de travail concernent le déséquilibre dans les relations historiques entre les employeurs et les employés. Ce déséquilibre est accentué lorsque l'employeur est aussi le législateur. Je le dis simplement en guise d'introduction à mes observations selon lesquelles le gouvernement, et ceux qui l'ont précédé, y compris les gouvernements conservateurs, ont exercé leur pouvoir législatif sur leurs employés beaucoup trop rapidement et beaucoup trop souvent. C'est devenu la norme.

Prenons par exemple les lois forçant le retour au travail. C'est devenu la norme dans les relations de travail du secteur public que dès que les employés exercent leur droit de grève ou de ne pas assurer les services, le gouvernement fait imprimer un projet de loi forçant leur retour au travail et s'appête à le présenter à la Chambre des communes.

Depuis les quelques années que je suis député, je crois que le gouvernement a ordonné à cinq reprises aux fonctionnaires, qu'il s'agisse des postes ou de la fonction publique en général, de retourner au travail

• (1315)

J'estime, et c'est la raison pour laquelle j'aborde cette question et que je donne avis que nous l'aborderons au niveau du comité, que les libres négociations collectives ne donnent pas de résultat si l'on prive les employés du pouvoir d'utiliser le seul outil dont ils disposent pour exercer des pressions sur l'employeur, soit le droit de faire grève. Lorsque nous privons les employés de ce droit, nous abâtardissons toute la notion de libres négociations collectives.

Initiatives ministérielles

En 1996, lorsque les fonctionnaires ont acquis le droit de recourir à de libres négociations collectives, c'est par erreur ou omission que l'on n'a pas intégré un régime de relations de travail ainsi qu'un régime clair, concis et concret de relations syndicales-patronales. On a plutôt abordé les relations de travail de façon ponctuelle et décousue. L'aspect qui me plaît dans le projet de loi, c'est qu'il propose de clarifier les liens qui existent entre employés et employeurs et, si je peux croire la ministre sur parole, de réintroduire un élément d'équité dans le système en faisant appel à un cadre bipartite. Le syndicat et le patronat peuvent siéger à une même table comme partenaires égaux dans le cadre d'un conseil national de conception nouvelle et aborder les véritables problèmes, selon nous, de satisfaction au travail et, selon eux, de productivité et de critères d'évaluation des progrès. C'est en soi un pas en avant.

Je l'ai déjà dit et je vais le répéter, c'est peut-être parce que la ministre vient de la province de Québec qu'elle est ouverte à ce genre de relations patronales-syndicales plus progressives, alors que ceux d'entre nous qui viennent de l'ouest du Canada demeurent toujours aux prises avec une situation où les syndicats doivent continuellement lutter pour leur reconnaissance. Comme ils ne sont pas vraiment les bienvenus à la table, ils doivent jouer du coude pour y parvenir. Même là, ils sont autorisés à s'y asseoir avec beaucoup de réticence. C'est une situation de confrontation avant même que la conversation ne débute.

Le modèle européen relève davantage d'une démarche tripartite dans le cadre de laquelle le syndicat est reconnu comme étant un élément clé de la société civile. À mon avis, si cette attitude et cette mentalité venaient à prendre racine dans la fonction publique fédérale, elles pourraient mener à une véritable amélioration des liens entre le gouvernement fédéral et ses fonctionnaires.

Je n'aborderai pas aujourd'hui le détail du projet de loi, car j'entretiens toujours l'espoir que l'on puisse obtenir la collaboration de tous les partis à la Chambre et qu'après avoir entendu un dernier intervenant qui épuisera le temps dont nous disposons aujourd'hui, nous pourrions conclure le débat au sujet du projet de loi et le renvoyer au comité afin que nous puissions entendre le point de vue des 16 unités de négociation visées par cette mesure. Ce sera pour nous l'occasion d'y apporter des modifications judicieuses et, faut-il l'espérer, de voir à ce qu'elle connaisse son aboutissement logique.

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis ravi de pouvoir intervenir au sujet du projet de loi C-25. Je m'intéresse depuis des années à la question des relations patronales-syndicales.

J'ai mentionné à maintes reprises que j'ai travaillé pendant 27 ans comme professeur de mathématiques et d'informatique au Northern Alberta Institute of Technology. Pendant les quatre années précédentes, alors que je n'étais encore qu'un jeune homme, j'ai enseigné au niveau secondaire. Croyez-le ou non, dans ces deux milieux de travail, j'ai participé aux relations patronales-syndicales de façon bien concrète.

En tant que jeune diplômé de l'université, j'étais vraiment ouvert sur le monde. J'étais un enfant d'à peine 22 ans. J'avais en main deux diplômes et je me suis lancé sur le marché du travail. J'ai obtenu un diplôme de l'Université de la Saskatchewan avec grande distinction, mais je n'ai malheureusement pu obtenir de travail en Saskatchewan. Lorsque la province de l'Alberta m'a offert un emploi, affirmant n'avoir jamais été déçu par un diplômé de l'Université de la Saskatchewan, j'ai accepté l'offre.

Je me suis tout à coup retrouvé responsable du département de mathématiques dans une école secondaire de l'Alberta. Je n'avais que

22 ans et je donnais un coup de main aux autres enseignants parce que c'était la période d'adaptation aux mathématiques nouvelles. Je parle de cela parce que c'est lié à ce qui se passe présentement. Cette expérience m'a permis de rencontrer des enseignants de tout le comté. À l'occasion d'une réunion annuelle de l'Alberta Teachers' Association, le syndicat des enseignants de l'Alberta, j'ai été élu président de la section antenne locale de l'ATA, moi un jeune de la Saskatchewan. C'était un syndicat d'enseignants, mais nous l'avons toujours appelé une association professionnelle.

Cette expérience s'est avérée fort intéressante parce qu'aussitôt qu'on a l'occasion de représenter les autres, on trouve toujours des moyens de rapprocher des gens qui sont au départ bien éloignés. J'ai trouvé l'expérience incroyablement enrichissante parce que dans 95 ou 99 p. 100 des cas, les relations entre les employeurs et les employés sont saines et fonctionnent bien. Néanmoins, il y a toujours cette proportion allant de 1 à 5 p. 100 des cas où un conflit se développe pour une raison ou une autre. Comment fait-on pour résoudre le problème? Comment peut-on rapprocher les parties?

Bien sûr, il faut faire intervenir toutes sortes de notions de psychologie et de sociologie et bien d'autres choses et, souvent, très peu de mathématiques, bien que j'aie appliqué un peu de mathématiques. J'ai découvert que, entre deux personnes, il ne peut y avoir qu'une seule relation. Entre trois personnes, il s'établit trois relations. J'aimerais bien pouvoir l'expliquer à l'aide d'un diagramme. Il y a une relation entre A et B, une autre entre B et C et une troisième entre C et A. Le nombre de relations augmente géométriquement avec le nombre de personnes. Par exemple, 16 personnes donneront lieu à 120 relations.

Lorsqu'une fonction publique compte des milliers de personnes, comme c'est le cas au Canada, nous ne pouvons pas nous attendre à ce qu'il n'y ait pas occasionnellement des conflits de personnalité. Donc, les relations entre employeur et employés et les relations entre les employés deviennent très importantes. Une découverte que j'ai faite il y a longtemps, lorsque j'étais un jeune homme qui enseignait les mathématiques à l'école secondaire et que je faisais partie de l'ATA, c'est que nous devons apprendre à collaborer. Il faut apprendre à pardonner. Il faut adopter une attitude d'acceptation et de compréhension. Il faut faire sienne la culture suivante: j'aime mon emploi, j'aime mes collègues, mon travail vaut la peine, mon employeur, mes clients, peu importe, accordent une importance à mon travail.

● (1320)

Dans la fonction publique, les clients sont habituellement des Canadiens. Par ailleurs, nombre de nos fonctionnaires travaillent auprès de citoyens d'autres pays. Il faut que nous cherchions tous, quelle que soit notre fonction, même les députés, à améliorer ces relations interpersonnelles.

Quand la présidente du Conseil du Trésor présente le projet de loi C-25 et dit que le gouvernement va moderniser la fonction publique, j'aimerais souligner que tout cet édifice repose sur la valeur de chaque fonctionnaire.

Initiatives parlementaires

C'est également une leçon que j'ai apprise quand je suis allé travailler au Northern Alberta Institute of Technology. Sept cent cinquante employés professionnels environ m'ont fait l'honneur de m'élire comme premier président de l'association des professeurs du NAIT. Jusqu'alors, nous étions par la force des choses membres de l'Alberta Union of Provincial Employees, que nous le voulions ou pas. Même alors, avant mon accession à la présidence de l'association des professeurs, j'avais été élu président de la section locale 38 de l'AUPE. J'ai eu l'occasion là et plus tard, en tant que participant en qualité de président de l'association des professeurs à la formation de notre nouvelle association, d'utiliser les importantes valeurs de base que j'avais découvertes plus tôt dans la vie. Ce fut une expérience intéressante.

Il y a un autre point dont j'aimerais vous parler. Le projet de loi C-25 inclut toute la question de l'arbitrage, de la conciliation et des méthodes de règlement des différends. J'aimerais dire à la présidente du Conseil du Trésor et à tous les députés libéraux qui sont présents ici aujourd'hui, en si grand nombre, qu'il faut bien s'y prendre.

J'aimerais partager avec eux une expérience que j'ai vécue. Quand j'étais président de l'association des professeurs, lorsqu'est venu le temps de négocier notre toute première convention collective, nous nous sommes réunis et nous nous sommes demandé si nous voulions avoir le droit de grève. Plusieurs membres en ont rejeté l'idée. Selon eux, le seul moment où les membres ont besoin du droit de grève, c'est quand la situation ne peut se régler autrement. Nous avons donc tenu le raisonnement que voici. Si nous n'arrivons pas à nous entendre avec notre voisin au sujet de l'emplacement d'une clôture, nous avons un système judiciaire et juridique qui nous donne accès à l'arbitrage. Une décision peut être rendue. Il n'est pas nécessaire de faire du piquetage devant la maison du voisin pour crier à l'injustice parce que ses arbres se trouvent sur notre terrain ou je ne sais trop quoi encore. Ce n'est pas ainsi qu'on règle ce genre de situation. Il faut trouver où se trouve la limite du terrain et s'en accommoder. Cela est vrai, peu importe le domaine de conflit. Il existe un mécanisme, si ce n'est plus, au Canada pour résoudre ces différends, grâce à des audiences, à l'arbitrage, à la conciliation et tout le reste.

Nous avons soutenu que, pour nous, le droit de grève était un moyen pour parvenir à une fin et non une fin en soi. Dès notre première négociation, nous avons obtenu l'inclusion d'un article rédigé de manière à se perpétuer dans les conventions subséquentes. Les deux parties devaient s'entendre pour que cet article soit supprimé. Une fois inclus, cet article devenait permanent à moins que les deux parties n'acceptent d'un commun accord de l'abroger, ce qui était une excellente façon de procéder. Nous avons englobé, dans cet article, toute une séquence d'arbitrages, de médiations et de mécanismes de règlement des différends afin que les conflits se règlent d'une bonne manière. Tout cela a donné d'excellents résultats.

Je vais maintenant m'attaquer au gouvernement provincial de l'Alberta. Tout a très bien fonctionné, jusqu'à ce que les gestionnaires du gouvernement, et je parle maintenant à titre d'employé, jusqu'à ce que l'Assemblée législative de l'Alberta adopte une règle stipulant que, dans les cas d'arbitrage, l'arbitre devrait tenir compte de la politique gouvernementale.

• (1325)

Cet énoncé semblait assez inoffensif, mais il a vraiment mis du sable dans un engrenage qui fonctionnait parfaitement bien. Par la suite, lorsqu'il était temps de négocier des accords salariaux ou d'autres conventions collectives, le gouvernement faisait une annonce publique. À cette époque, l'inflation variait de 8 à 10 p. 100 par année. Le gouvernement disait que sa politique, cette année-

là, était de limiter à 2 p. 100 l'augmentation salariale des employés du gouvernement.

Cette mesure nous a enlevé tous nos moyens. La situation est devenue très injuste car nous ne pouvions plus négocier équitablement. Si nous ne parvenions pas à nous entendre, nous pouvions toujours demander l'arbitrage puisque nous avions droit à l'arbitrage obligatoire. Effectivement, l'arbitrage obligatoire était possible, mais le gouvernement avait déjà adopté une règle stipulant qu'on devait tenir compte de sa politique et cette politique limitait les augmentations salariales à 2 p. 100. Cela mettait fin à tous les échanges.

La Chambre peut facilement deviner à quel point nous étions frustrés. Nous étions dans le ring pour boxer, mais notre adversaire était aussi l'arbitre. C'était tout à fait injuste.

Le conseil que je veux donner à ce grand groupe de libéraux qui voudraient imposer cette mesure législative, est de bien s'assurer que les démarches d'arbitrage et de conciliation seront toujours justes. Si les libéraux négligent cet aspect de la question, ils susciteront, au sein de la fonction publique, une agitation qu'ils ne désirent certainement pas.

Ce principe est très important. Je défends ici un principe; je ne me penche pas précisément sur le libellé du projet de loi. Je compte que le comité se chargera de ce travail.

• (1330)

Le vice-président: Comme il est 13 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Français]

LOI SUR LES FRAIS D'UTILISATION

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 29 novembre 2002, de la motion: Que le projet de loi C-212, Loi concernant les frais d'utilisation, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre part au débat relatif au projet de loi C-212, Loi concernant les frais d'utilisation, déposé par le député de Etobicoke-Nord. Je peux dire d'emblée qu'il aura l'appui du Bloc québécois.

Effectivement, les frais d'utilisation, que ce soit pour les ministères ou d'autres agences du gouvernement fédéral, sont une réalité récente, mais une réalité qui a tendance à s'accroître de façon importante. On sait que depuis quelques années, non seulement au Canada mais aussi dans une bonne partie du monde occidental, tous les gouvernements ont tendance à diminuer les impôts sur le revenu des particuliers et des entreprises, mais cherchent d'autres moyens, souvent moins visibles que l'impôt sur le revenu des particuliers, pour financer les activités et les services donnés par les différents ministères ou agences.

En ce sens, seulement pour l'année dernière, on évalue à quatre milliards de dollars les frais d'utilisation versés par des contribuables pour avoir des services du gouvernement, des agences ou des ministères.

Il ne faudrait pas prendre les contribuables pour des valises et penser qu'ils ne sont pas conscients du fait que si d'un côté on baisse les impôts mais que de l'autre on augmente les frais d'utilisation, au total, ils pourraient être perdants au change.

Initiatives parlementaires

Comme le propose le projet de loi, il faut que nous soyons beaucoup plus transparents sur la réalité de ces frais d'utilisation et que le Parlement ait un rôle à jouer dans la détermination de ceux-ci. On sait aussi que, contrairement à l'impôt sur le revenu, qui est une taxe progressive—plus on a un revenu élevé, plus on paie d'impôt en taux marginal—, les frais d'utilisation sont les mêmes pour tous. Ce sont des formes de taxation régressive qui peuvent parfois être tout à fait légitimes, je ne le nie pas, mais qui ont un impact différencié sur les contribuables et sur la population canadienne et québécoise.

Le Parlement doit absolument, avant l'imposition de frais d'utilisation ou encore de modifications de frais d'utilisation, être habilité à regarder les répercussions de ces modifications ou de cette imposition de frais d'utilisation. D'autant plus que c'est non seulement une taxe régressive, mais ce sera souvent des frais d'utilisation pour un service qui est un monopole.

Prenons l'exemple d'un passeport. Si j'ai besoin d'avoir un passeport, je n'ai pas le choix. Je dois m'adresser au ministère concerné pour compléter le formulaire permettant de m'émettre un passeport et payer les frais de ce service pour l'émission de celui-ci. On est donc en situation de monopole.

Comme on le fait pour la plupart des monopoles, il faut qu'il y ait une réglementation. Le Parlement doit s'assurer que l'imposition de ces frais d'utilisation n'entraînera pas des répercussions disproportionnées et inéquitables au sein de la population canadienne et québécoise.

Il y a également, et ce n'est pas loin du débat que nous avons depuis ce matin, la qualité des services. Si on voit les frais d'utilisation se généraliser et augmenter, mais que la qualité des services publics offerts aux contribuables et aux usagers diminue et qu'on est en situation de monopole, il y aura certainement, comme cela est déjà perceptible au sein de la population, une frustration et même une remise en question du caractère public de ces services.

Il est donc tout à fait normal que le Parlement puisse se prononcer par une procédure qui me semble tout à fait convenable en vertu du projet de loi qui nous est soumis. Il doit pouvoir se prononcer sur l'imposition de ces frais d'utilisation, ainsi que sur le niveau de ces frais.

Dans le projet de loi, on propose également la mise en place d'un organisme fédéral de réglementation—ce qui est tout à fait adéquat—pour entendre les plaintes et aussi pour faire cheminer le processus d'imposition des frais d'utilisation ou encore pour examiner leurs modifications en termes de niveaux. Cela nous semble tout à fait correct. Je pense que le Comité permanent des finances devrait également jouer un rôle important dans l'étude des demandes concernant l'imposition de frais d'utilisation ainsi que du niveau de ces frais, en utilisant bien sûr l'ensemble de la documentation préparée par cet organisme fédéral de réglementation.

• (1335)

Si jamais la Chambre vote en faveur de ce projet de loi en deuxième lecture, et je le souhaite, et qu'il est renvoyé en comité, j'aimerais regarder un aspect particulier qui n'est pas couvert par le projet de loi du député, soit celui des fondations privées.

La vérificatrice générale, dans son rapport d'avril 2002, disait, et je cite le premier paragraphe de son rapport concernant les fondations privées:

Le gouvernement fédéral a versé des milliards de dollars de l'argent des contribuables à des fondations et à d'autres mécanismes de régie déléguée établis à des fins d'intérêt public, transférant ainsi les fonds de nombreuses années avant que les citoyens n'en touchent les avantages escomptés.

J'attire votre attention sur cette phrase:

Le gouvernement a délégué à ces mécanismes les responsabilités relatives aux programmes. Toutefois, ces mécanismes sont souvent soustraits à l'examen parlementaire.

On fait ici référence à des programmes publics.

Il me semble qu'il y aurait des fondations privées qui, elles aussi, peuvent rendre des services et imposer des frais d'utilisation. Il me semble qu'on devrait regarder cela attentivement. Je ne dis pas cela pour l'ensemble des activités de ces fondations. En effet, pour ce qui est de cet aspect, la vérificatrice générale propose déjà qu'il y ait davantage d'imputabilité envers le Parlement de la part du gouvernement et de ces fondations qui reçoivent des milliards de dollars du gouvernement fédéral.

Je pense qu'en complément de ce que la vérificatrice générale a proposé, on pourrait, à l'occasion de l'étude du projet de loi C-212, voir s'il n'y aurait pas intérêt à étendre la portée de ce projet de loi à certaines activités des fondations privées qui ont, comme elle le mentionne elle-même, des responsabilités relatives à des programmes publics.

A ce stade-ci, j'ai fait l'inventaire des fondations qui pourraient nous intéresser, et elles sont nombreuses. Je pense qu'il faudrait que le comité se penche de façon plus technique sur l'ensemble de ces informations, notamment si une fondation à laquelle on a délégué un certain nombre de responsabilités dans le cadre de programmes publics imposait des frais d'utilisation.

À ce moment-ci, je n'écarterai pas le fait que le projet de loi C-212, Loi concernant les frais d'utilisation, puisse aussi s'étendre à certaines activités de ces fondations privées.

Je pense que le fondement même du projet de loi est tout à fait valable. Cela s'inscrit dans la continuation des discussions qui ont cours actuellement au sein de tous les partis politiques. Il s'agit de revaloriser le rôle du Parlement et le rôle des députés. C'est une fonction qui va de soi pour des élus du peuple, soit de s'assurer que les frais d'utilisation sont d'abord valables et sensés au plan de leur implantation, et également que le niveau de ces frais ne soit pas prohibitif.

Cela relève bien du rôle du Parlement. Il s'agit aussi d'une question de transparence, particulièrement dans un contexte où on nous annonce des baisses d'impôt de 100 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Il ne faudrait pas que, d'un côté, le gouvernement donne du lest aux contribuables et, de l'autre, aille chercher de l'argent par des frais d'utilisation qui seraient en fait des taxes régressives. Nous avons déjà des exemples avec l'assurance-emploi de ce que le gouvernement est en mesure de faire.

Donc, au plan de la transparence et de la démocratie, il me semble que le projet de loi C-212 mérite l'appui de la Chambre. Comme je le mentionnais au début de mon intervention, le député peut être assuré de l'appui du Bloc québécois.

[Traduction]

M. Steve Mahoney (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de vous faire part de quelques idées sur ce projet de loi. Je dirai d'abord que le parrain du projet de loi, le député d'Etobicoke-Nord, et le secrétaire parlementaire, le député de Niagara-Centre, m'ont demandé si j'appuyais le projet de loi. Ma réponse a été sans équivoque. J'ai dit que je l'appuyais absolument, ce qui signifie qu'il y a des choses sensées dans le projet de loi, mais aussi qu'il y a aussi des choses qui le sont moins et qui doivent être corrigées.

Il ne convient sans doute pas de l'appuyer tel quel, à moins que nous ne soyons absolument convaincus que nous pourrions le modifier, ce que permettra sans doute ce processus.

Initiatives parlementaires

Je voudrais attirer votre attention sur quelques éléments. Je ne serais pas surpris que l'opposition appuie un projet de loi de cette nature parce que le processus qu'il mettrait en oeuvre permettrait à l'opposition de voter contre l'imposition de frais d'utilisation jugée nécessaire par le gouvernement. Pour nos amis d'en face, cela pourrait sans doute constituer une bonne occasion de mousser la popularité de leur parti si les choses ne sont pas faites comme il se doit, chose qu'ils n'oseraient jamais faire bien sûr. Par conséquent, on politiserait le processus de l'imposition de frais d'utilisation nécessaires au bon fonctionnement d'organismes et de ministères. D'autre part, le Parlement devrait-il avoir un rôle de surveillance? C'est là que doit être l'équilibre.

Je suis plutôt favorable aux principes énoncés dans le projet de loi concernant la nécessité d'une plus grande surveillance par le Parlement. Nous devons examiner le processus attentivement, non pas nécessairement sous l'angle d'un tarif ou d'une question unique, mais sous l'angle de l'exploitation d'importantes institutions publiques au sein du gouvernement. En fait, quelqu'un a même suggéré que faire affaires avec des agences ou des sociétés réglementées par des organismes gouvernementaux pourrait avoir des répercussions sur le secteur privé. Le premier exemple qui me vient à l'esprit est Bell Canada, qui est réglementée par le CRTC, ou l'industrie de la musique, ou la télévision, ainsi de suite. D'aucuns aimeraient bien que nous puissions intervenir davantage dans la détermination des tarifs de Bell. À mon avis, aucun gouvernement, toutes tendances confondues, devrait être interventionniste à ce point-là.

Tout gouvernement, peu importe l'ordre, devrait avoir une vue d'ensemble lorsqu'il examine un projet. Nous ne devrions pas faire de microgestion. À mon avis, ce n'est pas la raison pour laquelle nous avons été élus.

Permettez-moi de vous donner un exemple remontant à l'époque où je faisais de la politique municipale. J'étais président de la société de logement sans but lucratif de Peel qui construit des projets d'habitation. Certains membres du conseil d'administration auraient aimé que le conseil choisisse même la couleur des rideaux ou le modèle de maison. Ce n'est pas le rôle du conseil de cette société. Son rôle consiste à approuver des projets, à mettre en place le financement et à offrir aux spécialistes la possibilité de construire les logements, de respecter les délais et, si possible, de s'en tenir au budget. Il y aurait vraiment lieu de s'inquiéter si les politiciens s'immisciaient dans la prise de décisions et la gestion de tous les jours.

J'en ai discuté avec le député. Sauf erreur, le projet de loi sera étudié en comité s'il est adopté. On m'a dit que ce pourrait être le Comité des finances. Nous devrions peut-être l'envoyer au Comité des opérations gouvernementales. J'invite le député à réfléchir à cette suggestion puisque la question concerne plutôt les opérations. Le Comité des finances est peut-être trop occupé pour examiner le projet de loi de manière diligente.

Une question que je voudrais aborder au comité est celle des répercussions sur les sociétés d'État. À titre de secrétaire parlementaire du ministre des Transports, je m'intéresse à quatre sociétés d'État. Mon rôle auprès du ministre consiste à travailler avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la Société immobilière du Canada, la Société canadienne des postes, Queen's Quay et le Vieux-Port de Montréal.

• (1340)

Ma crainte, c'est qu'un grand nombre de ces sociétés, et je vais me contenter de quelques exemples comme la Société canadienne des

postes, la SCHL, et la Monnaie royale, ont reçu des mandats commerciaux. Elles doivent commercialiser leurs services et produits.

La réputation de la Société canadienne des postes s'étend à toute la planète. Il s'agit d'une institution canadienne tout à fait typique. Chez nous, nous avons tendance à la dénigrer et à dire des choses vilaines à son sujet, mais il y a environ 26 pays du monde qui retiennent les services internationaux de Postes Canada pour arriver à mieux faire leur travail de distribution du courrier. Comme cela arrive si souvent, un service conçu au Canada est mieux reconnu à l'étranger, et on y souligne davantage sa réussite.

La SCHL a un mandat commercial. Grâce à ce mandat, elle a des activités très importantes et lucratives d'assurance hypothécaire. Nous lui imposerions un fardeau injuste si elle devait modifier sa tarification parce qu'elle doit l'établir en dehors du cadre commercial ou doit s'expliquer devant un comité parlementaire. Elle doit affronter la concurrence. GE Capital a des activités d'assurance hypothécaire, mais elle ne serait pas tenue de comparaître devant un comité parlementaire pour établir sa tarification.

Au cours de l'étude de cette mesure, il faudra envisager des exceptions. Nous devrions pouvoir dire que peut-être, à l'égard de certains tarifs ou de certains domaines, le Parlement devrait intervenir davantage ou exercer plus de surveillance. Par contre, il est clair que nous ne devrions pas pénaliser les sociétés d'État ou les sociétés du secteur privé qui doivent affronter la concurrence sur le marché.

Cela nous ramène à la question du rôle du Parlement par rapport au rôle du gouvernement. On a récemment réclamé la tenue d'un vote à la Chambre sur la participation éventuelle du Canada à une guerre contre l'Irak si une résolution en ce sens était adoptée par les Nations Unies. Les Canadiens semblent trouver logique que le Parlement soit appelé à prendre une telle décision. Toutefois, le principal problème en ce qui a trait à la définition du rôle du Parlement par rapport au rôle du gouvernement revient à la base même de mon argument sur la microgestion.

Le gouvernement doit assumer certaines responsabilités de l'exécutif. Le gouvernement est formé du premier ministre et du Cabinet. Le reste du Parlement réunit des députés qui appuient le gouvernement ou qui s'y opposent. Techniquement, le gouvernement est composé de ce groupe d'hommes et de femmes qui représentent le gouverneur en conseil, c'est-à-dire le cabinet du gouvernement, et il a des responsabilités à assumer. S'il devait tenir un vote au Parlement à chaque fois qu'il doit prendre une décision pouvant avoir d'importantes répercussions sur le pays ou sur nos relations avec les pays étrangers, compte tenu des débats dont nous sommes témoins ici et dans lesquels les positions sont campées en raison de certaines croyances et de certains partis politiques, nous risquerions de paralyser le pays et de rendre la tâche impossible au gouvernement.

Cela ne signifie pas pour autant que nous n'avons pas grand-chose à dire et à faire dans toutes ces décisions. C'est la raison pour laquelle nous avons adopté ce système de comité qui nous permet d'aller de l'avant avec de bonnes idées comme celles que préconise le projet de loi C-212.

Initiatives parlementaires

Je dirai simplement en terminant que, ayant signalé quelques-unes de mes préoccupations à mon collègue, le député d'Etobicoke-Nord, j'espère que nous pourrions enlever du projet de loi certaines dispositions qui conduiraient à la microgestion, qui nuiraient aux mandats commerciaux des sociétés d'État et des sociétés privées, et qui entraîneraient le Parlement dans des secteurs qui, franchement, ne relèvent pas de nous. En même temps, si nous adoptons le principe qui sous-tend cette mesure législative, nous pouvons dire que nous voulons plus de transparence et de reddition de comptes dans l'établissement des frais d'utilisation parce que, en bout de ligne, les frais d'utilisation ne sont qu'une autre forme d'imposition. C'est un impôt qui peut être volontaire dans certains cas et obligatoire dans d'autres cas.

• (1345)

Je pourrais parler de l'opportunité d'introduire des frais d'utilisation dans le système de soins de santé, car c'est le premier exemple qui vient à l'esprit. Il ne s'agirait pas de frais d'utilisation volontaires, et notre parti s'oppose à cela. Cependant, je ne veux pas me lancer dans un débat sur cette question dans le contexte de ce projet de loi.

Nous devrions appuyer en principe le projet de loi et le renvoyer au comité. Cependant, il y a énormément de travail à faire de la part du parrain du projet de loi, du comité et du gouvernement si nous voulons faire de cette mesure un outil utile et pouvoir dire aux Canadiens que nous avons amélioré la façon de gouverner ce beau pays.

M. Richard Harris (Prince George—Bulkley Valley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour commenter, au nom de mon parti, le projet de loi C-212, projet de loi d'initiative parlementaire qui fixe les critères des frais d'utilisation.

Je tiens à rappeler à la Chambre que ce problème n'est pas nouveau. À l'appui de cette affirmation, je veux citer ce que le vérificateur a dit en 1993 au sujet de la capacité du Parlement à examiner les frais d'utilisation. Voici:

Nous sommes préoccupés par le fait que le Parlement ne puisse pas aisément examiner les frais d'utilisation fixés dans les contrats et les moyens non réglementaires. Il n'existe pas au sein de l'appareil gouvernemental un résumé des droits imposés aux usagers dans l'ensemble de l'administration publique, des recettes ainsi recueillies et des textes législatifs qui en régissent l'établissement.

À la suite de cette déclaration, le député de Medicine Hat a présenté, en 1997, un projet de loi d'initiative parlementaire sur ce même sujet, soit le projet de loi C-205. Je sais qu'il espérait que son projet de loi permette de répondre aux préoccupations exprimées par le vérificateur général d'alors.

Je sais que le député d'Etobicoke-Nord a abordé plusieurs sujets essentiels et a soulevé un certain nombre de questions importantes auxquelles il faut répondre. Franchement, nous sommes d'accord avec lui quant à la nécessité d'un examen parlementaire plus détaillé des frais d'utilisation, qu'ils soient imposés pour la première fois ou modifiés. Nous sommes d'accord avec lui quant à la nécessité de faire davantage participer les parties concernées au processus d'imposition de frais d'utilisation, ce dont je viens de parler en partie. Nous sommes d'accord avec lui quant à un meilleur arrimage des frais d'utilisation aux normes et aux exigences de rendement des organismes et des ministères fédéraux.

• (1350)

Il a parlé de la nécessité de procéder à une analyse plus approfondie de la compétitivité et des conséquences pour les parties concernées quand on envisage d'imposer de nouveaux frais d'utilisation ou de les augmenter. Il a parlé d'accroître la

transparence, le cas échéant, à l'égard des frais d'utilisation. Il a également parlé de la nécessité de mettre en place un processus indépendant de règlement des différends ainsi que de la nécessité de présenter un rapport annuel décrivant tous les frais d'utilisation. Nous comprenons ce qu'il dit et nous sommes d'accord sur ses observations.

Toutefois, en plus d'un examen parlementaire des frais d'utilisation, nous proposons qu'il soit fait selon les principes suivants. Je sais que le député sera probablement d'accord sur la majorité d'entre eux et nous espérons que, collectivement, nous pourrions apporter quelques modifications.

Premièrement, les frais d'utilisation doivent être calculés en fonction du coût réel du service. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas. Certains frais d'utilisation sont de loin supérieurs au coût réel du service fourni.

Deuxièmement, les services doivent être peu coûteux. Je sais que le député d'en face est une personne réfléchie et raisonnable et qu'il sera d'accord. C'est l'élément clé. Dans bien des cas, nous croyons que les services ne sont pas assurés de façon efficace sur le plan des coûts, et nous devons faire en sorte qu'ils le soient.

Le député a souligné qu'un montant de 4 milliards de dollars en frais d'utilisation était actuellement versé dans le Trésor fédéral. Si ce montant reflète le programme qu'il faut mettre en place pour en assurer la gestion comme on vient de le souligner, de sorte que les différents groupes ne paient pas des coûts pour des services qu'ils n'utilisent pas ou des coûts gonflés, alors, c'est très bien. Cependant, dans bien des cas, nous estimons que ces coûts sont exagérés et ne sont qu'une autre forme de taxe cachée imposée à l'industrie.

Troisièmement, les coûts doivent être aussi bas que possible et les exigences concernant la documentation doivent être intégrées aux activités de l'entreprise.

Quatrièmement, il ne devrait pas y avoir d'interfinancement des services pour des produits ou une région. C'est très important. Nous avons été témoins de cette situation trop souvent par le passé. Nous avons vu trop de cas où les coûts sont supportés par un secteur, alors qu'ils devraient l'être par un autre secteur, par une autre industrie ou par une autre région. Il ne devrait pas et ne doit pas y avoir d'interfinancement.

• (1355)

Cinquièmement, les frais devraient autant que possible être appliqués directement, de manière à empêcher l'inflation que provoque inévitablement la multiplication des intermédiaires.

Sixièmement, parallèlement à un système de suivi sur l'impact général des frais et de leurs effets sur l'industrie, on devrait prévoir un processus de consultation.

En termes clairs, nous ne sommes pas contre l'idée de frais d'utilisation ou de recouvrement des coûts. Nous croyons la chose importante. Toutefois, les frais d'utilisation doivent correspondre à ce qu'il en coûte vraiment pour dispenser le service et ne pas servir à soutenir une bureaucratie excessive incapable de s'adapter au secteur en question.

Il est important que ces industries puissent fonctionner. Le pays traverse une période difficile. Les taxes sont très élevées. Nous devons être concurrentiels sur la scène mondiale. Notre productivité diminue depuis environ 25 ans par rapport à celle des États-Unis, et nous devons trouver des moyens de redresser la situation.

Initiatives parlementaires

Mon parti a tenu des audiences aux quatre coins de l'Ontario au cours des dernières années. On nous a dit que la réglementation coûtait aussi cher aux entreprises, surtout aux petites, que les impôts. De fait, les coûts de la réglementation sont disproportionnés pour les petites entreprises, qui n'ont pas de spécialistes en matière de réglementation ou d'administrateurs chargés de ces programmes de recouvrement des coûts.

La réglementation coûte extrêmement cher. Je crois que certaines études réalisées par le Fraser Institute révèlent que les coûts liés à la réglementation représentent 100 milliards de dollars par année pour l'industrie, au Canada. C'est une somme astronomique. Ces coûts empêchent l'industrie d'être concurrentielle. Ils nuisent à l'économie, et ce sont les petites entreprises qui écopent le plus.

En somme, nous comprenons les préoccupations que le député d'Etobicoke-Nord tente de cerner dans son projet de loi. Nous appuyons ce projet de loi. Nous avons fait d'autres suggestions. Nous croyons qu'il est grand temps de corriger le régime des frais d'utilisation. Cette mesure est un pas dans la bonne direction et j'invite tous les députés à l'appuyer.

M. Tony Tirabassi (secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais commencer par rendre hommage au député d'Etobicoke-Nord pour sa contribution à l'amélioration d'un aspect très important des frais d'utilisation.

Le gouvernement admet que l'on pourrait apporter des améliorations au processus d'établissement des frais. De fait, il procède actuellement à un examen de la politique qui, je crois, répondra à un certain nombre des inquiétudes exprimées par mon collègue dans le projet de loi C-212.

Je commencerai par fournir quelques informations générales et contextuelles. Le recouvrement des coûts et l'imposition de frais sont des activités qui existent, sous une forme ou une autre, depuis la Confédération. Parcs Canada, par exemple, exige des frais pour ses services depuis les années 1880.

De nos jours, le gouvernement du Canada, comme la plupart des autres gouvernements, impose des frais pour toute une gamme de services obligatoires et facultatifs, pour l'usage de biens publics et pour divers droits et privilèges. Les recettes provenant de ces diverses activités s'élèvent actuellement à environ 4 milliards de dollars par année, par rapport à des dépenses totales de l'ordre de 170 milliards de dollars.

Les frais d'utilisation perçus par le Canada représentent près de 2 p. 100 des recettes totales du gouvernement fédéral. Une étude des pratiques d'établissement de frais suivies ailleurs a révélé que nos pratiques sont comparables à celles des autres pays à l'étude.

Le recouvrement des coûts représente un moyen juste et équitable de financer les programmes et services du gouvernement, dont ceux qui sont de nature réglementaire. La longévité et l'application universelle de cette pratique témoignent de la validité du principe qui sous-tend cette dernière. Ce principe établit que ceux qui reçoivent des services spéciaux, en plus de ceux dont jouissent la plupart des contribuables, devraient en assumer les coûts, en tout ou en partie.

Je souligne que ce raisonnement n'est nullement contesté par les utilisateurs payants. Même que des particuliers, des représentants de l'industrie, des universitaires, des économistes, le Bureau de la vérificatrice générale et le Comité permanent des finances ont tous exprimé leur appui à l'endroit de ce principe fondamental.

La politique de recouvrement des coûts et d'imposition de frais oblige les ministres à soumettre l'étude et la mise en oeuvre de

projets d'établissement de frais à des principes et des exigences importantes.

Comme je l'ai indiqué, il n'y a pas que le Canada qui impose des frais d'utilisation. Une étude comparative sur la question a démontré que l'objectif premier de cette mesure est le même d'un pays à l'autre : on veut faire payer les utilisateurs pour les services spéciaux qu'ils reçoivent. Cela comprend le coût total ou partiel des activités de réglementation.

Tout comme au Canada, les systèmes d'établissement des frais des autres pays sont décentralisés, ce qui veut dire que les ministres doivent rendre compte des frais imposés par leurs ministères respectifs. Il est important de noter que pas un seul pays ayant fait l'objet de l'étude n'a dit voir la nécessité de fixer dans une loi les exigences relatives à l'imposition de frais d'utilisation.

Pour ce qui est de l'orientation politique, celle du Canada est très explicite sur un certain nombre d'éléments importants, plus particulièrement la consultation et les normes de service.

En outre, le gouvernement fédéral est un des deux seuls gouvernements qui exigent de leurs ministères qu'ils prévoient des mécanismes de règlement des différends et le seul à exiger que les ministères en évaluent l'incidence en collaboration avec les utilisateurs payants.

Peut-on faire plus? Absolument, et nous nous efforçons d'améliorer le système.

Le gouvernement en est aux dernières étapes d'un examen complet de cette politique. Il a consulté 59 entreprises, associations industrielles et organisations non gouvernementales sur quelque 70 des 400 programmes fédéraux ayant des frais d'utilisation. Si l'on en juge par les résultats de l'examen, la plupart des secteurs des programmes de recouvrement des coûts fonctionnent apparemment très bien.

L'examen a révélé, notamment, que la majorité des utilisateurs payants contactés étaient satisfaits de l'approche et du niveau de consultation sur les frais d'utilisation. Toutefois, ils ont dit qu'ils auraient souvent besoin d'une meilleure rétroaction de la part des ministères au cours des consultations.

● (1400)

En outre, l'examen a confirmé que les utilisateurs payants avaient relativement peu de différends à propos de leurs frais et que ces différends étaient surtout d'ordre administratif et se réglèrent presque toujours au moyen d'une communication informelle directe avec les ministères.

L'examen a aussi révélé, toutefois, que les utilisateurs payants n'étaient pas suffisamment informés des mécanismes de règlement des différends mis à leur disposition.

L'examen, appuyé en cela par des recommandations du Comité permanent des finances et de la vérificatrice générale, a toutefois révélé la nécessité de donner une orientation claire à la politique.

Initiatives parlementaires

Les modifications que l'on propose d'apporter à la politique tiendront donc compte de ces recommandations et des observations des utilisateurs et des ministères. Elles chercheront notamment à améliorer le niveau d'uniformité en clarifiant l'orientation générale quant à ce que les ministères doivent faire et envisager lorsqu'ils imposent ou modifient des frais; à clarifier les objectifs et les demandes pour des consultations plus révélatrices; à faire en sorte que tous les programmes payants respectent des normes de service et que les intervenants soient consultés sur le rendement et sur les mesures à prendre pour corriger la situation au besoin; à veiller davantage à contrôler les activités ministérielles payantes au moyen d'une participation accrue du Secrétariat du Conseil du Trésor.

En outre, tous les ministères seront désormais tenus de charger une personne, au niveau du sous-ministre adjoint ou à un niveau supérieur, de superviser l'application de la politique et d'agir comme agent de liaison avec le SCT.

Les autres recommandations portent sur l'établissement, le renforcement et la diffusion des mécanismes ministériels de règlement des conflits, y compris le recours à des organismes consultatifs indépendants pour faire des recommandations aux ministres et la communication ouverte et claire de rapports annuels améliorés au Parlement et au public, notamment sur le total des recettes enregistrées grâce aux différentes activités de recouvrement des coûts et le rendement fourni aux intervenants.

Cet outil d'intervention, dont les améliorations iront d'une surveillance accrue à une reddition de comptes plus serrée, vise à appuyer le système actuel des comités permanents en vertu duquel ces derniers se penchent sur les questions qui préoccupent les Canadiens.

Il est important de souligner que le gouvernement s'active encore, de concert avec le député de Etobicoke-Nord, les représentants de l'industrie et les ministères, à modifier la politique sur le recouvrement des coûts. En décembre 2002, tous les comités consultatifs ont reçu une deuxième version de la politique révisée. Les membres de ces comités, y compris les représentants de l'industrie ont commencé à soumettre leurs commentaires. Le Comité permanent des finances a également reçu copie de cette deuxième version afin de connaître l'orientation du gouvernement dans nombre de secteurs importants.

En fait, nous continuons d'être à l'écoute, d'être ouverts et d'explorer diverses idées en vue de régler les problèmes. Nous ne pouvons évidemment pas promettre que le produit final sera à la satisfaction de tous, compte tenu de la nature et de la complexité des problèmes en cause. Nous trouvons toutefois encourageants les commentaires des parties intéressées et du député d'Etobicoke-Nord, qui estiment que nous allons dans la bonne direction par rapport à un certain nombre de préoccupations.

Le projet de loi C-212 semble, dans une large mesure, viser des programmes et des activités réglementaires. Permettez-moi de donner aux députés l'assurance qu'on n'établit pas des règlements pour le simple plaisir de le faire. Les programmes de réglementation existent en réponse aux demandes de plusieurs générations de Canadiens, et ils visent à protéger ces derniers et à assurer leur sécurité.

Un rapport rédigé l'an dernier au sujet de la réforme de la réglementation au Canada, dans le cadre d'une étude menée à l'échelle des pays de l'OCDE, faisait état de ce qui suit:

Le Canada a été l'un des premiers pays membres de l'OCDE à adopter un programme de réforme de la réglementation et, durant les vingt-cinq dernières années, il a engagé des réformes sans cesse plus larges et plus approfondies. La qualité de sa gestion de la réglementation est très vraisemblablement un facteur clé

ayant contribué aux succès obtenus par ce pays tant en termes de performance économique que de bonne exécution de ses objectifs sociaux.

Ces mots ne décrivent pas un système qui a besoin d'une refonte en profondeur. Nous nous efforçons de faire ce qu'il y a de mieux. La stratégie de réglementation intelligente annoncée dans le dernier discours du Trône vise à accélérer les réformes dans certains secteurs clés afin de promouvoir la santé et le développement durable, de contribuer à l'innovation et à la croissance économique et de réduire les tracasseries administratives pour les entreprises.

● (1405)

Personne ne s'oppose aux réformes. Il n'y a aucun système ou organisation qui ne puisse être amélioré. Nous continuons de travailler avec les intéressés et, je le répète, avec le député d'Etobicoke-Nord, pour trouver des solutions et apporter des améliorations au système de recouvrement des coûts.

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, je suis favorable à l'initiative dont le député a saisi la Chambre aujourd'hui, pour demander une meilleure reddition de comptes quant aux frais d'utilisation imposés par le gouvernement fédéral.

Le gouvernement fédéral impose de nombreux frais d'utilisation qui remplissent les coffres de l'État chaque année. Voilà pourquoi il convient d'exiger une meilleure reddition de compte et plus transparence en matière fiscale et législative.

En fait, je voudrais que l'on procède à toute une série de réformes parlementaires pour accroître la pertinence de notre institution aux yeux de la population. Au fil des années, j'ai vu la Chambre perdre progressivement de son importance au profit de l'organe exécutif.

Je suis arrivé à la Chambre à l'époque de M. Trudeau, en 1968, et je me souviens d'une grande bataille qui a eu lieu au cours de l'été 1969, l'année de mes 23 ans. Cette dispute portait sur la modification du Règlement de la Chambre des communes, et elle s'est poursuivie jusqu'à la fin de juillet. La modification du Règlement a privé la Chambre d'une partie de ses pouvoirs, au profit du cabinet du premier ministre et de l'exécutif.

Au cours des 25 à 30 dernières années, cette tendance a persisté avec le régime Mulroney jusqu'à maintenant, où l'on s'aperçoit que le cabinet du premier ministre et l'exécutif disposent de trop grands pouvoirs. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une réforme parlementaire sérieuse qui accordera aux comités parlementaires une plus grande indépendance et le droit de fixer leurs propres échéanciers, de présenter des projets de loi et d'élire leur président en toute liberté. Le député d'en face sait très bien où je veux en venir du fait de l'expérience que nous avons eue ensemble il y a environ un an, à l'un des comités de la Chambre.

C'est vers cela que la Chambre devrait tendre. Le cabinet du premier ministre et même les cabinets des premiers ministres provinciaux jouissent de trop grands pouvoirs, notamment pour procéder à de nombreuses nominations unilatérales. Au fil des années, j'ai vu trop de nominations à tous les niveaux de gouvernement. S'il nous était donné de recommander des nominations à un comité parlementaire pertinent, en d'autres mots, si nous pouvions nommer une personne à un poste pertinent et faire approuver cette nomination par le comité pertinent, certaines recommandations du gouvernement fédéral n'auraient pas de suite.

Initiatives parlementaires

Je me souviens du cas d'un ancien ministre du Cabinet Trudeau qui avait été nommé à la tête d'une société d'État. Dans ce cas précis, je n'ai pu trouver un seul député gouvernemental qui ait été d'accord avec la nomination. Ils agissaient tous comme des eunuques politiques parce que, dans notre système parlementaire, il leur était impossible d'empêcher la nomination faite par le premier ministre d'alors. Ce n'est pas un reproche que je formule à l'endroit d'un parti politique ou un autre. Notre régime politique place trop de pouvoirs entre les mains de l'exécutif du gouvernement et entre les mains du premier ministre.

En fait, un regard sur notre régime m'amène à conclure qu'un régime démocratique, ça n'existe pas dans le monde. Je ne parle pas de Bagdad ou de la Corée du Nord, mais bien de parlements élus qui placent énormément de pouvoirs entre les mains de leur premier ministre. L'équipe du premier ministre choisit les juges de la Cour fédérale; les juges de la Cour suprême; les ministres du Cabinet; les sénateurs, sauf l'équipe de hockey, les Sénateurs d'Ottawa, que le gouvernement renfloue à coups de millions de dollars par année. Elle nomme tous les hauts fonctionnaires, le chef de la GRC, le chef de l'armée et la liste continue.

Le premier ministre a aussi le pouvoir de décider quand des élections auront lieu ou quand le budget sera déposé. Nous devrions avoir des dates fixes pour les élections, les budgets et les discours du Trône. Nous devrions retirer ce pouvoir au gouvernement. Nous aurions ainsi un calendrier plus juste pour tous les intéressés.

Le dépôt du budget à date fixe, par exemple, permettrait aux provinces, aux municipalités et aux conseils scolaires de planifier leurs activités, sachant que le budget serait déposé la deuxième ou troisième semaine de février ou de mars, par exemple. Les élections devraient aussi se tenir à date fixe, par souci d'équité pour tous les partis.

Ce sont là certaines des mesures qu'il faudrait intégrer à une réforme parlementaire sérieuse. Il devrait aussi y avoir une plus grande obligation redditionnelle en ce qui concerne les finances et les taxes de l'État.

Les frais d'utilisation sont une taxe sous un autre nom. Il ne s'agit pas d'une taxe cachée mais d'une taxe bien visible qui porte un autre nom. Je suis contre les frais d'utilisation dans de nombreux cas, mais certains sont nécessaires. Je ne dis pas qu'il faudrait tous les supprimer. Ils peuvent être justifiés, par exemple lorsque nous nous rendons souvent dans un parc ou faisons une utilisation fréquente d'une autre installation publique.

• (1410)

Les frais d'utilisation posent cependant un problème, dans la mesure où ils peuvent être très régressifs. Ils s'appliquent habituellement à tout le monde. Riches ou pauvres, tous paient le même montant et c'est ce qui fait des frais d'utilisation une taxe très régressive. C'est une raison supplémentaire d'adopter la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui. Le Parlement exercerait un plus grand contrôle, il y aurait une obligation redditionnelle accrue, une plus grande transparence et moins de risque d'avoir des frais d'utilisation régressifs.

La motion à l'étude est très importante. On me permettra de parler d'un exemple récent de dépenses débridées non contrôlées par le Parlement; je fais référence au programme d'enregistrement des armes à feu. Qu'on soit pour ou contre ce programme, il devait initialement coûter 2 millions de dollars par année. Les coûts ont ensuite grimpé à 100 millions, et ils dépassent aujourd'hui le milliard.

La vérificatrice générale a clairement indiqué que le programme avait engendré un cafouillage financier majeur. Elle a aussi dit que le Parlement n'avait pas été autorisé à vérifier la comptabilité au fil des années, qu'il aurait dû pouvoir le faire et qu'on avait caché des choses aux représentants élus du peuple.

S'il y a une raison plus que toute autre pour laquelle nous sommes ici, c'est pour être les gardiens des deniers publics des citoyens ordinaires, pour nous assurer que leur argent est dépensé de façon judicieuse, dans l'intérêt du pays et du bien commun.

Cependant, nous avons un programme d'enregistrement des armes à feu auquel on a consacré plus d'un milliard de dollars et dans le cadre duquel on a engagé des consultants. D'après ce qu'on a rapporté dans l'un des journaux nationaux, on remarque que le ministère de la Justice s'est vu facturer dans un cas 1 000 \$ par jour pour 365 jours par année. Quelle bureaucrate va approuver une telle facture selon laquelle la personne en cause aurait travaillé le jour de Noël, le dimanche de Pâques, quoi qu'il arrive?

Comme la vérificatrice générale l'a dit, une bonne partie de ces renseignements ont été cachés au Parlement.

Je voudrais voir un système dans le cadre duquel un comité parlementaire, le Comité des comptes publics ou un autre, aurait le pouvoir de citer à comparaître les responsables de n'importe quel ministère afin de les forcer à ouvrir leurs livres pour que le comité puisse examiner attentivement ces derniers et veiller à ce que les dépenses effectuées soient conformes à l'esprit des lois adoptées par le Parlement du Canada.

À cet égard, nous avons peut-être besoin, comme c'est le cas aux États-Unis, d'un système de comités parlementaires beaucoup mieux pourvu en ressources humaines. Nous pourrions avoir davantage de fonds pour nous assurer d'engager les experts voulus pour aider les comités parlementaires afin d'avoir les compétences nécessaires pour mieux contre-interroger certains témoins.

Je me rappelle de l'époque des débats constitutionnels il y a quelques années, lorsque nous examinions tout ce qui entourait l'accord du lac Meech et l'accord de Charlottetown. À ce moment-là, le Parlement a décidé dans sa sagesse d'offrir à tous les partis une aide supplémentaire en matière de recherche pour le comité parlementaire en question, du côté ministériel et du côté de l'opposition.

Je faisais partie de ce comité et c'était probablement le meilleur comité auquel j'ai jamais siégé parce qu'il avait les compétences voulues et parce que les parlementaires avaient les munitions qu'il fallait pour poser les bonnes questions étant donné que le personnel du comité pouvait effectuer des recherches très approfondies.

Je sais que nous avons d'excellents employés à la Bibliothèque du Parlement, mais parfois nous devons compléter ce personnel avec du personnel qui est un peu plus politique selon le type de recherche effectuée.

Nous devrions voir certaines de ces idées comme des précédents qui ont donné d'excellents résultats ailleurs dans le monde.

On en revient à l'objectif principal, à savoir un besoin d'obligation redditionnelle et de transparence accrues, surtout en matière de finances publiques.

Initiatives parlementaires

J'aimerais bien voir venir le jour où les partis politiques de ce pays présenteront un front commun et diront que l'exécutif, le cabinet du premier ministre, a beaucoup trop de pouvoirs et que le Parlement en manque cruellement, et que nous devons rehausser le pouvoir et l'indépendance des comités parlementaires. Nous voulons le pouvoir de lancer des mesures législatives et d'établir des échéanciers pertinents. Nous voulons qu'il y ait moins de votes de confiance à la Chambre des communes. Il y a beaucoup trop de votes de censure dans cet endroit.

En Grande-Bretagne, lorsque Margaret Thatcher était au sommet de sa popularité, le gouvernement a perdu nombre de votes sur des projets de loi d'initiative ministérielle sans tomber pour autant. Il a plutôt refait ses devoirs et est revenu avec des projets de loi beaucoup plus acceptables pour le Parlement et le pays. Nous devrions agir de même au Canada. Nous avons l'impression de vivre encore à l'âge de pierre tant notre besoin d'une réforme parlementaire est criant.

● (1415)

M. Julian Reed (Halton, Lib.): Monsieur le Président, je dois reconnaître que mon collègue, le député d'Etobicoke Nord, cherche à améliorer la méthode fédérale d'établissement des frais au Canada.

Je voudrais informer la Chambre sur le système actuel de recouvrement des coûts et d'imposition de frais et sur ce que mon collègue vise à obtenir avec son projet de loi.

À l'heure actuelle, conformément aux pouvoirs qui leur sont conférés par le Parlement, les ministres sont chargés d'établir et de modifier les frais. Ils doivent donc évaluer les nombreux facteurs qui sont alors pertinents et en tenir compte. Ils ont des comptes à rendre aux Canadiens et au Parlement.

La Politique du Conseil du Trésor sur le recouvrement des coûts et la tarification fonctionne comme il se doit à l'intérieur de ce cadre législatif. Elle établit les conditions et les points dont les ministres doivent tenir compte dans la perception de frais d'utilisation.

Le projet de loi C-212 modifie l'approche canadienne. Il vise à charger un comité permanent, existant ou nouveau, d'examiner tous les frais d'utilisation proposés par les autorités publiques fédérales et d'en recommander l'approbation ou le rejet par la Chambre.

Cela ne tient pas compte du fait que les comités permanents ont déjà le pouvoir d'examiner les frais d'utilisation imposés dans leur portefeuille ministériel et d'obtenir des renseignements des ministres.

Comme le prouve le présent débat, le Comité permanent des finances veut et peut examiner très attentivement la pratique générale de la perception de frais d'utilisation au sein du gouvernement.

En outre, le projet de loi C-212 entraînerait un chevauchement sans précédent des responsabilités et des pouvoirs des divers ministres, du comité permanent, de la Chambre et des nouveaux mais obscurs mécanismes indépendants de règlement des différends. Il entraînerait de nouvelles contestations judiciaires, de telle sorte que le dernier mot reviendrait aux tribunaux.

Cela rendrait la surveillance parlementaire existante beaucoup moins efficace. En effet, le projet de loi remplace les voies hiérarchiques actuelles par une nouvelle procédure très complexe, très coûteuse et très compliquée. Premièrement, la procédure d'approbation proposée dans le projet de loi exigerait de la Chambre des communes qu'elle approuve, rejette ou modifie tous les projets de frais d'utilisation soumis aux comités. Ce serait s'éloigner de la pratique et de l'idéologie actuelles voulant que, pour des raisons d'efficacité, le Parlement délègue à l'exécutif les questions d'application et de détail, tel l'établissement de frais.

Deuxièmement, si elles étaient adoptées, les dispositions du projet de loi seraient incluses dans la loi. Les arbitres ultimes des frais imposés aux usagers ne seraient alors pas les parlementaires ni le pouvoir exécutif, mais bien les tribunaux du Canada. Les plaignants mécontents d'une décision d'un ministère ou cherchant simplement à retarder les choses pourraient fort bien contester un point de forme devant un tribunal. Par exemple, l'alinéa 4(1)a) du projet de loi exigerait ceci:

Avant d'établir (ou de modifier) les frais d'utilisation [...], l'organisme de réglementation doit prendre des mesures raisonnables pour aviser de la décision projetée les clients...;

L'alinéa 4(1)b) ajoute que l'organisme de réglementation doit:

donner aux clients ou aux bénéficiaires des services la possibilité de présenter des suggestions ou des propositions sur les façons d'améliorer les services auxquels les frais d'utilisation s'appliquent;

On ne définit pas, en l'occurrence, ce qui est considéré comme une mesure raisonnable. Par conséquent, les plaignants ne perdent rien en prétendant devant le tribunal que la *Gazette du Canada* et Internet n'étaient pas des mesures raisonnables pour aviser les clients ou qu'une période de consultations de quatre semaines n'était pas raisonnable parce qu'elle coïncidait avec une période de pointe de leur cycle de travail.

● (1420)

Pouvez-vous imaginer le nombre de causes dont seraient saisis les tribunaux déjà surchargés de travail? Pensez au fait que cela retardera la prise de décisions concernant le prélèvement de nouveaux frais. Pensez aussi au fait que cela empêchera les tribunaux d'entendre des causes plus graves, notamment de crimes violents, ainsi qu'aux frais juridiques.

Troisièmement, aux termes de l'alinéa 4(1)e), les organismes de réglementation doivent:

établir un processus indépendant de règlement des différends pour le traitement des plaintes ou des griefs déposés par les clients au sujet des frais d'utilisation ou de leur modification.

Le projet de loi ne précise pas si ce nouveau mécanisme permettra de renverser des décisions prises par le ministre responsable de l'imposition des frais en question. Il pourrait même renverser les décisions du comité de la Chambre.

Le projet de loi ne définit pas non plus ce qui constitue une plainte ou un grief. Le gouvernement est très conscient du fait que les plaintes peuvent aller d'une question pratique relativement mineure et à la contestation du droit fondamental d'un ministère d'imposer des frais.

Quatrièmement, le projet de loi étendra encore plus le processus d'approbation que ce qui était prévu à l'origine. Il faut souligner que le processus s'appliquera également aux sociétés d'État. Leur capacité de répondre rapidement aux questions de leurs clients s'en trouvera minée, ce qui est contraire à l'objectif que visait le Parlement en leur accordant un degré raisonnable d'indépendance, objectif qui consistait à inculquer la culture d'entreprise au gouvernement.

La création de sociétés d'État comme la Société canadienne des postes exige énormément d'efforts de la part du Parlement. Le but est de rendre ces organisations plus efficaces et de réduire les tracasseries administratives associées à la prestation de services aux Canadiens. Pourquoi défaire ce qui a été fait et réduire la capacité de ces organisations à réagir aux besoins de leurs clients? C'est pourtant ce que ce projet de loi tend à faire.

Initiatives parlementaires

De plus, le projet de loi dit ceci: «La présente loi s'applique aux frais imposés par un organisme de réglementation.» Il définit l'organisme de réglementation en ces termes:

Ministère, agence, conseil, office, commission, société d'État ou tout autre organisme qui a le pouvoir, en vertu d'une loi fédérale, d'imposer des frais d'utilisation ou des droits pour le recouvrement des coûts.

Ainsi libellé, le projet de loi pourrait également s'appliquer à des entités du secteur privé comme Bell Canada et Shaw Cable, car leurs prix sont «imposés par un organisme de réglementation», par exemple le CRTC. Ces entreprises devraient se prêter à une autre série d'audiences, avec tous les frais et les retards que cela comporte. Les répercussions seraient considérables et pourraient être très graves pour des entreprises qui comptent sur une prise de décisions rapide. Cela pourrait avoir des conséquences pour leurs résultats financiers.

Cinquièmement, le processus proposé exigerait que les frais soient justifiés par comparaison avec ceux de tous les autres pays de l'OCDE. Le Canada risque d'être tenté d'établir les frais au niveau le plus bas sur le plan international. Les Canadiens sont fermement convaincus du rôle de leur gouvernement dans la protection de la santé, de la sûreté et de la sécurité publiques. Ils attendent mieux que nous que cette approche simpliste. Ils comprennent que de nombreux facteurs complexes déterminent le niveau des services que les consommateurs réclament et le montant qu'ils veulent et peuvent payer.

Je tiens à dire clairement que le gouvernement accorde la plus haute importance à la transparence et à la reddition de comptes, des valeurs cruciales lorsqu'il est question de frais d'utilisation. Il veut sérieusement améliorer la politique actuelle sur les frais d'utilisation, et il en est présentement aux derniers stades de ce processus. De vastes consultations ont été tenues avec les parties intéressées à l'interne et à l'externe. En décembre, le gouvernement a distribué la deuxième ébauche des changements proposés à tous les comités consultatifs d'examen des politiques. Pour sa part, le gouvernement demeure déterminé à donner suite à ces consultations pour répondre aux préoccupations qui subsistent.

La politique reste ouverte, et l'examen se poursuit. L'orientation que prendra la politique guidera de façon plus explicite les ministères

qui imposent des frais d'utilisation. Cela renforcera la reddition de comptes au Parlement, aux parties intéressées et au public en général en ce qui a trait à l'établissement de frais d'utilisation, assurant ainsi une plus grande uniformité.

● (1425)

Cela fait suite aux recommandations formulées précédemment par le Comité permanent des finances et le vérificateur général. Les changements répondent aux préoccupations soulevées par mon collègue dans son projet de loi, soit: une plus grande uniformité grâce à une politique globale claire concernant ce que les ministères doivent faire et ce dont ils doivent tenir compte lorsqu'ils introduisent ou modifient des frais d'utilisation; une définition plus claire des exigences et des objectifs prévus pour la tenue de consultations utiles, et la poursuite de ces consultations tout au long de la vie du programme et non seulement au moment de l'introduction des frais d'utilisation; l'établissement de normes de service pour tous les programmes comportant des frais d'utilisation; une surveillance accrue de l'imposition de frais d'utilisation au sein des ministères; une insistance accrue sur l'établissement et la communication de mécanismes de règlement des différends; enfin, une plus grande transparence et la communication de renseignements plus clairs grâce à un meilleur système de présentation de rapports annuels au Parlement et au public.

Voilà les raisons qui font que je félicite mon collègue de vouloir améliorer la situation. J'espère avoir su expliquer en partie pourquoi le système actuel, bien qu'il puisse être amélioré, et espérons qu'il le sera, fonctionne très bien.

● (1430)

[Français]

Le vice-président: La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée et l'ordre est reporté au bas de l'ordre de priorité au *Feuilleton*.

Comme il est 14 h 30, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 30.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L'AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des comités pléniers

M. RÉGINALD BÉLAIR

Le vice-président adjoint des comités pléniers

MME ELENI BAKOPANOS

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. ANDY MITCHELL

M. BILL BLAIKIE

MME MARLENE CATTERALL

M. BOB KILGER

M. JACQUES SAADA

M. DALE JOHNSTON

M. JOHN REYNOLDS

L'HON. DON BOUDRIA

M. LOYOLA HEARN

M. MICHEL GUIMOND

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	AC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	AC
Adams, Peter	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allard, Carole-Marie, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Laval-Est	Québec	Lib.
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	AC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
Assad, Mark	Gatineau	Québec	Lib.
Assadourian, Sarkis, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Brampton-Centre	Ontario	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	Québec	BQ
Augustine, L'hon. Jean, secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Québec	PC
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, Larry	Yukon	Yukon	Lib.
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	AC
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Barnes, Sue	London-Ouest	Ontario	Lib.
Beaumier, Colleen, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national	Brampton-Ouest—Mississauga	Ontario	Lib.
Bélaïr, Réginald, Le président suppléant	Timmins—Baie James	Ontario	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Lakeland	Alberta	AC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	Québec	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Québec	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Vaughan—King—Aurora	Ontario	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	Québec	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Québec	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	Manitoba	NPD
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Ontario	Lib.
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	Manitoba	PC
Boudria, L'hon. Don, ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	AC
Brien, Pierre	Témiscamingue	Québec	Ind.
Brisson, Scott	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	PC
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Bryden, John	Ancaster—Dundas— Flamborough—Aldershot	Ontario	Lib.
Bulte, Sarmite	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Burton, Andy	Skeena	Colombie-Britannique	AC
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Ontario	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	AC
Calder, Murray, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Ontario	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Québec	Lib. ind.
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	Nouvelle-Écosse	PC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	AC
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Québec	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Ontario	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Québec	Lib.
Chatters, David	Athabasca	Alberta	AC
Chrétien, Le très hon. Jean, premier ministre	Saint-Maurice	Québec	Lib.
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	Alberta	PC
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Bourassa	Québec	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	Ontario	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Ontario	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—South Richmond	Colombie-Britannique	AC
Cuzner, Rodger, secrétaire parlementaire du premier ministre	Bras d'Or—Cape Breton	Nouvelle-Écosse	Lib.
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	Québec	BQ
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	AC
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	Québec	BQ
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Colombie-Britannique	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Québec	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Beauce	Québec	Lib.
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Québec	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	AC
Duplain, Claude, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Portneuf	Québec	Lib.
Easter, L'hon. Wayne, solliciteur général du Canada	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Efford, R. John	Bonavista—Trinity—Conception	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Ontario	Lib.
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	AC
Epp, Ken	Elk Island	Alberta	AC
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Québec	Lib.
Finlay, John	Oxford	Ontario	Lib.
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	AC
Folco, Raymonde	Laval-Ouest	Québec	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	Colombie-Britannique	AC
Fournier, Ghislain	Manicouagan	Québec	BQ
Frulla, Liza	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles	Québec	Lib.
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	Québec	BQ
Gagnon, Sébastien	Lac-Saint-Jean—Saguenay	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	Ontario	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gaudet, Roger	Berthier—Montcalm	Québec	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	Québec	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	Québec	BQ
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	Alberta	AC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	Colombie-Britannique	AC
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	Colombie-Britannique	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	Alberta	AC
Grose, Ivan, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Oshawa	Ontario	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Laurentides	Québec	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	Québec	BQ

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	AC
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Ontario	Lib.
Harper, Stephen, chef de l'opposition	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	AC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	AC
Harvard, John	Charleswood —St. James— Assiniboia	Manitoba	Lib.
Harvey, André, secrétaire parlementaire de la Coopération internationale	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Herron, John	Fundy—Royal	Nouveau-Brunswick	PC
Hill, Grant	Macleod	Alberta	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	AC
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	Manitoba	AC
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	Colombie-Britannique	AC
Hubbard, Charles, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	AC
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	AC
Jordan, Joe	Leeds—Grenville	Ontario	Lib.
Karetak-Lindell, Nancy, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	Nouvelle-Écosse	PC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	AC
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Ontario	Lib.
Kilger, Bob, Le vice-président	Stormont—Dundas— Charlottenburgh	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Alberta	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Ontario	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Ontario	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Saskatchewan	Lib.
Lalonde, Francine	Mercier	Québec	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	Québec	BQ
Lastewka, Walt	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Québec	Ind.
LeBlanc, Dominic, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Beauséjour—Petitcodiac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Leung, Sophia	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Lill, Wendy	Dartmouth	Nouvelle-Écosse	NPD
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	Nouvelle-Écosse	PC
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland	Ontario	Lib.
Mahoney, Steve, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Mississauga-Ouest	Ontario	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Ontario	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Ontario	Lib.
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre des Finances	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Marcil, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauharnois—Salaberry	Québec	Lib.
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	Manitoba	PC
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	AC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, L'hon. Paul	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Matthews, Bill	Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	Colombie-Britannique	AC
McCallum, L'hon. John, ministre de la Défense nationale	Markham	Ontario	Lib.
McCormick, Larry	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuire, Joe	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé	Edmonton-Ouest	Alberta	Lib.
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	Colombie-Britannique	AC
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonneuve	Québec	BQ
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	Colombie-Britannique	AC
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	AC
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	AC
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Ontario	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	AC
Murphy, Shawn	Hillsborough	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn	Waterloo—Wellington	Ontario	Lib.
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Ontario	Lib.
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny—L'Islet	Québec	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	NPD
O'Brien, Lawrence	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Ontario	Lib.
O'Reilly, John	Haliburton—Victoria—Brock	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)	Winnipeg-Nord—St. Paul	Manitoba	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	AC
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	Ind.
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Ontario	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	AC
Peric, Janko	Cambridge	Ontario	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peschisolido, Joe, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Richmond	Colombie-Britannique	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Ontario	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	Québec	BQ
Pratt, David	Nepean—Carleton	Ontario	Lib.
Price, David	Compton—Stanstead	Québec	Lib.
Proctor, Dick	Palliser	Saskatchewan	NPD
Proulx, Marcel, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Provenzano, Carmen	Sault Ste. Marie	Ontario	Lib.
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	Alberta	AC
Redman, Karen	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Reed, Julian	Halton	Ontario	Lib.
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	Ontario	AC
Reynolds, John, West Vancouver—Sunshine Coast	West Vancouver—Sunshine Coast	Colombie-Britannique	AC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	AC
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	Québec	BQ
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie	Etobicoke-Centre	Ontario	Lib.
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	Québec	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Québec	Lib.
Schmidt, Werner	Kelowna	Colombie-Britannique	AC
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Serré, Benoît	Timiskaming—Cochrane	Ontario	Lib.
Sgro, Judy, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shepherd, Alex	Durham	Ontario	Lib.
Simard, Raymond	Saint-Boniface	Manitoba	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	AC
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Ontario	Lib.
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	AC
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	Québec	BQ
St-Jacques, Diane, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Shefford	Québec	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Québec	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	AC
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck	Fraser Valley	Colombie-Britannique	AC
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans	Ouest Nova	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Québec	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PC
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	AC
Tirabassi, Tony, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Niagara-Centre	Ontario	Lib.
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	AC
Tonks, Alan, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Ontario	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	Québec	BQ
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Ontario	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Ontario	Lib.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	AC
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ ind.
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	Manitoba	NPD
Wayne, Elsie	Saint John	Nouveau-Brunswick	PC
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale	Essex	Ontario	Lib.
White, Randy	Langley—Abbotsford	Colombie-Britannique	AC
White, Ted	North Vancouver	Colombie-Britannique	AC
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Oak Ridges	Ontario	Lib.
Williams, John	St. Albert	Alberta	AC
Wood, Bob	Nipissing	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne	Blackstrap	Saskatchewan	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
VACANCE	Perth—Middlesex	Ontario	

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Deuxième session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (26)		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	AC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	AC
Benoit, Leon	Lakeland	AC
Casson, Rick	Lethbridge	AC
Chatters, David	Athabasca	AC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	PC
Epp, Ken	Elk Island	AC
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	AC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	AC
Harper, Stephen, chef de l'opposition	Calgary-Sud-Ouest	AC
Hill, Grant	Macleod	AC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	AC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	AC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	AC
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé	Edmonton-Ouest	Lib.
Merrifield, Rob	Yellowhead	AC
Mills, Bob	Red Deer	AC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	AC
Penson, Charlie	Peace River	AC
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	AC
Thompson, Myron	Wild Rose	AC
Williams, John	St. Albert	AC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (34)		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Lib.
Burton, Andy	Skeena	AC
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	AC
Cummins, John	Delta—South Richmond	AC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	AC
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	AC
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	AC
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	AC
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	AC
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	AC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	AC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	AC
Leung, Sophia	Vancouver Kingsway	Lib.
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	AC
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	AC
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	AC
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	AC
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	AC
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra	Lib.
Peschisolido, Joe, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Richmond	Lib.
Reynolds, John, West Vancouver—Sunshine Coast	West Vancouver—Sunshine Coast	AC
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	NPD
Schmidt, Werner	Kelowna	AC
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	AC
Strahl, Chuck	Fraser Valley	AC
White, Randy	Langley—Abbotsford	AC
White, Ted	North Vancouver	AC
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, L'hon. Wayne, solliciteur général du Canada	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
McGuire, Joe	Egmont	Lib.
Murphy, Shawn	Hillsborough	Lib.
MANITOBA (13)		
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	NPD
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	PC
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Harvard, John	Charleswood —St. James—Assiniboia	Lib.
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	AC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	PC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)	Winnipeg-Nord—St. Paul	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	AC
Simard, Raymond	Saint-Boniface	Lib.
Toews, Vic	Provencher	AC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	NPD
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Herron, John	Fundy—Royal	PC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hubbard, Charles, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Miramichi	Lib.
LeBlanc, Dominic, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Beauséjour—Petitcodiac	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PC
Wayne, Elsie	Saint John	PC
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Brison, Scott	Kings—Hants	PC
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	PC
Cuzner, Rodger, secrétaire parlementaire du premier ministre	Bras d'Or—Cape Breton	Lib.
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	PC
Lill, Wendy	Dartmouth	NPD
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	PC
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans	Ouest Nova	Lib.
NUNAVUT (1)		
Karetak-Lindell, Nancy, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Nunavut	Lib.
ONTARIO (101)		
Adams, Peter	Peterborough	Lib.
Assadourian, Sarkis, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Brampton-Centre	Lib.
Augustine, L'hon. Jean, secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national	Brampton-Ouest—Mississauga	Lib.
Bélaïr, Réginald, Le président suppléant	Timmins—Baie James	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Vaughan—King—Aurora	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Lib.
Boudria, L'hon. Don, ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot	Lib.
Bulte, Sarmite	Parkdale—High Park	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Lib.
Calder, Murray, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Lib.
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Lib.
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Lib.
Finlay, John	Oxford	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Lib.
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Lib.
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Lib.
Grose, Ivan, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Oshawa	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Lib.
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Lib.
Jordan, Joe	Leeds—Grenville	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Lib.
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Lib.
Kilger, Bob, Le vice-président	Stormont—Dundas—Charlottenburgh	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Lib.
Lastewka, Walt	St. Catharines	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Lib.
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland	Lib.
Mahoney, Steve, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Mississauga-Ouest	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Lib.
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre des Finances	Ottawa-Sud	Lib.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	NPD
McCallum, L'hon. John, ministre de la Défense nationale	Markham	Lib.
McCormick, Larry	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Lib.
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Lib.
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Lib.
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn	Waterloo—Wellington	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Lib.
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Lib.
O'Reilly, John	Haliburton—Victoria—Brock	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Lib.
Peric, Janko	Cambridge	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Lib.
Pratt, David	Nepean—Carleton	Lib.
Provenzano, Carmen	Sault Ste. Marie	Lib.
Redman, Karen	Kitchener-Centre	Lib.
Reed, Julian	Halton	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	AC
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie	Etobicoke-Centre	Lib.
Serré, Benoît	Timiskaming—Cochrane	Lib.
Sgro, Judy, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	York-Ouest	Lib.
Shepherd, Alex	Durham	Lib.
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Lib.
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Tirabassi, Tony, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Niagara-Centre	Lib.
Tonks, Alan, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Lib.
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale	Essex	Lib.
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Oak Ridges	Lib.
Wood, Bob	Nipissing	Lib.
VACANCE	Perth—Middlesex	

QUÉBEC (71)

Allard, Carole-Marie, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Laval-Est	Lib.
Assad, Mark	Gatineau	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	BQ
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	PC
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant	Ahuntsic	Lib.
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Brien, Pierre	Témiscamingue	Ind.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Lib. ind.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Lib.
Chrétien, Le très hon. Jean, premier ministre	Saint-Maurice	Lib.
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Bourassa	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup— Témiscouata—Les Basques	BQ
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	BQ
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Beauce	Lib.
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Duplain, Claude, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Portneuf	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Lib.
Folco, Raymonde	Laval-Ouest	Lib.
Fournier, Ghislain	Manicouagan	BQ
Frulla, Liza	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul— Pointe Saint-Charles	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	BQ
Gagnon, Sébastien	Lac-Saint-Jean—Saguenay	BQ
Gaudet, Roger	Berthier—Montcalm	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	BQ
Guay, Monique	Laurentides	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de- Beaupré—Île-d'Orléans	BQ
Harvey, André, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Chicoutimi—Le Fjord	Lib.
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	Mercier	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	BQ
Lebel, Ghislain	Chambly	Ind.
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	BQ
Marcel, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauharnois—Salaberry	Lib.
Martin, L'hon. Paul	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonnette	BQ
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny— L'Islet	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Price, David	Compton—Stanstead	Lib.
Proulx, Marcel, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	BQ
St-Jacques, Diane, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Shefford	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	BQ
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ ind.

SASKATCHEWAN (14)

Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	AC
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	AC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	AC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	AC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Lib.
Liberte, Rick	Rivière Churchill	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	NPD
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Ind.
Proctor, Dick	Palliser	NPD
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	AC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	AC
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	AC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	AC
Yelich, Lynne	Blackstrap	AC

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (4)

Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	PC
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PC
Efford, R. John	Bonavista—Trinity—Conception	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	PC
Matthews, Bill	Burin—St. George's	Lib.
O'Brien, Lawrence	Labrador	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)		
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse).....	Western Arctic	Lib.
YUKON		
Bagnell, Larry.....	Yukon.....	Lib.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 14 février 2003 — 2^e Session, 37^e Législature)

AFFAIRES AUTOCHTONES, DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET DES RESSOURCES NATURELLES

Président: Raymond Bonin

Vice-présidents: Nancy Karetak-Lindell
Maurice Vellacott

Gérard Binet
Serge Cardin
David Chatters
Stan Dromisky

John Godfrey
Charles Hubbard
Yvan Loubier

Inky Mark
Pat Martin
Anita Neville

Brian Pallister
Julian Reed
Benôit Serré

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
André Bachand
Claude Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
Joe Clark
Joe Comartin
Paul Crête

John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Ghislain Fournier
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill

Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Richard Marceau
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Charlie Penson

Gilles-A. Perron
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Jean-Yves Roy
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Président: Bernard Patry

Vice-présidents: Stockwell Day
Diane Marleau

Stéphane Bergeron	Irwin Cotler	John Harvard	Alexa McDonough	(18)
Murray Calder	John Duncan	André Harvey	Deepak Obhrai	
Aileen Carroll	Art Eggleton	Francine Lalonde	Karen Redman	
Bill Casey	Mark Eyking	Keith Martin		

Membres associés

Jim Abbott	Reed Elley	Yvan Loubier	Svend Robinson
Diane Ablonczy	Ken Epp	Gary Lunn	Yves Rocheleau
Rob Anders	Brian Fitzpatrick	James Lunney	Benoît Sauvageau
David Anderson	Raymonde Folco	Peter MacKay	Werner Schmidt
André Bachand	Paul Forseth	Inky Mark	Carol Skelton
Claude Bachand	Cheryl Gallant	Pat Martin	Monte Solberg
Roy Bailey	Peter Goldring	Brian Masse	Kevin Sorenson
Sue Barnes	Jim Gouk	Philip Mayfield	Bob Speller
Colleen Beaumier	Gurmant Grewal	Grant McNally	Larry Spencer
Leon Benoit	Deborah Grey	Val Meredith	Darrel Stinson
Bernard Bigras	Art Hanger	Rob Merrifield	Peter Stoffer
Bill Blaikie	Mac Harb	Bob Mills	Chuck Strahl
Rick Borotsik	Stephen Harper	James Moore	Greg Thompson
Garry Breitreuz	Richard Harris	Shawn Murphy	Myron Thompson
Scott Brison	Loyola Hearn	Lorne Nystrom	Vic Toews
Andy Burton	John Herron	Brian Pallister	Tony Valeri
Chuck Cadman	Grant Hill	Pierre Paquette	Maurice Vellacott
Rick Casson	Jay Hill	Charlie Penson	Joseph Volpe
David Chatters	Howard Hilstrom	Beth Phinney	Elsie Wayne
Joe Clark	Betty Hinton	James Rajotte	Randy White
Paul Crête	Rahim Jaffer	Scott Reid	Ted White
John Cummins	Dale Johnston	John Reynolds	John Williams
Norman Doyle	Gerald Keddy	Gerry Ritz	Lynne Yelich
Antoine Dubé	Jason Kenney		

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

Président: Mac Harb

Vice-présidents: Stéphane Bergeron
Mark Eyking

Bill Casey	Svend Robinson	Bob Speller	Tony Valeri	(8)
Rick Casson				

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président:

Vice-président:

Colleen Beaumier	Irwin Cotler	Deepak Obhrai	Svend Robinson	(7)
Bill Casey	Antoine Dubé	Beth Phinney		

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président: Paul Steckle

Vice-présidents: Howard Hilstrom
Rose-Marie Ur

David Anderson
Gérard Binet
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz

Claude Duplain
Mark Eyking
Marcel Gagnon

Rick Laliberte
John Maloney
Larry McCormick

Louis Plamondon
Dick Proctor
Bob Speller

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle

John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Jason Kenney
Mario Laframboise
Robert Lanctôt
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Gilles-A. Perron
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Jean-Yves Roy
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: Joe Fontana

Vice-présidents: Madeleine Dalphond-Guiral
Jerry Pickard

Diane Ablonczy
Sarkis Assadourian
John Bryden
Yvon Charbonneau

Libby Davies
Antoine Dubé
Inky Mark

Grant McNally
Anita Neville
John O'Reilly

Massimo Pacetti
David Price
Lynne Yelich

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Bernard Bigras
Bill Blaikie
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton

Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Francine Lalonde
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Keith Martin
Brian Masse
Philip Mayfield
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Joseph Volpe
Judy Wasylcyia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams

COMPTES PUBLICS**Président:** John Williams**Vice-présidents:** Mac Harb
Beth PhinneyColleen Beaumier
Odina Desrochers
John Finlay
Paul ForsethRoger Gaudet
Gerald Keddy
Sophia Leung
Steve MahoneyPhilip Mayfield
Val Meredith
Shawn MurphyMassimo Pacetti
Tony Tirabassi
Judy Wasylycia-Leis

(17)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell DayBev Desjarlais
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty HintonRahim Jaffer
Dale Johnston
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Grant McNally
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Gilles-A. Perron
James Rajotte
Scott ReidJohn Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
Lynne Yelich

DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

Président: David Pratt

Vice-présidents: David Price
Elsie Wayne

Rob Anders	Bill Blaikie	Dominic LeBlanc	Lawrence O'Brien	(16)
Claude Bachand	Cheryl Gallant	Joe McGuire	Janko Peric	
Leon Benoit	Ivan Grose	Anita Neville	Louis Plamondon	
Robert Bertrand				

Membres associés

Jim Abbott	Reed Elley	Wendy Lill	Scott Reid
Diane Ablonczy	Brian Fitzpatrick	Yvan Loubier	John Reynolds
David Anderson	Paul Forseth	Gary Lunn	Gerry Ritz
André Bachand	Peter Goldring	James Lunney	Svend Robinson
Roy Bailey	Jim Gouk	Peter MacKay	Werner Schmidt
Rex Barnes	Gurmant Grewal	Inky Mark	Carol Skelton
Stéphane Bergeron	Deborah Grey	Keith Martin	Monte Solberg
Rick Borotsik	Monique Guay	Pat Martin	Kevin Sorenson
Garry Breitreuz	Art Hanger	Philip Mayfield	Larry Spencer
Scott Brison	Stephen Harper	Alexa McDonough	Darrel Stinson
Andy Burton	Richard Harris	Grant McNally	Peter Stoffer
Chuck Cadman	Loyola Hearn	Dan McTeague	Chuck Strahl
Bill Casey	John Herron	Val Meredith	Greg Thompson
Rick Casson	Grant Hill	Rob Merrifield	Myron Thompson
Marlene Catterall	Jay Hill	Bob Mills	Vic Toews
David Chatters	Howard Hilstrom	James Moore	Rose-Marie Ur
Joe Clark	Betty Hinton	John O'Reilly	Maurice Vellacott
John Cummins	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	Randy White
Stockwell Day	Dale Johnston	Brian Pallister	Ted White
Norman Doyle	Gerald Keddy	Charlie Penson	John Williams
Stan Dromisky	Jason Kenney	Carmen Provenzano	Bob Wood
John Duncan	Francine Lalonde	James Rajotte	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: Bob Wood

Vice-président:

Roy Bailey	Ivan Grose	Louis Plamondon	Rose-Marie Ur	(9)
Bill Blaikie	Dan McTeague	Carmen Provenzano	Elsie Wayne	

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Président: Judi Longfield

Vice-présidents: Eugène Bellemare
Monte Solberg

Peter Adams	Peter Goldring	Ovid Jackson	Larry Spencer	(18)
Libby Davies	Jim Gouk	Gurbax Malhi	Diane St-Jacques	
Norman Doyle	Monique Guay	Larry McCormick	Suzanne Tremblay	
John Finlay	Tony Ianno	Raymond Simard		

Membres associés

Jim Abbott	Bev Desjarlais	Rahim Jaffer	Charlie Penson
Diane Ablonczy	Antoine Dubé	Dale Johnston	Dick Proctor
Peter Adams	John Duncan	Nancy Karetak-Lindell	James Rajotte
Rob Anders	Reed Elley	Gerald Keddy	Scott Reid
David Anderson	Ken Epp	Jason Kenney	John Reynolds
André Bachand	Brian Fitzpatrick	Robert Lanctôt	Gerry Ritz
Roy Bailey	Paul Forseth	Wendy Lill	Jean-Yves Roy
Rex Barnes	Christiane Gagnon	Yvan Loubier	Werner Schmidt
Mauril Bélanger	Marcel Gagnon	Gary Lunn	Carol Skelton
Carolyn Bennett	Sébastien Gagnon	James Lunney	Kevin Sorenson
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Peter MacKay	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Jocelyne Girard-Bujold	Inky Mark	Chuck Strahl
Diane Bourgeois	John Godfrey	Keith Martin	Greg Thompson
Garry Breitzkreuz	Yvon Godin	Pat Martin	Myron Thompson
Scott Brison	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Tony Tirabassi
Andy Burton	Deborah Grey	Grant McNally	Vic Toews
Chuck Cadman	Art Hanger	Réal Ménard	Alan Tonks
Bill Casey	Stephen Harper	Val Meredith	Maurice Vellacott
Rick Casson	Richard Harris	Rob Merrifield	Judy Wasylcia-Leis
David Chatters	Loyola Hearn	Bob Mills	Elsie Wayne
Joe Clark	John Herron	James Moore	Randy White
Paul Crête	Grant Hill	Anita Neville	Ted White
John Cummins	Jay Hill	Deepak Obhrai	John Williams
Madeleine Dalphond-Guiral	Howard Hilstrom	Brian Pallister	Lynne Yelich
Stockwell Day	Betty Hinton		

SOUS-COMITÉ DES ENFANTS ET JEUNES À RISQUE

Président: John Godfrey

Vice-président:

Sébastien Gagnon	Wendy Lill	Larry Spencer	Tony Tirabassi	(9)
Loyola Hearn	Anita Neville	Diane St-Jacques	Alan Tonks	

SOUS-COMITÉ DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président: Carolyn Bennett

Vice-président:

Mauril Bélanger	Norman Doyle	Nancy Karetak-Lindell	Anita Neville	(9)
Madeleine Dalphond-Guiral	Reed Elley	Wendy Lill	Tony Tirabassi	

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice-présidents: John Herron
Karen Kraft Sloan

Mark Assad
Roy Bailey
Bernard Bigras
Serge Cardin

Joe Comartin
Joe Jordan
Rick Laliberte

Gary Lunn
Bob Mills
Julian Reed

Andy Savoy
Hélène Scherrer
Alan Tonks

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day

Bev Desjarlais
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Clifford Lincoln
Yvan Loubier
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES**Président:** Sue Barnes**Vice-présidents:** Nick Discepola
Richard HarrisScott Brison
Rick Casson
Roy Cullen
Albina GuarnieriRahim Jaffer
Sophia Leung
Maria Minna
Shawn MurphyPierre Paquette
Charlie Penson
Pauline Picard
Gary PillitteriTony Valeri
Judy Wasylcia-Leis
Bryon Wilfert

(18)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Carolyn Bennett
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle
Antoine DubéJohn Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Monique Guay
Art Hanger
Stephen Harper
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Dale JohnstonGerald Keddy
Jason Kenney
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Alexa McDonough
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Gilles-A. Perron
Joe PeschisolidoJames Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Judy Sgro
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Bob Wood
Lynne Yelich

INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: Walt Lastewka

Vice-présidents: Dan McTeague
James Rajotte

André Bachand
Larry Bagnell
Paul Crête
Brian Fitzpatrick

Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Serge Marcil

Brian Masse
Gilbert Normand
Andy Savoy

Brent St. Denis
Paddy Torsney
Joseph Volpe

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Rex Barnes
Eugène Bellemare
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Gérard Binet
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day

Bev Desjarlais
Odina Desrochers
Norman Doyle
Antoine Dubé
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton

Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Mario Laframboise
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Joe McGuire
Grant McNally
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister

Pierre Paquette
Charlie Penson
Dick Proctor
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

Président: Andy Scott

Vice-présidents: Chuck Cadman
John McKay

Garry Breitkreuz	Robert Lanctôt	John Maloney	Joe Peschisolido	(18)
Irwin Cotler	Derek Lee	Richard Marceau	Kevin Sorenson	
Hedy Fry	Peter MacKay	Lorne Nystrom	Vic Toews	
Marlene Jennings	Paul Harold Macklin	Pat O'Brien		

Membres associés

Jim Abbott	Stockwell Day	Rahim Jaffer	James Rajotte
Diane Ablonczy	Bev Desjarlais	Dale Johnston	Scott Reid
Rob Anders	Norman Doyle	Gerald Keddy	John Reynolds
David Anderson	John Duncan	Jason Kenney	Gerry Ritz
André Bachand	Reed Elley	Yvan Loubier	Svend Robinson
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	Werner Schmidt
Rex Barnes	Paul Forseth	James Lunney	Carol Skelton
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Inky Mark	Monte Solberg
Bernard Bigras	Peter Goldring	Keith Martin	Larry Spencer
Bill Blaikie	Jim Gouk	Philip Mayfield	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Gurmant Grewal	Alexa McDonough	Chuck Strahl
Diane Bourgeois	Deborah Grey	Grant McNally	Greg Thompson
Scott Brison	Art Hanger	Réal Ménard	Myron Thompson
Andy Burton	Stephen Harper	Val Meredith	Maurice Vellacott
Bill Casey	Richard Harris	Bob Mills	Judy Wasylcyia-Leis
Rick Casson	Loyola Hearn	James Moore	Elsie Wayne
David Chatters	John Herron	Deepak Obhrai	Randy White
Joe Clark	Grant Hill	Brian Pallister	Ted White
Joe Comartin	Jay Hill	Charlie Penson	John Williams
John Cummins	Howard Hilstrom	Dick Proctor	Lynne Yelich
Madeleine Dalphond-Guiral	Betty Hinton		

SOUS-COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE

Président: Derek Lee

Vice-présidents: Marlene Jennings
Kevin Sorenson

Bill Blaikie	Peter MacKay	David Pratt	Vic Toews	(10)
Robert Lanctôt	John McKay	Geoff Regan		

LANGUES OFFICIELLES

Président: Mauril Bélanger

Vice-présidents: Yvon Godin
Yolande Thibeault

Carole-Marie Allard	Jeannot Castonguay	Rahim Jaffer	Scott Reid	(16)
Mark Assad	Christiane Gagnon	Jason Kenney	Benoît Sauvageau	
Eugène Bellemare	John Herron	Dan McTeague	Raymond Simard	
John Bryden				

Membres associés

Jim Abbott	Stockwell Day	Dale Johnston	Gerry Ritz
Diane Ablonczy	Norman Doyle	Gerald Keddy	Werner Schmidt
Rob Anders	John Duncan	Yvan Loubier	Carol Skelton
David Anderson	Reed Elley	Gary Lunn	Monte Solberg
André Bachand	Ken Epp	James Lunney	Kevin Sorenson
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	Larry Spencer
Rex Barnes	Paul Forseth	Keith Martin	Guy St-Julien
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Philip Mayfield	Darrel Stinson
Stéphane Bergeron	Peter Goldring	Grant McNally	Chuck Strahl
Rick Borotsik	Jim Gouk	Val Meredith	Greg Thompson
Garry Breitreuz	Gurmant Grewal	Rob Merrifield	Myron Thompson
Scott Brison	Deborah Grey	Bob Mills	Vic Toews
Andy Burton	Art Hanger	James Moore	Suzanne Tremblay
Chuck Cadman	Stephen Harper	Lorne Nystrom	Maurice Vellacott
Bill Casey	Richard Harris	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
Rick Casson	Loyola Hearn	Brian Pallister	Randy White
David Chatters	Grant Hill	Charlie Penson	Ted White
Joe Clark	Jay Hill	Louis Plamondon	John Williams
Joe Comartin	Howard Hilstrom	James Rajotte	Lynne Yelich
John Cummins	Betty Hinton	John Reynolds	

LIAISON

Président: Walt Lastewka

Vice-président: Judi Longfield

Peter Adams	Bonnie Brown	Gurmant Grewal	Andy Scott	(19)
Reg Alcock	Charles Caccia	Clifford Lincoln	Paul Steckle	
Sue Barnes	Joe Comuzzi	Bernard Patry	Tom Wappel	
Mauril Bélanger	Joe Fontana	David Pratt	John Williams	
Raymond Bonin				

Membres associés

Jim Abbott	Yvon Godin	Diane Marleau	James Rajotte
Eugène Bellemare	Mac Harb	John McKay	Benoît Sauvageau
Paul Bonwick	Richard Harris	Dan McTeague	Monte Solberg
Chuck Cadman	John Herron	Réal Ménard	Peter Stoffer
Rodger Cuzner	Howard Hilstrom	James Moore	Yolande Thibeault
Madeleine Dalphond-Guiral	Dale Johnston	Carolyn Parrish	Rose-Marie Ur
Stockwell Day	Nancy Karetak-Lindell	Beth Phinney	Tony Valeri
Nick Discepolo	Karen Kraft Sloan	Jerry Pickard	Maurice Vellacott
Stan Dromisky	Derek Lee	David Price	Elsie Wayne
Paul Forseth			

SOUS-COMITÉ SUR LES SALLES DE COMITÉ

Président:

Peter Adams
Mauril Bélanger

Vice-président:

Gurmant Grewal
Walt Lastewka

Judi Longfield

John Williams

(6)

SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ

Président:

Reg Alcock
Mauril Bélanger

Vice-président:

Bonnie Brown
Joe Fontana

Walt Lastewka
Andy Scott

Tom Wappel
John Williams

(8)

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Président:

Reg Alcock

Vice-présidents:

Paul Forseth
Tony Valeri

Carolyn Bennett
Scott Brison
Roy Cullen
Ken Epp

Raymonde Folco
Robert Lanctôt
Steve Mahoney

Pat Martin
Gilles-A. Perron
Gerry Ritz

Judy Sgro
Paul Szabo
Tony Tirabassi

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle

John Duncan
Reed Elley
Brian Fitzpatrick
Liza Frulla
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Monique Guay
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom

Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Brian Masse
Philip Mayfield
Grant McNally
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Pierre Paquette

Charlie Penson
Dick Proctor
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DU RENOUVELLEMENT DE LA FONCTION PUBLIQUE

Présidents:

Roy Cullen
Paul Forseth

Vice-président:

Carolyn Bennett

Monique Guay

Pat Martin

Judy Sgro

(6)

SOUS-COMITÉ DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Présidents: Gerry Ritz
Tony Valeri

Vice-président:

Gilles-A. Perron

Paul Szabo

Tony Tirabassi

(5)

PATRIMOINE CANADIEN

Président: Clifford Lincoln

Vice-présidents: Jim Abbott
Paul Bonwick

Carole-Marie Allard
Sarmite Bulte
R. John Efford
Liza Frulla

Christiane Gagnon
John Harvard
Loyola Hearn

Betty Hinton
Wendy Lill
Dennis Mills

Alex Shepherd
Caroline St-Hilaire
Chuck Strahl

(16)

Membres associés

Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Diane Bourgeois
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
John Cummins

Libby Davies
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Dick Proctor
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Judy Wasylcyia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Tom Wappel

Vice-présidents: Rodger Cuzner
Peter Stoffer

Andy Burton
John Cummins
R. John Efford
Reed Elley

Georges Farrah
Loyola Hearn
Dominic LeBlanc

Bill Matthews
Joe Peschisolido
Carmen Provenzano

Yves Rocheleau
Jean-Yves Roy
Bob Wood

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitreuz
Scott Brison
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
Stockwell Day
Norman Doyle

John Duncan
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Ghislain Fournier
Marcel Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton

Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Peter Adams

Vice-présidents: Dale Johnston
Carolyn Parrish

Rick Borotsik	Michel Guimond	Geoff Regan	Benoît Sauvageau	(16)
Marlene Catterall	Joe Jordan	John Reynolds	Werner Schmidt	
Rodger Cuzner	Lynn Myers	Jacques Saada	Guy St-Julien	
Yvon Godin				

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Rahim Jaffer	Dick Proctor
Diane Ablonczy	John Duncan	Gerald Keddy	Marcel Proulx
Rob Anders	Reed Elley	Jason Kenney	James Rajotte
David Anderson	Ken Epp	Gary Lunn	Scott Reid
André Bachand	Brian Fitzpatrick	James Lunney	Gerry Ritz
Roy Bailey	Paul Forseth	Peter MacKay	Carol Skelton
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Inky Mark	Monte Solberg
Leon Benoit	John Godfrey	Keith Martin	Kevin Sorenson
Stéphane Bergeron	Peter Goldring	Philip Mayfield	Larry Spencer
Bill Blaikie	Jim Gouk	Larry McCormick	Caroline St-Hilaire
Garry Breitkreuz	Gurmant Grewal	Grant McNally	Darrel Stinson
Scott Brison	Deborah Grey	Réal Ménard	Chuck Strahl
Andy Burton	Art Hanger	Val Meredith	Greg Thompson
Chuck Cadman	Stephen Harper	Rob Merrifield	Myron Thompson
Bill Casey	Richard Harris	Bob Mills	Vic Toews
Rick Casson	John Harvard	James Moore	Maurice Vellacott
David Chatters	Loyola Hearn	Lorne Nystrom	Elsie Wayne
Joe Clark	John Herron	Deepak Obhrai	Randy White
John Cummins	Grant Hill	Brian Pallister	Ted White
Madeleine Dalphond-Guiral	Jay Hill	Charlie Penson	John Williams
Libby Davies	Howard Hilstrom	David Price	Lynne Yelich
Stockwell Day	Betty Hinton		

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président: Carolyn Parrish

Vice-président:

Rick Borotsik	David Price	Benoît Sauvageau	Chuck Strahl	(6)
Yvon Godin				

SOUS-COMITÉ DE LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Président: Carolyn Parrish

Vice-président:

Rick Borotsik	Michel Guimond	Marcel Proulx	Scott Reid	(6)
Yvon Godin				

SANTÉ**Président:** Bonnie Brown**Vice-présidents:** Stan Dromisky
Réal MénardCarolyn Bennett
Diane Bourgeois
Jeannot Castonguay
Brenda ChamberlainRaymonde Folco
Hedy Fry
James LunneyRob Merrifield
Svend Robinson
Hélène ScherrerCarol Skelton
Yolande Thibeault
Greg Thompson

(16)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
John Cummins
Madeleine Dalphond-GuiralLibby Davies
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant HillJay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Yvan Loubier
Gary Lunn
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie PensonPauline Picard
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Judy Wasylcyia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

TRANSPORTS

Président: Joe Comuzzi

Vice-présidents: John Cannis
James Moore

Larry Bagnell	Roger Gallaway	Stan Keyes	Pat O'Brien	(16)
Rex Barnes	Jim Gouk	Mario Laframboise	Marcel Proulx	
Bev Desjarlais	Ovid Jackson	Robert Lanctôt	Lynne Yelich	
Liza Frulla				

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Howard Hilstrom	Dick Proctor
Diane Ablonczy	Antoine Dubé	Betty Hinton	James Rajotte
Rob Anders	John Duncan	Rahim Jaffer	Scott Reid
David Anderson	Reed Elley	Dale Johnston	John Reynolds
Gérard Asselin	Ken Epp	Gerald Keddy	Gerry Ritz
André Bachand	Brian Fitzpatrick	Jason Kenney	Werner Schmidt
Roy Bailey	Paul Forseth	Yvan Loubier	Carol Skelton
Leon Benoit	Ghislain Fournier	Gary Lunn	Monte Solberg
Bernard Bigras	Christiane Gagnon	James Lunney	Kevin Sorenson
Paul Bonwick	Cheryl Gallant	Peter MacKay	Larry Spencer
Rick Borotsik	Jocelyne Girard-Bujold	Inky Mark	Darrel Stinson
Garry Breitreuz	Peter Goldring	Keith Martin	Peter Stoffer
Scott Brison	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Chuck Strahl
Andy Burton	Deborah Grey	Grant McNally	Greg Thompson
Chuck Cadman	Art Hanger	Réal Ménard	Myron Thompson
Bill Casey	Stephen Harper	Val Meredith	Vic Toews
Rick Casson	Richard Harris	Rob Merrifield	Maurice Vellacott
David Chatters	Loyola Hearn	Bob Mills	Elsie Wayne
Joe Clark	John Herron	Deepak Obhrai	Randy White
Paul Crête	Grant Hill	Brian Pallister	Ted White
John Cummins	Jay Hill	Charlie Penson	John Williams
Stockwell Day			

SOUS-COMITÉ SUR LE TRANSPORT MARITIME

Président: Roger Gallaway

Vice-président:

Rex Barnes	John Cannis	Bev Desjarlais	Liza Frulla	(9)
Andy Burton	Joe Comuzzi	Antoine Dubé	Stan Keyes	

COMITÉS SPÉCIAUX

COMITÉ SPÉCIAL SUR LA CONSOMMATION NON MÉDICALE DE DROGUES OU MÉDICAMENTS

Président: Paddy Torsney

Vice-présidents: Carole-Marie Allard
Randy White

Bernard Bigras	Mac Harb	Réal Ménard	Kevin Sorenson	(13)
Libby Davies	Dominic LeBlanc	Jacques Saada	Greg Thompson	
Hedy Fry	Derek Lee			

COMITÉ SPÉCIAL SUR LA MODERNISATION ET L'AMÉLIORATION DE LA PROCÉDURE À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Président: Bob Kilger

Vice-présidents: Don Boudria
John Reynolds

Bill Blaikie
Norman Doyle

Michel Gauthier
Monique Guay

Loyola Hearn
Stan Keyes

Dick Proctor
Werner Schmidt

(11)

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésident:

Vice-coprésident:

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Roch Bolduc
Michael J. Forrestall
Jean Lapointe

Yves Morin
Vivienne Poy

Mauril Bélanger
Carolyn Bennett
Robert Bertrand
Rick Borotsik
Marlene Catterall
Marcel Gagnon
Deborah Grey
Grant Hill

Jim Karygiannis
Wendy Lill
Jerry Pickard
Louis Plamondon
Jacques Saada
Guy St-Julien
Darrel Stinson
Andrew Telegdi

(21)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Garry Breitkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: Gurmant Grewal
Céline Hervieux-Payette

Vice-coprésident: Derek Lee

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Michel Biron
Elizabeth Hubley
James Kelleher

Wilfred Moore
Gérard Phalen
Pierre Claude zznolin

Paul Bonwick
Joe Comuzzi
John Cummins
Liza Frulla
Michel Guimond
Paul Harold Macklin
John Maloney
Pat Martin

John McKay
Lynn Myers
Caroline St-Hilaire
Greg Thompson
Maurice Vellacott
Tom Wappel
Ted White

(24)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Stockwell Day
Norman Doyle

John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Myron Thompson
Vic Toews
Elsie Wayne
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉS LÉGISLATIFS

COMITÉ LÉGISLATIF CHARGÉ DU PROJET DE LOI C-17, LOI SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Président: Bob Kilger

Vice-président:

Diane Ablonczy
Sarkis Assadourian
Claude Bachand
Rex Barnes

John Bryden
Joe Comartin
Irwin Cotler
Marlene Jennings

Mario Laframboise
Gary Lunn
Steve Mahoney
James Moore

John O'Reilly
Beth Phinney
Marcel Proulx

(16)

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Comité des présidents des comités législatifs

Le vice-président et président des comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des comités pléniers

M. RÉGINALD BÉLAIR

Le vice-président adjoint des comités pléniers

MME ELENI BAKOPANOS

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Jean Chrétien	premier ministre
L'hon. David Collenette	ministre des Transports
L'hon. David Anderson	ministre de l'Environnement
L'hon. Ralph Goodale	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Sheila Copps	ministre du Patrimoine canadien
L'hon. John Manley	vice-premier ministre et ministre des Finances
L'hon. Anne McLellan	ministre de la Santé
L'hon. Allan Rock	ministre de l'Industrie
L'hon. Wayne Easter	solliciteur général du Canada
L'hon. Lucienne Robillard	présidente du Conseil du Trésor
L'hon. Martin Cauchon	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Jane Stewart	ministre du Développement des ressources humaines
L'hon. Stéphane Dion	président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre du Commerce international
L'hon. Don Boudria	ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Lyle Vanclief	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Herb Dhaliwal	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre du Travail
L'hon. Robert Nault	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Elinor Caplan	ministre du Revenu national
L'hon. Denis Coderre	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Sharon Carstairs	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. Robert Thibault	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Rey Pagtakhan	ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)
L'hon. Bill Graham	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Susan Whelan	ministre de la Coopération internationale
L'hon. Gerry Byrne	ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)
L'hon. John McCallum	ministre de la Défense nationale
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)
L'hon. David Kilgour	secrétaire d'État (Asie-Pacifique)
L'hon. Andy Mitchell	secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Maurizio Bevilacqua	secrétaire d'État (Institutions financières internationales)
L'hon. Paul DeVillers	secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Gar Knutson	secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)
L'hon. Denis Paradis	secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)
L'hon. Claude Drouin	secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)
L'hon. Stephen Owen	secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)
L'hon. Jean Augustine	secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

M. Rodger Cuzner	du premier ministre
M. Steve Mahoney	du ministre des Transports
M. Marcel Proulx	du ministre des Transports
M. Alan Tonks	du ministre de l'Environnement
Mme Judy Sgro	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
Mme Carole-Marie Allard	de la ministre du Patrimoine canadien
M. Bryon Wilfert	du ministre des Finances
M. Jeannot Castonguay	de la ministre de la Santé
M. Serge Marcil	du ministre de l'Industrie
Mme Marlene Jennings	du solliciteur général du Canada
M. Tony Tirabassi	de la présidente du Conseil du Trésor
M. Paul Harold Macklin	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
Mme Diane St-Jacques	de la ministre du Développement des ressources humaines
M. Joe Peschisolido	du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
M. Murray Calder	du ministre du Commerce international
M. Geoff Regan	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
M. Claude Duplain	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
Mme Nancy Karetak-Lindell	du ministre des Ressources naturelles
M. Gurbax Malhi	de la ministre du Travail
M. Charles Hubbard	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Mme Colleen Beaumier	de la ministre du Revenu national
M. Sarkis Assadourian	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
M. Georges Farrah	du ministre des Pêches et des Océans
M. Ivan Grose	du ministre des Anciens combattants
Mme Aileen Carroll	du ministre des Affaires étrangères
M. André Harvey	de la ministre de la Coopération internationale
M. Dominic LeBlanc	du ministre de la Défense nationale

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 14 février 2003

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux et armes à feu) et la Loi sur les armes à feu	
Projet de loi C-10—Avis de motion concernant l'attribution de temps	
M. Boudria	3581
La Loi sur la modernisation de la fonction publique	
Mme Robillard	3581
Projet de loi C-25. Deuxième lecture	3581
M. Forseth	3584

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

L'Eco-Tech Village	
M. Reed	3589
La Saint-Valentin	
M. Schmidt	3589
L'environnement	
M. Caccia	3589
L'Irak	
Mme Kraft Sloan	3590
Le Jour du drapeau national	
M. Harb	3590
La Colombie-Britannique	
M. Burton	3590
La marche mondiale pour la paix	
M. Loubier	3590
S.U.C.C.E.S.S.	
Mme Leung	3590
Les cartes de la Saint-Valentin pour les anciens combattants	
M. Wood	3591
Le Zimbabwe	
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	3591
<i>Ararat</i>	
M. Assadourian	3591
Dennis McDermott	
M. Nystrom	3591
Jean-Baptiste Meilleur	
M. Sauvageau	3591
Alexandre Cyr	
M. Duplain	3592
Les paiements de transfert	
M. Doyle	3592
Michaëlle Jean	
Mme Frulla	3592
L'industrie de la restauration	
M. Reynolds	3592

QUESTIONS ORALES

L'Irak	
M. Harper	3592
M. Manley	3593
M. Harper	3593
M. Manley	3593
M. Harper	3593
M. Manley	3593
M. Day	3593
M. Manley	3593
M. Day	3593
M. Manley	3593
Mme St-Hilaire	3594
M. Manley	3594
Mme St-Hilaire	3594
M. Manley	3594
M. Bergeron	3594
M. Manley	3594
M. Bergeron	3594
M. Manley	3594
M. Nystrom	3594
M. Manley	3594
M. Nystrom	3594
M. Manley	3594
M. Clark	3594
M. Manley	3595
La fiscalité	
M. Brisson	3595
Mme Beaumier	3595
La justice	
M. Toews	3595
M. Macklin	3595
M. Toews	3595
M. Macklin	3595
L'Irak	
Mme Guay	3595
M. McCallum (Markham)	3595
Mme Guay	3595
M. McCallum (Markham)	3595
La justice	
M. Cadman	3596
M. Macklin	3596
M. Gouk	3596
M. Macklin	3596
Le prix de l'essence	
M. Asselin	3596
M. Rock	3596
M. Asselin	3596
M. Rock	3596
La pornographie juvénile	
M. Stinson	3596
M. Macklin	3596

La justice	
M. Mayfield	3597
M. Macklin	3597
La Loi électorale du Canada	
M. Harb	3597
M. Boudria	3597
L'impôt	
M. Martin (Winnipeg-Centre)	3597
Mme Beaumier	3597
M. Martin (Winnipeg-Centre)	3597
Mme Beaumier	3597
La sécurité nationale	
M. Casey	3597
Mme Robillard	3597
L'industrie de l'édition	
M. Hearn	3598
Mme Copps	3598
La justice	
M. Hill (Prince George—Peace River)	3598
M. Macklin	3598
M. Harris	3598
M. Macklin	3598
La fiscalité	
M. Paquette	3598
Mme Beaumier	3598
M. Paquette	3598
Mme Beaumier	3598
La pornographie juvénile	
M. Spencer	3598
M. Macklin	3599
La justice	
M. Lunney	3599
M. Easter	3599
Le projet de loi C-10	
M. Reed	3599
M. Macklin	3599
La justice	
Mme Gallant	3599
M. Macklin	3599
La pornographie juvénile	
M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	3599
M. Macklin	3599
Les numéros d'assurance sociale	
Mme Tremblay	3600
Mme St-Jacques	3600
Les anciens combattants	
M. Wood	3600
M. Pagtakhan	3600
La justice	
M. Vellacott	3600
M. Macklin	3600
L'agriculture	
M. Bigras	3600
M. Duplain	3600

Les affaires étrangères	
M. Nystrom	3600
M. Manley	3600

La justice	
M. Doyle	3601
M. Macklin	3601

Recours au Règlement	
La période des questions orales	
M. Clark	3601

AFFAIRES COURANTES

Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. Cuzner	3601

La Loi sur l'assurance-emploi	
M. Mayfield	3601
Projet de loi C-395. Présentation et première lecture	3601
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	3601

Pétitions	
L'environnement	
M. Cullen	3601

Postes Canada	
M. Cullen	3601

Le Collège de la protection civile du Canada	
Mme Gallant	3601

Postes Canada	
M. Toews	3601

La liberté religieuse	
M. Toews	3602

La Loi sur le mariage	
M. Toews	3602

L'Irak	
M. Stinson	3602

La recherche sur les cellules souches	
M. Vellacott	3602

La pornographie juvénile	
M. Doyle	3602

Questions au Feuilleton	
M. Cuzner	3602

Questions transformées en ordres de dépôt de documents	
M. Cuzner	3602
(Le document est déposé.)	3603

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La Loi sur la modernisation de la fonction publique	
Projet de loi C-25. Deuxième lecture	3603
M. Forseth	3603
Motion	3604
Mme Guay	3604
M. Doyle	3608
M. Martin (Winnipeg-Centre)	3609
M. Epp	3611

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Loi sur les frais d'utilisation	
Projet de loi C-212. Deuxième lecture	3612
M. Paquette	3612

M. Mahoney.....	3613	M. Reed.....	3619
M. Harris.....	3615		
M. Tirabassi.....	3616		
M. Nystrom.....	3617	ANNEXE	

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**